

RAPPORT DE GESTION

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2016

Le présent rapport de gestion présente une analyse, par la direction, de la situation financière de la Banque Laurentienne du Canada au 31 octobre 2016, ainsi que de sa performance au cours de l'exercice clos à cette date. Le présent rapport de gestion, daté du 6 décembre 2016, doit être lu avec les états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et présentées dans le *Manuel de CPA Canada*.

Des renseignements additionnels sur la Banque Laurentienne du Canada (la Banque), y compris la notice annuelle pour l'exercice

clos le 31 octobre 2016, sont disponibles sur le site Web de la Banque, à l'adresse www.banquelaurentienne.ca, et sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Mode de présentation

L'information pour les exercices clos les 31 octobre 2016 et 2015 est présentée sur la même base que les états financiers consolidés annuels audités préparés selon les IFRS. Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

Tous les montants sont libellés en dollars canadiens.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire des résultats financiers.....	15	Arrangements hors bilan	33
Modifications à la présentation de l'information financière.....	16	Gestion du capital	35
Mesures financières non conformes aux PCGR	17	Profil de risque et cadre de gestion des risques	39
Perspectives	19	Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière.....	58
Acquisition de CIT Canada	21	Méthodes et estimations comptables critiques	58
Analyse des résultats consolidés	21	Modifications de méthodes comptables à venir	62
Analyse des résultats trimestriels	28		
Analyse de la situation financière	30		

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Dans ce document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, la Banque Laurentienne du Canada (la « Banque ») peut, à l'occasion, formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs au plan d'affaires et aux objectifs financiers de la Banque. Les énoncés prospectifs formulés dans ce document sont destinés à aider les lecteurs à mieux comprendre la situation financière de la Banque et les résultats de ses activités à la date indiquée et pour les périodes closes à cette date, et pourraient ne pas être adéquats à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

Du fait de leur nature, ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou soient inexacts. Quoique la Banque soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir que ces attentes s'avèreront exactes.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné qu'en raison de divers facteurs significatifs, les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, les changements aux conditions des marchés des capitaux, les changements des politiques monétaire, budgétaire et économique

des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et la conjoncture économique en général, l'évolution des lois et de la réglementation, les changements à l'égard de la concurrence, les modifications apportées aux notes de crédit, la rareté des ressources humaines et l'évolution de l'environnement technologique. De plus, ces facteurs comportent la capacité de mettre en œuvre le plan de transformation de la Banque et, notamment, la réorganisation réussie des succursales de services aux particuliers, la modernisation du système bancaire de base et l'adoption de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit.

En ce qui a trait aux avantages prévus de l'acquisition des activités canadiennes de financement d'équipement et de financement commercial de CIT Group Inc. (« CIT Canada ») et aux déclarations à l'effet que cette transaction permettra d'accroître les résultats, ces facteurs comprennent également, sans s'y limiter, la capacité de réaliser les synergies en temps opportun, la capacité d'intégrer rapidement et efficacement les activités, le risque lié à la réputation et la réaction des clients de la Banque et de CIT Canada à la transaction, et le temps consacré par la direction aux questions relatives à l'acquisition.

Enfin, la Banque prévient que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques » à la page 39 du rapport de gestion du rapport annuel 2016 de la Banque et les autres documents publics déposés par la Banque et disponibles sur le site www.sedar.com.

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par elle ou en son nom, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS

FAITS SAILLANTS DE 2016

- Solides résultats pour l'exercice, témoignant des progrès accomplis à plusieurs égards :
 - Résultat net ajusté de 187,0 millions \$, ou un résultat dilué par action ajusté de 5,70 \$, en hausse respectivement de 9 % et 1 % d'un exercice à l'autre. Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté de 12,0 %.
 - Résultat net comme présenté de 151,9 millions \$, ou 4,55 \$ par action, y compris des charges de dépréciation et de restructuration de 38,3 millions \$ (28,1 millions \$ après impôts), ou 0,92 \$ sur une base diluée par action, liées aux services aux particuliers. Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de 9,6 %.
- Bonne qualité du crédit, les pertes sur créances s'étant établies à 33,4 millions \$, soit 4 % de moins qu'à l'exercice précédent
- Solide amélioration du ratio d'efficacité
- Solide croissance des prêts :
 - Prêts aux clients commerciaux en hausse de 25 % d'un exercice à l'autre
 - Prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants en hausse de 23 % d'un exercice à l'autre
- Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 8,0 %
- Acquisition de CIT Canada

TABLEAU 1

FAITS SAILLANTS DE 2016

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	2016	2015	2014	Variation 2016 / 2015
Comme présenté				
Résultat net	151,9 \$	102,5 \$	140,4 \$	48 %
Résultat dilué par action	4,55 \$	3,21 \$	4,50 \$	42 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	9,6 %	6,8 %	10,1 %	
Ratio d'efficacité	74,2 %	80,6 %	73,4 %	
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires – base « tout compris »	8,0 %	7,6 %	7,9 %	
Base ajustée ⁽¹⁾				
Résultat net ajusté	187,0 \$	172,2 \$	163,6 \$	9 %
Résultat dilué par action ajusté	5,70 \$	5,62 \$	5,31 \$	1 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	12,0 %	12,0 %	11,9 %	
Ratio d'efficacité ajusté	69,6 %	71,3 %	71,0 %	

(1) Certaines analyses présentées dans ce document reposent sur les activités principales de la Banque et ne tiennent donc pas compte de charges désignées comme étant des éléments d'ajustement. Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

SURVOL DE L'EXERCICE 2016

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, le résultat net ajusté a totalisé 187,0 millions \$, ou un résultat dilué par action ajusté de 5,70 \$, une hausse respectivement de 9 % et 1 % par rapport au résultat net ajusté de 172,2 millions \$, ou un résultat dilué par action ajusté de 5,62 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2015. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté s'est établi à 12,0 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, inchangé par rapport à celui de 2015.

Comme présenté, le résultat net s'est établi à 151,9 millions \$, ou un résultat dilué par action de 4,55 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, comparativement à un résultat net de 102,5 millions \$, ou un résultat dilué par action de 3,21 \$, en 2015. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté a été de 9,6 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, par rapport à 6,8 % en 2015. Les résultats comme

présentés pour 2016 et 2015 tenaient compte d'éléments d'ajustement, y compris des charges de dépréciation et de restructuration engagées en 2016 et en 2015 relativement aux activités de détail. Voir les rubriques « Mesures financières non conformes aux PCGR » et « Frais autres que d'intérêt » aux pages 17 et 25 pour plus de précisions.

Au cours de l'exercice 2016, la Banque a enregistré de solides résultats et a réalisé des progrès sur le plan de la mise en œuvre d'éléments clés de son plan de transformation. L'accent mis par la Banque sur ses cibles de croissance a donné des résultats réels, comme en témoigne la croissance considérable des prêts aux clients commerciaux et des prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants.

L'acquisition de CIT Canada en octobre 2016 permettra également d'accélérer la mise en œuvre du plan visant l'amélioration de la position de la Banque sur le marché du financement d'équipement.

De plus, la Banque a amélioré sa situation financière en 2016, comme en témoigne l'augmentation de 40 points de base du ratio

des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires qui, selon l'approche standard, était de 8,0 % au 31 octobre 2016, soit bien au-delà des exigences réglementaires. Grâce à une saine gestion des liquidités et des fonds propres, la Banque se trouve en position avantageuse pour investir dans ses grandes initiatives et atteindre les objectifs de son plan.

TABLEAU 2

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	2016	2015	2014	Variation 2016 / 2015
Revenu net d'intérêt	589 644 \$	575 083 \$	560 980 \$	3 %
Autres revenus	325 807	322 043	313 085	1
Revenu total	915 451	897 126	874 065	2
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	5 190	5 999	9 653	(13)
Provisions pour pertes sur créances	33 350	34 900	42 000	(4)
Frais autres que d'intérêt ⁽¹⁾	679 549	722 824	641 309	(6)
Résultat avant impôts sur le résultat	197 362	133 403	181 103	48
Impôts sur le résultat	45 452	30 933	40 738	47
Résultat net	151 910	102 470	140 365	48
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	13 313	9 602	10 985	39
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	138 597 \$	92 868 \$	129 380 \$	49 %
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)				
de base	30 488	28 949	28 724	
dilué	30 488	28 955	28 732	
Résultat par action				
de base	4,55 \$	3,21 \$	4,50 \$	42 %
dilué	4,55 \$	3,21 \$	4,50 \$	42 %
Mesures financières ajustées				
Résultat net ajusté ⁽²⁾	187 013 \$	172 199 \$	163 582 \$	9 %
Résultat dilué par action ajusté ⁽²⁾	5,70 \$	5,62 \$	5,31 \$	1 %

(1) Les frais autres que d'intérêt comprennent certains éléments d'ajustement. Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

(2) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

MODIFICATIONS À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

INFORMATION SECTORIELLE

Depuis le 1^{er} novembre 2015, la Banque présente son information financière en tant qu'une seule entité commerciale et non en fonction de quatre secteurs isolables, comme elle le faisait par le passé. Cette façon de faire permet de mieux saisir l'essence du plan de transformation de la Banque, qui permettra d'intégrer davantage ses activités et d'accroître les synergies entre les secteurs d'activité.

RECLASSEMENT DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES SUR DES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS À LOGEMENTS MULTIPLES

Le 1^{er} novembre 2015, les prêts hypothécaires sur des immeubles résidentiels à logements multiples, qui étaient auparavant présentés dans les prêts hypothécaires résidentiels au bilan consolidé, ont été reclassés dans les prêts hypothécaires commerciaux pour mieux tenir compte de la nature de ces prêts et des risques connexes. Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré. Par conséquent, les prêts hypothécaires commerciaux ont augmenté de 1,2 milliard \$ au 31 octobre 2015, et les prêts hypothécaires résidentiels ont diminué de ce montant. Les provisions pour pertes sur créances, ainsi que les prêts douteux et les provisions cumulatives pour pertes sur créances, ont fait l'objet de reclassements correspondants.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

La Banque utilise à la fois les principes comptables généralement reconnus (PCGR) et certaines mesures financières non conformes aux PCGR afin d'évaluer sa performance. Les mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR et peuvent difficilement être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La Banque considère que ces mesures financières non conformes aux PCGR fournissent aux lecteurs des renseignements utiles afin de leur permettre de mieux apprécier ses résultats financiers et d'effectuer une analyse plus rigoureuse de son potentiel de rentabilité et de croissance. Les mesures financières de la Banque non conformes aux PCGR sont définies comme suit :

Mesures financières ajustées

Certaines analyses présentées dans le présent document reposent sur les activités principales de la Banque et ne tiennent donc pas compte de l'effet de certains montants désignés comme étant des éléments d'ajustement en raison de leur nature ou de leur importance. La Banque présente les résultats ajustés pour faciliter la compréhension de la performance sous-jacente de ses activités et des tendances connexes. L'incidence des éléments d'ajustement sur les résultats comme présentés est présentée dans le tableau 3.

Éléments d'ajustement

Les éléments d'ajustement sont liés aux plans de restructuration, à une charge de rémunération spéciale liée à un départ à la retraite, ainsi qu'aux regroupements d'entreprises.

Les charges de dépréciation et de restructuration découlent d'un réalignement des priorités stratégiques des activités de détail de la Banque. Elles comprennent la dépréciation du goodwill, des logiciels et immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles, ainsi que des provisions liées aux contrats de location, des indemnités de départ et d'autres charges de dépréciation liées à des projets de TI. Ces charges ont été désignées comme étant des éléments d'ajustement en raison de leur nature et de l'importance des montants.

La charge de rémunération liée à un départ à la retraite a trait à l'ajustement au contrat d'emploi d'un ancien membre de la haute direction. Cette charge a été désignée comme un élément d'ajustement en raison de sa nature et de l'importance du montant.

Les éléments liés aux regroupements d'entreprises ont trait à des profits et à des charges découlant des acquisitions. Le profit d'acquisition non récurrent attribuable à la réévaluation à la juste valeur des actifs nets acquis et l'amortissement connexe de la prime nette sur les instruments financiers acquis sont considérés comme des éléments d'ajustement puisqu'ils sont liés à un événement non récurrent et que la direction considère qu'ils représentent des ajustements importants sans effet de trésorerie. La réévaluation de la contrepartie éventuelle et les frais liés aux regroupements d'entreprises ont été désignés comme étant des éléments d'ajustement en raison de leur nature et de l'importance des montants. Voir la note 31 des états financiers consolidés annuels pour plus de précisions.

Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque sont définis comme le total de la valeur des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, compte non tenu des réserves de couvertures de flux de trésorerie.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires constitue une mesure de rentabilité calculée comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le tableau 4 présente des renseignements additionnels sur le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Valeur comptable de l'action ordinaire

La valeur comptable de l'action ordinaire de la Banque est définie comme les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

Actif productif moyen

L'actif productif moyen comprend les prêts de la Banque, déduction faite des provisions cumulatives, ainsi que les dépôts portant intérêt auprès d'autres banques, les valeurs mobilières, les valeurs acquises en vertu de conventions de revente utilisées dans les activités de trésorerie de la Banque et les dérivés, mais exclut l'actif productif moyen lié aux activités de négociation et un portefeuille de prêts personnels géré par le secteur d'activité Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux. Les moyennes sont fondées sur les soldes quotidiens pour la période.

Marge nette d'intérêt

La marge nette d'intérêt est le ratio du revenu net d'intérêt sur l'actif productif moyen, exprimé en pourcentage ou en points de base.

Ratio d'efficacité et levier d'exploitation

La Banque utilise le ratio d'efficacité comme mesure de la productivité et du contrôle des coûts. Ce ratio est défini comme les frais autres que d'intérêt en pourcentage du revenu total. La Banque utilise également le levier d'exploitation comme mesure d'efficacité. Le levier d'exploitation est l'écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt.

Ratio du dividende versé

Le ratio du dividende versé est défini comme les dividendes déclarés par action ordinaire en pourcentage du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires.

Rendement de l'action

Le rendement de l'action est défini comme le quotient obtenu en divisant les dividendes déclarés par action ordinaire par le cours de clôture de l'action ordinaire.

TABLEAU 3

INCIDENCE DES ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT

Pour les trimestres et les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 31 OCTOBRE		POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 OCTOBRE		
	2016	2015	2016	2015	2014
Incidence sur le résultat net					
Résultat net (perte nette) comme présenté	18 383 \$	(18 719) \$	151 910 \$	102 470 \$	140 365 \$
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat					
Charges de dépréciation et de restructuration					
Dépréciation du goodwill, des logiciels et autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles	16 178	57 245	16 178	57 245	—
Provisions liées aux contrats de location	8 675	358	8 675	358	—
Indemnités de départ	3 200	3 014	3 200	3 014	4 429
Autres charges de dépréciation liées aux projets de TI	—	1 153	—	1 153	1 162
	28 053	61 770	28 053	61 770	5 591
Charge de rémunération liée à un départ à la retraite ⁽¹⁾	—	—	—	3 550	—
Éléments liés aux regroupements d'entreprises					
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle					
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	868	1 076	3 812	4 409	4 079
Réévaluation de la contrepartie éventuelle	—	—	—	—	4 100
Frais liés aux regroupements d'entreprises ⁽²⁾	3 238	—	3 238	—	9 447
	4 106	1 076	7 050	4 409	17 626
	32 159	62 846	35 103	69 729	23 217
Résultat net ajusté	50 542 \$	44 127 \$	187 013 \$	172 199 \$	163 582 \$
Incidence sur le résultat dilué par action					
Résultat dilué (perte diluée) par action comme présenté	0,45 \$	(0,73) \$	4,55 \$	3,21 \$	4,50 \$
Éléments d'ajustement					
Charges de dépréciation et de restructuration	0,89	2,13	0,92	2,13	0,19
Charge de rémunération liée à un départ à la retraite	—	—	—	0,12	—
Éléments liés aux regroupements d'entreprises	0,13	0,04	0,23	0,15	0,62
	1,02	2,17	1,15	2,41	0,81
Résultat dilué par action ajusté ⁽³⁾	1,47 \$	1,44 \$	5,70 \$	5,62 \$	5,31 \$

(1) La charge de rémunération liée à un départ à la retraite est incluse dans les salaires et avantages du personnel de l'état du résultat consolidé.

(2) Frais liés à l'acquisition et à l'intégration de CIT Canada en 2016 et à l'intégration de la Fiducie AGF en 2014.

(3) L'incidence par action des éléments d'ajustement diffère en raison de l'arrondissement pour l'exercice clos le 31 octobre 2015.

TABLEAU 4

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2016	2015	2014
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires comme présenté	138 597 \$	92 868 \$	129 380 \$
Éléments d'ajustement	35 103	69 729	23 217
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté	173 700 \$	162 597 \$	152 597 \$
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	1 443 062 \$	1 355 991 \$	1 280 595 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	9,6 %	6,8 %	10,1 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	12,0 %	12,0 %	11,9 %

PERSPECTIVES

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Le stress financier qui a suivi immédiatement le Brexit à l'échelle mondiale s'est presque entièrement résorbé, en dépit de la volatilité à court terme du marché attribuable au résultat des élections américaines. Cette situation témoigne de l'optimisme prudent qui prévaut à l'échelle mondiale, mais qui laisse toutefois entrevoir que la croissance mondiale pourrait continuer d'être modérée.

Du côté du Canada, l'ajustement de l'économie à la baisse des prix des produits de base et à la faiblesse du dollar canadien devrait se poursuivre en 2017. La croissance dans les secteurs axés sur les exportations autres que de produits de base a perdu de sa vigueur en raison des défis posés par la compétitivité, du ralentissement de l'activité commerciale capitalistique à l'échelle mondiale et de la baisse de la demande étrangère de produits canadiens. Les industries de services du centre du Canada ont conservé leur dynamisme, tandis que l'activité dans les secteurs axés sur les produits de base, surtout en Alberta et en Saskatchewan, semble avoir atteint un creux au cours des derniers mois.

Pour 2016, 2017 et 2018, le produit intérieur brut (PIB) réel du Canada devrait croître respectivement de 1,3 %, 1,8 % et 2,0 %, en raison des conditions financières expansionnistes, de la reprise des exportations autres que de produits de base, de la solidité accrue des dépenses en capital dans les secteurs non liés aux produits de base, de l'allègement fiscal fédéral en faveur de la classe moyenne et du remaniement du programme d'infrastructures du gouvernement fédéral.

Au Canada, les taux d'intérêt se sont relevés des creux atteints au cours de l'été sous l'effet des facteurs qui ont entraîné la hausse des taux à l'échelle mondiale. Par conséquent, la Banque du Canada pourrait devoir faire preuve d'encore plus de souplesse pour maintenir les conditions financières expansionnistes et soutenir la reprise de l'économie. Puisque le marché s'attend de plus en plus à ce que la politique monétaire des États-Unis et celle du Canada divergent et à ce que la volatilité des prix du pétrole brut se poursuive, le taux de change du dollar canadien avoisine maintenant 0,74 \$ US.

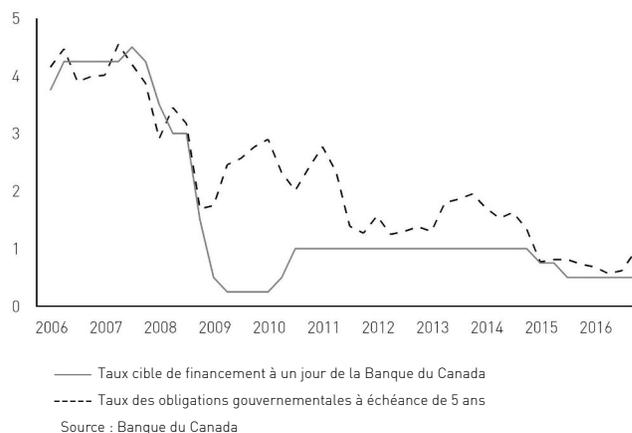
Les nouvelles règles hypothécaires instaurées par le gouvernement fédéral devraient restreindre légèrement la capacité des acheteurs potentiels de s'acheter un logement, et réduire le niveau de risque à long terme auquel s'exposent les emprunteurs et les prêteurs.

Compte tenu de la conjoncture économique, les objectifs de la Banque en matière d'accroissement de ses activités de Services

aux entreprises, ses efforts renouvelés pour rationaliser ses activités de détail et sa position de fonds propres solide devraient contribuer à la croissance en 2017 et au-delà.

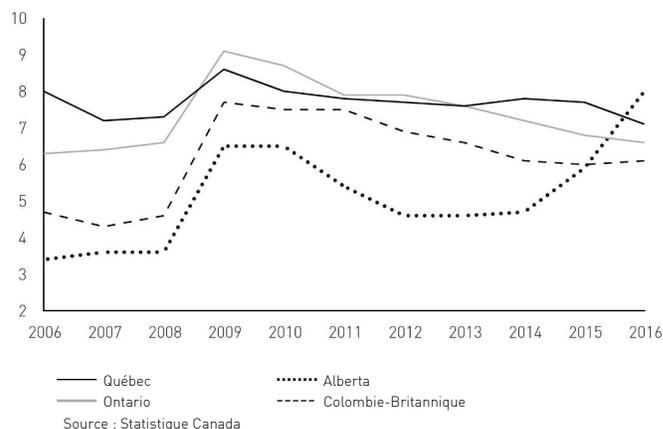
TAUX D'INTÉRÊT AU CANADA

(données trimestrielles, fin de période, en pourcentage)



TAUX DE CHÔMAGE

(données annuelles, en pourcentage)



ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DE LA BANQUE

Objectifs financiers à moyen terme

Les objectifs de la Banque en matière de performance et de croissance, qui ont été présentés dans le rapport annuel 2015, et la performance de la Banque en 2016 sont divulgués dans le tableau 5. La Banque a réalisé des progrès considérables au chapitre de ses initiatives de contrôle des coûts en 2016 et est en voie d'atteindre ses objectifs en matière de ratio d'efficacité et de levier d'exploitation ajustés. La croissance dans les principaux secteurs d'activité est également demeurée vigoureuse tout au long de l'exercice, puisque les prêts aux clients commerciaux ont augmenté de 25 % et les prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants, de 23 % d'un exercice à l'autre.

Le résultat dilué par action ajusté a progressé de 1 %, et le résultat net, de 9 %. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté est demeuré inchangé à 12,0 % comparativement à celui de l'exercice 2015 malgré le resserrement des marges imputable au contexte de très bas taux d'intérêt, les conditions de marché difficiles du début de l'année et l'accroissement des exigences réglementaires. De plus, deux émissions d'actions ordinaires réalisées au cours de l'exercice ayant contribué au renforcement de la situation de fonds propres, ont eu une incidence sur ces mesures de rentabilité.

La croissance des souscriptions de fonds communs de placement par les particuliers a été freinée par la baisse de la demande découlant de la volatilité accrue des marchés au début de 2016. Au fil de l'amélioration des conditions du marché et de la conjoncture économique, la demande devrait reprendre et permettre davantage d'accroître les volumes.

Comme il a été mentionné dans le rapport annuel 2015, la direction continuera de se concentrer sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la Banque de doubler sa taille d'ici 2022 et d'atteindre un rendement des capitaux propres attribuable aux actionnaires ordinaires comparable à la moyenne de l'industrie bancaire canadienne, tout en bâtissant de solides bases stratégiques. Compte tenu de la croissance économique toujours faible et du contexte concurrentiel qui prévaut pour les banques

canadiennes, le rendement des capitaux propres attribuable aux actionnaires ordinaires des institutions financières canadiennes a reculé au cours des 18 derniers mois. Sur une base relative, la Banque a donc déjà réduit l'écart avec le secteur, étant donné qu'elle a maintenu son rendement des capitaux propres attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté à 12,0 %, le même niveau qu'à l'exercice précédent, tout en renforçant ses fonds propres. Pour mieux refléter cet objectif, qui est d'enregistrer un rendement comparable à celui de l'industrie bancaire canadienne, la Banque le présentera dorénavant sous forme d'écart plutôt que sous forme de ratio cible absolu. L'objectif ultime continue d'être l'élimination de l'écart d'ici 2022, en incluant l'adoption, à l'exercice 2020, de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit.

TABLEAU 5

OBJECTIFS FINANCIERS À MOYEN TERME ET PERFORMANCE 2016

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliards de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	OBJECTIFS POUR 2019	2016	2015	Variation 2016 / 2015
Performance financière ajustée ⁽¹⁾				
Rendement des capitaux propres attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté	Réduction de l'écart à 300 pb ⁽²⁾	12,0 %	12,0 %	Réduction de l'écart de 120 pb ⁽³⁾
Ratio d'efficacité ajusté	< 68 %	69,6 %	71,3 %	(1,7) %
Résultat dilué par action ajusté	Croissance de 5 % à 10 % annuellement	5,70 \$	5,62 \$	1 %
Levier d'exploitation ajusté	Positif	2,5 %	(0,4)%	3 %
Principaux inducteurs de croissance				
Prêts aux clients commerciaux	Croissance de plus de 60 % pour atteindre 13 G\$	10,0 \$	8,0 \$	25 %
Prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants	Croissance de plus de 50 % pour atteindre 9 G\$	7,0 \$	5,7 \$	23 %
Fonds communs de placement aux particuliers	Croissance de plus de 80 % pour atteindre 6 G\$	3,4 \$	3,3 \$	4 %
Actifs sous gestion chez Valeurs mobilières Banque Laurentienne	Croissance de plus de 25 % pour atteindre 4 G\$	3,5 \$	3,1 \$	11 %

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Comparativement aux principales banques canadiennes et réaliser un rendement des capitaux propres attribuable aux actionnaires ordinaires comparable d'ici 2022.

(3) Comparativement au rendement de l'exercice 2016 des principales banques canadiennes.

Hypothèses clés à la base des objectifs à moyen terme de la Banque

Les objectifs stratégiques et financiers de la Banque sont établis au moyen des hypothèses clés suivantes. Les objectifs de la Banque ne constituent pas des prévisions et sont fondés sur certaines hypothèses de planification clés. En raison d'autres facteurs qui sont décrits à la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » au début du rapport de gestion et à la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques », les résultats futurs pourraient différer substantiellement de ces objectifs.

Compte tenu de la conjoncture économique décrite précédemment, la direction est d'avis que ses perspectives financières à moyen terme dépendront des facteurs suivants :

- la poursuite de la solide croissance interne des prêts aux clients commerciaux et des prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants;

- la stabilité relative des marges par rapport au niveau de 2016;
- la simplification de l'offre de services à l'intention des particuliers et l'augmentation de la proportion des Services aux entreprises dans la composition des services de la Banque;
- le maintien des provisions pour pertes sur prêts à des niveaux plus bas que ceux du secteur;
- le contrôle rigoureux des dépenses et la réduction de la taille et de l'étendue des fonctions corporatives;
- les investissements requis pour rebâtir une plateforme de gestion des comptes appropriée et pour adopter l'approche fondée sur les notations internes avancée¹ à l'exercice 2020.

1 : D'après l'évaluation par la Banque des exigences réglementaires actuelles.

Optimisation des activités de détail

Le 28 septembre 2016, la Banque a annoncé son intention de fusionner 50 de ses succursales au cours des 18 prochains mois. Cette décision découlait de l'analyse stratégique commencée en 2015, ainsi que de l'évolution récente de la conjoncture économique. Le comportement des clients a changé et a, entre autres, entraîné la réduction du nombre de visites en succursale, une réalité qui touche l'ensemble du secteur. Compte tenu de cette réalité, le réseau de succursales doit être optimisé pour assurer l'efficacité de l'exploitation, tout en répondant aux demandes changeantes des clients. Comme il est mentionné à la section « Frais autres que d'intérêt » à la page 25, des charges de

ACQUISITION DE CIT CANADA

Le 29 juin 2016, la Banque et CIT Group Inc. (« CIT »), une société américaine, ont conclu une entente définitive en vertu de laquelle la Banque a convenu d'acquérir les activités canadiennes de financement d'équipement et de financement commercial de CIT (« CIT Canada »). La transaction a été conclue le 1^{er} octobre 2016. Le prix d'achat provisoire, fondé sur la valeur comptable nette des actifs de CIT Canada à la date de clôture, est estimé à 985,4 millions \$ et demeure assujéti à des ajustements postclôture. Cette acquisition importante s'inscrit dans le plan de transformation en ce qu'elle accroît la proportion des prêts aux entreprises dans le portefeuille de prêts de la Banque, renforce la position de la Banque dans le marché du financement d'équipement et étend sa présence sur le territoire canadien.

À l'appui de cette transaction, la Banque a émis, le 20 juillet 2016, 3 247 600 reçus de souscription au prix de 47,85 \$ par reçu. Le produit a été déposé en main tierce jusqu'à l'acquisition de CIT Canada. Une fois l'acquisition conclue, le 1^{er} octobre 2016, les reçus de souscription ont été échangés contre 3 247 600 actions ordinaires de la Banque, pour un produit brut de 155,4 millions \$.

ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Le résultat net s'est établi à 151,9 millions \$, ou un résultat dilué par action de 4,55 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, par rapport au résultat net de 102,5 millions \$, ou un résultat dilué par action de 3,21 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2015.

Le résultat net ajusté pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 a été de 187,0 millions \$, une hausse de 9 % par rapport au résultat net ajusté de 172,2 millions \$ en 2015, tandis que le résultat dilué par action ajusté s'est élevé à 5,70 \$, une augmentation de 1 % en comparaison de celui de 5,62 \$ en 2015.

REVENU TOTAL

Le revenu total a augmenté de 18,3 millions \$, pour atteindre 915,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, par rapport au revenu total de 897,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015. Le revenu net d'intérêt et les autres revenus ont contribué à cette augmentation d'un exercice à l'autre, comme il est précisé ci-après.

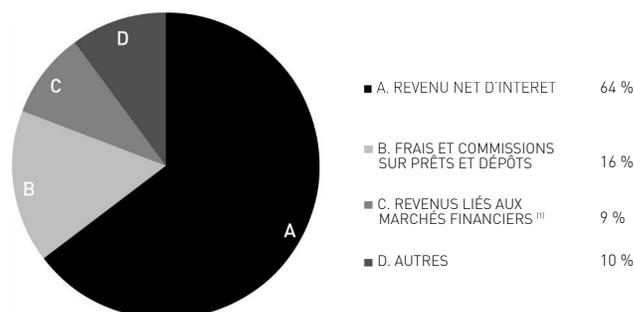
dépréciation, des provisions liées aux contrats de location et des indemnités de départ ont été comptabilisées au quatrième trimestre 2016. La restructuration donnera également lieu à des charges additionnelles de déménagement et de communications d'environ 6,0 millions \$ qui seront comptabilisées lorsqu'elles seront engagées au cours des six à douze prochains mois. Sur une base continue, la Banque s'attend à ce que la restructuration génère des économies de coûts substantielles. Comme les clients continueront d'être servis par des succursales qui sont généralement à proximité de chez eux, l'attrition devrait être modeste.

Le 1^{er} octobre 2016, par suite de l'acquisition, des portefeuilles de prêts commerciaux de 922,5 millions \$ et d'autres actifs nets de 62,9 millions \$, y compris le goodwill et d'autres immobilisations incorporelles de 30,7 millions \$, ont été inclus au bilan de la Banque. La répartition du prix d'achat de CIT Canada pourrait être ajustée une fois que la Banque aura terminé l'évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge. Voir la note 31 des états financiers consolidés annuels audités pour de plus amples renseignements sur cette acquisition.

L'intégration des activités de CIT Canada est en cours et devrait être presque terminée d'ici la fin de l'année civile 2017. Le total des frais de transaction et d'intégration devrait varier entre 25,0 millions \$ et 30,0 millions \$, ce qui comprend des frais de 4,4 millions \$ ayant été engagés en 2016. La contribution au résultat des activités principales pour l'exercice 2016 était minime. La transaction devrait permettre d'accroître le résultat dilué par action en 2018, lorsque l'intégration sera achevée.

COMPOSITION DU REVENU TOTAL

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 (en pourcentage)



(1) Incluant les revenus tirés des activités de courtage et les revenus de trésorerie et de marchés financiers.

REVENU NET D'INTÉRÊT

Le revenu net d'intérêt a augmenté de 14,6 millions \$, ou 3 %, et a totalisé 589,6 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, par rapport à un revenu net d'intérêt de 575,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015. L'augmentation découlait principalement de la croissance solide des volumes des portefeuilles de prêts, contrebalancée en partie par la compression des marges.

Comme il est indiqué dans le tableau 6, la marge nette d'intérêt s'est établie à 1,71 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 et a diminué de 13 points de base en comparaison de la marge nette d'intérêt de l'exercice clos le 31 octobre 2015. Cette diminution s'explique principalement par la proportion plus élevée de prêts hypothécaires résidentiels à rendement plus faible, la pression persistante exercée sur les taux de prêt et le niveau plus élevé de liquidités détenues au cours de l'exercice, notamment aux fins du financement de l'acquisition de CIT Canada le 1^{er} octobre 2016. La Banque modifie graduellement la composition de son portefeuille de prêts pour atténuer les pressions du marché, notamment grâce

à la croissance interne solide des prêts aux clients commerciaux et aux activités de financement d'équipement acquises récemment. Les marges d'intérêt devraient continuer de suivre une légère tendance à la baisse en 2017, étant donné que les taux et les écarts de crédit devraient se maintenir à des niveaux historiquement bas. Le tableau 7 présente un sommaire des variations du revenu net d'intérêt.

La Banque utilise des dérivés pour gérer le risque de taux d'intérêt associé à certains de ses portefeuilles de prêts et de dépôts. Selon les fluctuations des taux d'intérêt et selon la composition des portefeuilles sur le plan de l'échéance et des types de produits, le rendement réel des portefeuilles peut varier de manière substantielle. La Banque a recours à des modèles pour quantifier l'incidence potentielle de divers scénarios de taux sur les revenus futurs et sur les capitaux propres, comme il est décrit à la rubrique « Activités de gestion de l'actif et du passif » à la page 49 du présent rapport de gestion.

TABLEAU 6

REVENU NET D'INTÉRÊT

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2016		2015		TAUX MOYEN	
	VOLUME MOYEN	INTÉRÊT	VOLUME MOYEN	INTÉRÊT		
Actif						
Trésorerie et valeurs mobilières ⁽¹⁾	2 937 045 \$	37 005 \$	1,26 %	2 797 155 \$	40 937 \$	1,46 %
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente ⁽¹⁾	671 862	3 136	0,47	728 807	4 637	0,64
Prêts						
Personnels	6 506 368	298 136	4,58	6 307 812	308 009	4,88
Hypothécaires résidentiels	15 965 407	450 144	2,82	14 085 045	433 610	3,08
Hypothécaires commerciaux	4 382 829	172 859	3,94	4 010 579	164 316	4,10
Commerciaux et autres ⁽²⁾	3 994 561	141 970	3,55	3 318 105	123 545	3,72
Prêts totaux	30 849 165	1 063 109	3,45	27 721 541	1 029 480	3,71
Dérivés et autres	—	63 630	—	—	66 104	—
Actif total productif d'intérêt	34 458 072	1 166 880	3,39	31 247 503	1 141 158	3,65
Actif non-productif d'intérêt et actif lié aux activités de négociation ⁽¹⁾	6 438 698	—	—	6 574 347	—	—
Actif total	40 896 770 \$	1 166 880 \$	2,85 %	37 821 850 \$	1 141 158 \$	3,02 %
Passif et capitaux propres						
Dépôts à vue et sur préavis	7 867 537 \$	47 862 \$	0,61 %	8 332 023 \$	68 536 \$	0,82 %
Dépôts à terme	19 399 973	407 000	2,10	16 876 397	366 997	2,17
Dettes liées aux activités de titrisation	6 180 400	114 346	1,85	5 185 686	113 102	2,18
Dettes subordonnées	200 409	6 433	3,21	448 487	16 094	3,59
Autres	—	1 595	—	—	1 346	—
Passif total portant intérêt	33 648 319	577 236	1,72	30 842 593	566 075	1,84
Acceptations	506 597	—	—	385 769	—	—
Passif ne portant pas intérêt et passif lié aux activités de négociation ⁽¹⁾	4 985 248	—	—	4 996 956	—	—
Passif total	39 140 164	577 236	1,47	36 225 318	566 075	1,56
Capitaux propres	1 756 606	—	—	1 596 532	—	—
Passif et capitaux propres totaux	40 896 770 \$	577 236 \$	1,41 %	37 821 850 \$	566 075 \$	1,50 %
Revenu net d'intérêt et marge nette d'intérêt (en % de l'actif productif moyen)		589 644 \$	1,71 %		575 083 \$	1,84 %

(1) L'actif productif d'intérêt et le passif portant intérêt ne tiennent pas compte des volumes liés aux activités de négociation.

(2) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et les créances au titre des contrats de location-financement.

TABLEAU 7

VARIATION DU REVENU NET D'INTÉRÊT

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 (en milliers de dollars canadiens)

	2016		
	Augmentation (diminution) en raison de la variation		
	DU VOLUME MOYEN	DU TAUX MOYEN	VARIATION NETTE
Actif productif d'intérêt	117 250 \$	(91 528) \$	25 722 \$
Passif portant intérêt	(51 495)	40 334	(11 161)
Revenu net d'intérêt	65 755 \$	(51 194) \$	14 561 \$

AUTRES REVENUS

Les autres revenus ont augmenté de 3,8 millions \$, ou 1 %, et ont totalisé 325,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, par rapport à 322,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015.

Les **frais et commissions sur prêts et dépôts** ont augmenté pour s'établir à 145,7 millions \$ pour l'exercice 2016, par rapport à 141,6 millions \$ en 2015. L'augmentation des revenus tirés des services de cartes et la hausse des commissions sur prêts découlant de l'intensification de l'activité de souscription en 2016 ont été contrebalancées en partie par la diminution des frais de service sur les dépôts.

Les **revenus tirés des activités de courtage** ont augmenté de 13 % pour s'établir à 71,4 millions \$ au cours de l'exercice 2016, en comparaison de 63,3 millions \$ en 2015, la filiale de courtage de la Banque ayant tiré parti de la croissance des activités de souscription dans le marché des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres de sociétés à petite capitalisation.

Les **revenus tirés de la vente de fonds communs de placement** ont augmenté de 4 %, s'établissant à 40,3 millions \$ pour l'exercice 2016, comparativement à 38,8 millions \$ en 2015. L'augmentation des ventes nettes au deuxième semestre de l'exercice a plus que contrebalancé la lenteur enregistrée au début du premier semestre de l'exercice. Les revenus d'honoraires additionnels provenant de l'atteinte des objectifs de vente en 2015 ont également contribué à cette augmentation. Depuis 2012, la Banque distribue une série privilégiée de fonds communs de placement BLC-Mackenzie dans son réseau de succursales du Québec. Au cours des cinq années, ce partenariat s'est avéré fructueux et demeure conforme à l'accent mis sur les produits de placement.

Les **revenus liés aux comptes d'investissement** sont demeurés relativement inchangés, à 30,3 millions \$ pour l'exercice 2016, en comparaison de 30,2 millions \$ en 2015, étant donné que des revenus nets non récurrents de 3,1 millions \$ décrits ci-après ont été contrebalancés par la diminution des frais de transaction et des frais de service.

En novembre 2016, un client important de la Banque a décidé d'administrer en interne les comptes de ses clients et a mis fin à la convention de courtier chargé de comptes conclue avec B2B Banque Services de courtiers¹. Par conséquent, la Banque a comptabilisé, au quatrième trimestre 2016, des revenus non récurrents de 3,1 millions \$ dans les autres revenus, déduction faite des charges de dépréciation des immobilisations incorporelles connexes et des charges connexes.

Les **revenus d'assurance** sont générés principalement par les programmes d'assurance liés aux solutions de crédit et aux cartes offertes par la Banque. Les revenus d'assurance sont présentés déduction faite des réclamations et des frais. Les revenus nets ont augmenté légèrement, pour passer de 16,9 millions \$ en 2015 à 17,5 millions \$ à l'exercice 2016, du fait essentiellement d'une baisse des réclamations. Des renseignements additionnels sur les revenus d'assurance de la Banque sont présentés à la note 27 des états financiers consolidés annuels.

Les **revenus de trésorerie et de marchés financiers** ont diminué pour s'établir à 12,8 millions \$ pour l'exercice 2016, par rapport à 23,4 millions \$ en 2015. Cette diminution découlait principalement des conditions difficiles des marchés financiers au premier semestre 2016. Des pertes nettes de 3,0 millions \$ sur les valeurs mobilières ont été réalisées en 2016, tandis que des profits nets de 5,1 millions \$ avaient été comptabilisés en résultat net en 2015. Des renseignements additionnels sur le portefeuille de valeurs mobilières de la Banque figurent à la note 5 des états financiers consolidés annuels.

Les **autres revenus** ont légèrement diminué de 1 %, pour s'établir à 7,8 millions \$ pour l'exercice 2016, comparativement à 7,9 millions \$ en 2015.

¹ : B2B Banque Services de courtiers comprend trois sociétés : B2B Banque Services Financiers inc., B2B Banque Services de valeurs mobilières inc. et B2B Banque Services aux intermédiaires inc.

TABLEAU 8

AUTRES REVENUS

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2016	2015	2014	Variation 2016 / 2015
Frais et commissions sur prêts et dépôts				
Frais de service sur les dépôts	56 973 \$	59 723 \$	62 665 \$	(5) %
Commissions sur prêts	55 289	50 768	49 682	9
Revenus tirés des services de cartes	33 428	31 098	29 502	7
	145 690	141 589	141 849	3
Revenus tirés des activités de courtage	71 435	63 294	63 640	13
Revenus tirés de la vente de fonds communs de placement	40 299	38 811	29 228	4
Revenus liés aux comptes d'investissement	30 271	30 202	31 658	—
Revenus d'assurance, montant net	17 527	16 903	19 246	4
Revenus de trésorerie et de marchés financiers	12 782	23 365	16 138	(45)
Autres	7 803	7 879	11 326	(1)
	180 117	180 454	171 236	—
Autres revenus	325 807 \$	322 043 \$	313 085 \$	1 %

AMORTISSEMENT DE LA PRIME NETTE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ACQUIS

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, le poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis s'est élevé à 5,2 millions \$, une légère baisse par rapport à 6,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015. Voir la note 31 des états financiers consolidés annuels.

PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES

Les provisions pour pertes sur créances ont diminué de 1,6 million \$ pour s'établir à 33,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, par rapport aux provisions de 34,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015. Le bas niveau de pertes sur créances continue de témoigner de la bonne qualité globale sous-jacente du crédit des portefeuilles de prêts de la Banque.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, les pertes sur prêts personnels ont diminué de 5,8 millions \$ par rapport à celles de l'exercice précédent, du fait principalement de la baisse des radiations et, dans une moindre mesure, de l'incidence nette favorable de l'examen régulier des modèles de provisions cumulatives collectives au deuxième trimestre 2016.

Les pertes sur prêts hypothécaires résidentiels ont diminué de 1,6 million \$. Le niveau des pertes sur créances demeure bas et découle des conditions de crédit favorables et des critères de souscription rigoureux.

Les pertes sur prêts hypothécaires commerciaux et prêts commerciaux se sont établies à un montant combiné de 5,7 millions \$, par rapport à un montant négatif combiné de 0,1 million \$ pour la période correspondante de 2015. L'augmentation de 5,8 millions \$ d'un exercice à l'autre est attribuable au nombre moins élevé de règlements favorables et à l'amélioration moindre dans le portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux par rapport à l'exercice précédent. Les pertes sur prêts de ces portefeuilles ont tendance à fluctuer davantage étant donné que ces portefeuilles peuvent être exposés, en partie, à de plus grands risques isolés.

Le niveau de pertes sur créances, en pourcentage des prêts moyens, s'est établi à 0,11 %, ce qui reflète la bonne condition du portefeuille de prêts. À moyen terme, le ratio de perte pourrait suivre une tendance graduelle à la hausse au fil de l'évolution de la composition du portefeuille de prêts de la Banque.

Le tableau qui suit présente les provisions pour pertes sur créances entre 2014 et 2016. La rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques » du présent rapport de gestion contient une analyse supplémentaire de la condition globale de crédit des portefeuilles de la Banque.

TABLEAU 9

PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2016	2015	2014
Prêts personnels	23 903 \$	29 677 \$	25 062 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	3 723	5 324	5 220
Prêts hypothécaires commerciaux	(1 040)	(90)	4 217
Prêts commerciaux et autres ⁽¹⁾	6 764	(11)	7 201
Provisions pour pertes sur créances	33 350 \$	34 900 \$	41 700 \$
En % du portefeuille moyen de prêts et d'acceptations	0,11 %	0,12 %	0,15 %

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et les créances au titre des contrats de location-financement.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

Les frais autres que d'intérêt ont diminué pour atteindre 679,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, comparativement à 722,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015. Les frais de 2016 et de 2015 ont subi l'incidence de charges de dépréciation et de restructuration respectivement de 38,3 millions \$ et 78,4 millions \$, comme il est mentionné ci-après. Les frais autres que d'intérêt ajustés sont demeurés largement sous contrôle et ont diminué pour s'établir à 636,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, par rapport à 639,6 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015.

Les **salaires et avantages du personnel** ont été moins élevés de 7,4 millions \$, ou 2 %, pour s'établir à 334,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, comparativement à ceux de 342,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015. En 2015, les salaires comprenaient une charge de rémunération liée au départ à la retraite de 4,9 millions \$ relativement à l'ajustement apporté au contrat d'emploi d'un ancien membre de la haute direction. Sur une base ajustée, les salaires et avantages du personnel ont baissé de 2,5 millions \$, par suite essentiellement de la réduction de l'effectif découlant des initiatives de restructuration au quatrième trimestre 2015 et de la diminution de la rémunération liée à la performance, contrebalancées en partie par la hausse régulière des salaires annuels.

Les **frais d'occupation de locaux et technologie** ont diminué de 10,1 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice clos le 31 octobre 2015, pour s'établir à 187,7 millions \$. La diminution découle surtout de la baisse de la charge d'amortissement par suite de la dépréciation des actifs comptabilisée en 2015. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par une charge de 3,1 millions \$ engagée au troisième trimestre 2016 liée à la décision stratégique de résilier une entente de services informatiques et par la hausse des dépenses de projets.

Les **autres frais autres que d'intérêt** ont augmenté de 9,8 millions \$ pour s'établir à 114,2 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, comparativement aux autres frais autres que d'intérêt de 104,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, par suite essentiellement de la hausse annuelle des primes de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), ainsi que de l'augmentation des honoraires professionnels engagés en appui à la transformation de la Banque, des frais liés à la réglementation et des frais de publicité.

Les **charges de dépréciation et de restructuration** se sont établies à 38,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, en comparaison de 78,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015.

Au quatrième trimestre 2016, la Banque a annoncé son intention d'optimiser ses activités de détail en fusionnant 50 succursales au cours des 18 prochains mois, un élément de son plan de transformation. Par conséquent, la valeur des actifs liés à l'Unité de détail a été passée en revue et des charges de dépréciation de 22,1 millions \$ ont été comptabilisées pour l'exercice clos le 31 octobre 2016. Ces charges découlent de la dépréciation de 16,7 millions \$ des logiciels et de 5,4 millions \$ des immobilisations corporelles. Dans le cadre de la restructuration prévue, des provisions liées aux contrats de location de 11,9 millions \$ et des indemnités de départ de 4,4 millions \$ ont également été comptabilisées.

Au quatrième trimestre 2015, un examen stratégique complet des activités de détail de la Banque avait été réalisé et des charges de dépréciation de 72,2 millions \$ avaient été comptabilisées pour l'exercice clos le 31 octobre 2015. Des indemnités de départ, des provisions liées aux contrats de location et d'autres charges de dépréciation liées à des projets de TI totalisant 6,2 millions \$ avaient également été comptabilisées en 2015 dans le cadre des initiatives de restructuration.

Voir la note 30 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

Les **frais liés aux regroupements d'entreprises** ont atteint 4,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 et comprenaient des frais d'acquisition ainsi que les salaires, les honoraires professionnels et d'autres charges liés à l'intégration des activités de CIT Canada.

Ratio d'efficacité

Le ratio d'efficacité ajusté a été de 69,6 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, par rapport à 71,3 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2015. Le levier d'exploitation ajusté a été positif d'un exercice à l'autre, surtout en raison de la croissance du revenu total. Le tableau 10 illustre les variations des frais autres que d'intérêt entre 2014 et 2016.

TABLEAU 10

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2016	2015	2014	Variation 2016 / 2015
Salaires et avantages du personnel				
Salaires ⁽¹⁾	212 663 \$	217 253 \$	212 113 \$	
Avantages du personnel	71 848	71 906	71 335	
Rémunération liée à la performance	50 392	53 110	50 893	
	334 903	342 269	334 341	(2) %
Frais d'occupation de locaux et technologie				
Frais de technologie	87 070	83 635	69 825	
Loyers et impôts fonciers	54 693	54 539	53 455	
Amortissement	36 777	50 875	53 712	
Entretien et réparation	7 064	6 893	6 124	
Services publics	1 579	1 601	1 591	
Autres	513	235	376	
	187 696	197 778	185 083	(5) %
Autres				
Publicité et développement des affaires	26 851	25 789	22 477	
Honoraires et commissions	26 601	24 358	24 143	
Communications et frais de déplacement	23 236	23 402	22 329	
Taxes et assurances	19 974	18 200	16 529	
Articles de bureau et publications	6 848	6 929	7 095	
Recrutement et formation	2 136	2 675	1 917	
Autres	8 551	3 015	6 893	
	114 197	104 368	101 383	9 %
Charges de dépréciation et de restructuration				
Dépréciation du goodwill, des logiciels et immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles	22 113	72 226	—	
Provisions liées aux contrats de location	11 857	489	—	
Indemnités de départ	4 374	4 118	6 053	
Autres charges de dépréciation liées aux projets de TI	—	1 576	1 588	
	38 344	78 409	7 641	(51) %
Frais liés aux regroupements d'entreprises ⁽²⁾	4 409	—	12 861	s. o.
Frais autres que d'intérêt	679 549 \$	722 824 \$	641 309 \$	(6) %
Ratio d'efficacité ⁽³⁾	74,2 %	80,6 %	73,4 %	
Levier d'exploitation ⁽³⁾	8,0 %	(10,1)%	5,9 %	
Frais autres que d'intérêt ajustés ⁽³⁾				
Salaires et avantages du personnel ajustés	334 903 \$	337 414 \$	334 341 \$	(1) %
Frais d'occupation de locaux et technologie ajustés	187 696	197 778	185 083	(5) %
Autres frais autres que d'intérêt ajustés	114 197	104 368	101 383	9 %
	636 796 \$	639 560 \$	620 807 \$	— %
Ratio d'efficacité ajusté ⁽³⁾	69,6 %	71,3 %	71,0 %	
Levier d'exploitation ajusté ⁽³⁾	2,5 %	(0,4)%	2,4 %	

(1) En 2015, les salaires comprenaient une charge de rémunération liée au départ à la retraite de 4,9 millions \$ relativement à l'ajustement apporté au contrat d'emploi d'un ancien membre de la haute direction désignée comme étant un élément d'ajustement (néant en 2016 et en 2014). Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » pour plus de précisions.

(2) Frais liés à la transaction et à l'intégration de CIT Canada en 2016 et à l'intégration de la Fiducie AGF en 2014.

(3) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, la charge d'impôts sur le résultat s'est élevée à 45,5 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 23,0 %. Ce taux moins élevé que le taux prévu par la loi s'explique principalement par l'imposition réduite des revenus tirés des activités d'assurance à l'étranger et les retombées positives des investissements de la Banque dans des valeurs mobilières canadiennes qui génèrent des revenus de dividendes non imposables. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, la charge d'impôts sur le résultat s'est élevée à 30,9 millions \$ et le taux

d'imposition effectif s'est établi à 23,2 %. Ce taux d'imposition inférieur au taux prévu par la loi découlait principalement des facteurs susmentionnés, contrebalancés en partie par le fait que la charge de dépréciation du goodwill comptabilisée en 2015 était majoritairement non déductible d'impôt.

La note 19 des états financiers consolidés annuels donne de plus amples renseignements sur les impôts sur le résultat.

TABLEAU 11

RAPPROCHEMENT DES IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET DU MONTANT DES IMPÔTS SELON LE TAUX PRÉVU PAR LA LOI

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2016		2015	
Impôts sur le résultat selon le taux prévu par la loi	52 733 \$	26,7 %	35 625 \$	26,7 %
Variation résultant de ce qui suit :				
Résultat des activités d'assurance à l'étranger	(5 283)	(2,7)	(5 910)	(4,4)
Dividendes non imposables	(2 548)	(1,3)	(3 926)	(3,0)
Dépréciation du goodwill	—	—	4 347	3,3
Autres, montant net	550	0,3	797	0,6
Impôts sur le résultat comme présentés à l'état du résultat consolidé	45 452 \$	23,0 %	30 933 \$	23,2 %

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Banque consent des prêts à des parties liées, qui comprennent les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche, ainsi que leurs entités liées. Les principaux dirigeants sont les membres du comité exécutif ou du conseil d'administration. Au 31 octobre 2016, ces prêts totalisaient 19,7 millions \$. Les prêts sont consentis aux administrateurs selon les conditions du marché pour des risques similaires et sont initialement évalués à la juste valeur. Les prêts octroyés aux dirigeants comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels ainsi que des prêts personnels à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt. Les prêts accordés aux entités contrôlées par les principaux dirigeants sont consentis à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Les intérêts gagnés sur ces prêts sont comptabilisés au poste revenu d'intérêt de l'état du résultat consolidé.

Dans le cours normal des activités, la Banque offre également des services bancaires habituels aux principaux dirigeants, notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Au 31 octobre 2016, ces dépôts totalisaient 1,4 million \$. La Banque offre également à ses employés un escompte sur les frais annuels de carte de crédit. Également, pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, la Banque a versé une charge locative de 2,2 millions \$ à une partie liée (2,2 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015).

Voir la note 21 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements sur les opérations entre parties liées.

SURVOL DE L'EXERCICE 2015

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, le résultat net ajusté a totalisé 172,2 millions \$, ou un résultat dilué par action ajusté de 5,62 \$, soit une hausse respective de 5 % et 6 %, comparativement au résultat net ajusté de 163,6 millions \$, ou un résultat dilué par action ajusté de 5,31 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté s'est établi à 12,0 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, comparativement à 11,9 % en 2014.

Comme présenté, le résultat net s'est établi à 102,5 millions \$, ou un résultat dilué par action de 3,21 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, comparativement à un résultat net de 140,4 millions \$, ou un résultat dilué par action de 4,50 \$, en 2014. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté a été de 6,8 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, par rapport à 10,1 % en 2014. Les résultats comme présentés pour 2015 et 2014 tenaient compte d'éléments d'ajustement, y compris des charges de dépréciation et de restructuration relativement aux activités de détail comptabilisées à la suite d'un examen stratégique complet réalisé au quatrième trimestre 2015. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » à la page 17 pour plus de précisions.

Au cours de l'exercice 2015, la Banque a généré une solide croissance du résultat des activités principales et a atteint ses objectifs de rentabilité. De plus, l'accent mis par la Banque sur ses activités prioritaires a généré des résultats concrets, le volume des prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers ayant augmenté de 34 % et celui du portefeuille de prêts aux entreprises, de 18 %. L'excellente qualité du crédit des portefeuilles de prêts de la Banque a également contribué à sa performance financière robuste pour 2015.

ANALYSE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

ANALYSE DES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE 2016

Le résultat net s'est établi à 18,4 millions \$, ou un résultat dilué par action de 0,45 \$, pour le quatrième trimestre 2016, comparativement à une perte de 18,7 millions \$, ou une perte diluée par action de 0,73 \$, pour le quatrième trimestre 2015. Comme mentionné précédemment, les résultats du quatrième trimestre 2016 ont subi l'incidence négative de charges de dépréciation et de restructuration de 38,3 millions \$ (28,1 millions \$ après impôts), ou 0,89 \$ sur une base diluée par action, et les résultats du quatrième trimestre 2015 comprenaient des charges de dépréciation et de restructuration de 78,4 millions \$ (61,8 millions \$ après impôts), ou 2,13 \$ sur une base diluée par action. Le résultat net ajusté a été de 50,5 millions \$ au quatrième trimestre 2016, en hausse de 15 % par rapport au résultat net ajusté de 44,1 millions \$ pour le quatrième trimestre 2015, tandis que le résultat dilué par action ajusté s'est établi à 1,47 \$, en hausse de 2 % par rapport au résultat dilué par action ajusté de 1,44 \$ au quatrième trimestre 2015.

Revenu total

Le revenu total a augmenté de 4,7 millions \$, ou 2 %, pour atteindre 236,4 millions \$ au quatrième trimestre 2016, comparativement à un revenu total de 231,6 millions \$ au quatrième trimestre 2015, du fait de la hausse des autres revenus.

Le **revenu net d'intérêt** a diminué de 1,9 million \$, ou 1 %, pour atteindre 148,7 millions \$ au quatrième trimestre 2016, comparativement à un revenu net d'intérêt de 150,7 millions \$ au quatrième trimestre 2015. La diminution découlait principalement du resserrement des marges attribuable au contexte de très bas taux d'intérêt et au niveau plus élevé de liquidités, contrebalancé en partie par la solide croissance des volumes dans les portefeuilles de prêts. La marge nette d'intérêt (en pourcentage de l'actif productif moyen) s'est établie à 1,67 % au quatrième trimestre 2016, une baisse de 17 points de base par rapport à celle du quatrième trimestre 2015 imputable aux pressions persistantes exercées sur les taux de prêt, au resserrement de l'écart entre le taux préférentiel et le taux des acceptations bancaires, à la proportion plus importante de prêts hypothécaires résidentiels à plus faible rendement et au niveau plus élevé de liquidités détenues pendant le trimestre.

Les **autres revenus** ont progressé de 6,7 millions \$, pour atteindre 87,6 millions \$ au quatrième trimestre 2016, comparativement à 81,0 millions \$ au quatrième trimestre 2015. Comme mentionné précédemment, au quatrième trimestre 2016, les revenus liés aux comptes d'investissement comprenaient des revenus nets non récurrents de 3,1 millions \$ liés à la résiliation d'une convention d'administration de comptes d'investissement. Par ailleurs, la hausse de 3,3 millions \$ des revenus tirés des activités de courtage et celle de 2,2 millions \$ des frais et commissions sur les prêts et dépôts ont été contrebalancées en partie par une baisse de 2,4 millions \$ des revenus de trésorerie et de marchés financiers.

Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis

Au quatrième trimestre 2016, le poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis s'est établi à 1,2 million \$, par rapport à 1,5 million \$ au

quatrième trimestre 2015. Voir la note 31 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances ont augmenté pour atteindre 10,3 millions \$ au quatrième trimestre 2016, par rapport à 9,4 millions \$ au quatrième trimestre 2015. Ce bas niveau de pertes sur créances continue de témoigner de la bonne qualité globale sous-jacente du crédit des portefeuilles de prêts. À moyen terme, les provisions pour pertes sur créances pourraient suivre une tendance graduelle à la hausse au fil de l'évolution de la composition du portefeuille de prêts et de l'augmentation des volumes.

Frais autres que d'intérêt

Les frais autres que d'intérêt se sont élevés à 202,0 millions \$ au quatrième trimestre 2016, une baisse de 40,3 millions \$ comparativement à ceux du quatrième trimestre 2015. Les frais autres que d'intérêt du quatrième trimestre 2016 et du quatrième trimestre 2015 ont subi l'incidence de charges de dépréciation et de restructuration respectivement de 38,3 millions \$ et 78,4 millions \$, comme il est mentionné ci-après. Les frais autres que d'intérêt ajustés sont demeurés largement sous contrôle et ont diminué de 4,7 millions \$, ou 3 %, pour s'établir à 159,2 millions \$ au quatrième trimestre 2016, en comparaison de 163,9 millions \$ au quatrième trimestre 2015.

Les **salaires et les avantages du personnel** ont diminué de 3,3 millions \$, ou 4 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre 2015, pour se fixer à 82,4 millions \$ au quatrième trimestre 2016, notamment du fait de la réduction de l'effectif découlant de la restructuration de certaines activités au quatrième trimestre 2015, de la baisse de la rémunération liée à la performance et de la hausse des salaires capitalisés, étant donné que la Banque s'emploie activement à reconstruire sa plateforme de gestion de comptes. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par l'augmentation régulière des salaires annuels.

Les **frais d'occupation de locaux et technologie** ont diminué de 4,2 millions \$ par rapport à ceux du quatrième trimestre 2015, pour s'établir à 46,2 millions \$. La diminution découle surtout de la baisse de la charge d'amortissement par suite de la dépréciation des actifs comptabilisée au quatrième trimestre 2015 et des frais de technologie moins élevés, étant donné que la Banque optimise son architecture technologique.

Les **autres frais autres que d'intérêt** ont augmenté de 2,9 millions \$ comparativement à ceux du quatrième trimestre 2015, pour s'établir à 30,7 millions \$, par suite essentiellement de l'accroissement annuel des primes de la SADC et de la hausse des honoraires professionnels engagés en appui à la transformation de la Banque.

Les **charges de dépréciation et de restructuration** du quatrième trimestre 2016 ont totalisé 38,3 millions \$, par rapport à des charges de restructuration de 78,4 millions \$ au quatrième trimestre 2015. Comme il a été mentionné précédemment, la valeur des actifs liés à l'Unité de détail a été passée en revue et des charges de dépréciation de 22,1 millions \$ ont été comptabilisées au quatrième trimestre 2016. Des provisions liées aux contrats de location de 11,9 millions \$ et des indemnités de départ de 4,4 millions \$ ont également été comptabilisées au cours du trimestre par suite de l'annonce des fusions de succursales. Au quatrième trimestre 2015, des charges de

dépréciation de 72,2 millions \$ et des indemnités de départ, des provisions liées aux contrats de location et d'autres charges de dépréciation liées à des projets de TI totalisant 6,2 millions \$ avaient été comptabilisées. Voir la note 30 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

Les **frais liés aux regroupements d'entreprises** ont totalisé 4,4 millions \$ au quatrième trimestre 2016 et comprenaient les frais liés à l'acquisition ainsi que les salaires, les honoraires professionnels et d'autres charges engagées aux fins de l'intégration des activités de CIT Canada.

Le ratio d'efficacité ajusté a été de 67,4 % au quatrième trimestre 2016, par rapport à 70,8 % au quatrième trimestre 2015. Le levier d'exploitation ajusté a été positif d'un exercice à l'autre, surtout en raison de la croissance des revenus et du contrôle des dépenses.

Impôts sur le résultat

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2016, la charge d'impôts sur le résultat a été de 4,5 millions \$ et le taux d'imposition effectif, de 19,7 %. Ce taux d'imposition inférieur au taux prévu par la loi découle principalement des retombées positives des investissements de la Banque dans des valeurs mobilières canadiennes qui génèrent des revenus de dividendes non imposables et de l'imposition réduite des revenus tirés des activités d'assurance, et reflète le niveau plus bas de bénéfices imposables au Canada imputable aux charges de dépréciation et de restructuration. Pour le trimestre clos le 31 octobre 2015, le recouvrement d'impôts sur le résultat a été de 2,8 millions \$ et le

taux d'imposition effectif s'est établi à 13,2 %. Le taux d'imposition inférieur au taux prévu par la loi s'explique par les facteurs susmentionnés pour le quatrième trimestre 2016.

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Les activités d'intermédiation de la Banque représentent une source relativement régulière de revenus, provenant d'importants volumes de prêts et de dépôts peu susceptibles de subir de fortes fluctuations à court terme. Par contre, les activités de trésorerie et certaines activités liées aux marchés financiers, comme les activités de négociation, peuvent entraîner beaucoup de volatilité. De plus, les variations des taux d'intérêt du marché ou des marchés boursiers ainsi que des conditions de crédit peuvent se répercuter sur les résultats de la Banque. Par ailleurs, d'autres transactions, comme les acquisitions d'entreprises, des événements particuliers ou des changements apportés à la réglementation, sont également susceptibles d'avoir une incidence importante sur les revenus et les dépenses. Compte tenu du fait que le deuxième trimestre ne compte habituellement que 89 jours (90 jours en 2016), comparativement à 92 jours pour les autres trimestres, la rentabilité est, en règle générale, plus faible pendant ce trimestre, surtout en raison de l'incidence de ce facteur sur le revenu net d'intérêt. Le tableau 12 présente un sommaire des résultats trimestriels des exercices 2016 et 2015.

TABLEAU 12

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Pour les trimestres clos les (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	2016				2015			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Revenu net d'intérêt	148 727 \$	147 991 \$	143 428 \$	149 498 \$	150 667 \$	147 229 \$	137 691 \$	139 496 \$
Autres revenus	87 642	81 086	83 375	73 704	80 982	79 409	82 988	78 664
Revenu total	236 369	229 077	226 803	223 202	231 649	226 638	220 679	218 160
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	1 181	1 267	1 337	1 405	1 465	1 531	1 531	1 472
Provisions pour pertes sur créances	10 300	8 200	5 750	9 100	9 400	7 000	8 000	10 500
Frais autres que d'intérêt	201 998	160 474	160 066	157 011	242 340	161 037	158 750	160 697
Résultat (perte) avant impôts sur le résultat	22 890	59 136	59 650	55 686	(21 556)	57 070	52 398	45 491
Impôts sur le résultat (recouvrement)	4 507	13 999	13 936	13 010	(2 837)	12 904	11 210	9 656
Résultat net (perte nette)	18 383 \$	45 137 \$	45 714 \$	42 676 \$	(18 719) \$	44 166 \$	41 188 \$	35 835 \$
Résultat (perte) par action								
de base	0,45 \$	1,34 \$	1,43 \$	1,36 \$	(0,73) \$	1,44 \$	1,34 \$	1,16 \$
dilué(e)	0,45 \$	1,34 \$	1,43 \$	1,36 \$	(0,73) \$	1,44 \$	1,34 \$	1,15 \$
Marge nette d'intérêt ⁽¹⁾	1,67 %	1,69 %	1,71 %	1,78 %	1,84 %	1,85 %	1,84 %	1,83 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽¹⁾	3,7 %	11,2 %	12,5 %	11,6 %	(6,1) %	12,1 %	11,8 %	9,9 %
Mesures financières ajustées								
Résultat net ajusté ⁽¹⁾	50 542 \$	46 067 \$	46 696 \$	43 708 \$	44 127 \$	45 291 \$	42 313 \$	40 468 \$
Résultat dilué par action ajusté ⁽¹⁾	1,47 \$	1,37 \$	1,46 \$	1,39 \$	1,44 \$	1,48 \$	1,38 \$	1,32 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾	12,1 %	11,4 %	12,8 %	11,9 %	12,1 %	12,4 %	12,1 %	11,3 %
Frais autres que d'intérêt ajustés ⁽¹⁾	159 245 \$	160 474 \$	160 066 \$	157 011 \$	163 931 \$	161 037 \$	158 750 \$	155 842 \$

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

Au cours des huit derniers trimestres, le résultat net a en général augmenté, sauf pour les quatrièmes trimestres, au cours desquels le résultat net a subi l'incidence des charges de dépréciation et de restructuration, comme il est mentionné ci-après. Le revenu net ajusté a généralement suivi une tendance à la hausse, par suite principalement de la bonne croissance des volumes des portefeuilles de prêts, de la qualité du crédit toujours solide et de la poursuite des efforts déployés pour contrôler les coûts.

D'autres facteurs précis, décrits ci-après, ont influé sur les résultats au cours des exercices 2016 et 2015.

2016

- Le revenu net d'intérêt a augmenté en 2016, étant donné que la croissance solide des prêts a continué de contribuer au résultat, tandis que les marges ont continué de subir des pressions.
- Au quatrième trimestre, les autres revenus comprenaient des revenus nets non récurrents de 3,1 millions \$ liés à la résiliation d'une convention d'administration de comptes d'investissement.
- Les provisions pour pertes sur créances sont demeurées basses au cours de l'exercice. Le résultat du deuxième trimestre comprenait un ajustement net favorable de 2,7 millions \$ attribuable à l'examen régulier des modèles de provisions cumulatives collectives, qui a contribué à la diminution des pertes sur créances.
- Les frais autres que d'intérêt du quatrième trimestre comprenaient des charges de dépréciation et de restructuration de 38,3 millions \$ découlant de l'annonce faite par la Banque de son intention de restructurer ses activités de détail et de fusionner 50 succursales au cours des 18 prochains mois. Les charges du quatrième trimestre comprenaient également des frais de 4,4 millions \$ liés à l'acquisition et à l'intégration de CIT Canada. Compte non tenu

de ces éléments, les frais autres que d'intérêt ajustés ont diminué en 2016, du fait essentiellement du contrôle continu des coûts ainsi que de la diminution des salaires et des avantages du personnel et de la baisse de la charge d'amortissement par suite des charges de dépréciation et de restructuration comptabilisées en 2015.

2015

- En 2015, le revenu net d'intérêt a augmenté par rapport à celui de 2014, l'incidence de la bonne croissance des prêts au cours des derniers mois et la hausse des pénalités sur les remboursements anticipés de prêts hypothécaires résidentiels, notamment au troisième trimestre, ayant contribué positivement aux résultats. La marge nette d'intérêt a également subi l'incidence du contexte de bas taux d'intérêt.
- Les autres revenus ont augmenté en 2015, du fait surtout de la solidité des commissions sur la vente de fonds communs de placement et de la hausse des revenus de trésorerie et de marchés financiers.
- Les provisions pour pertes sur créances ont diminué en 2015 par rapport à celles de l'exercice précédent, signe de la qualité solide du portefeuille et des conditions de crédit favorables.
- Au premier trimestre, les frais autres que d'intérêt comprenaient une charge de rémunération liée au départ à la retraite de 4,9 millions \$ relativement à l'ajustement apporté au contrat d'emploi d'un ancien membre de la haute direction. Les charges du quatrième trimestre englobaient également des charges de dépréciation et de restructuration de 78,4 millions \$ engagées dans le contexte de l'examen stratégique complet des activités de détail de la Banque. Les frais autres que d'intérêt ajustés ont été légèrement plus élevés en 2015 qu'ils l'ont été en 2014, principalement en raison de la hausse des salaires et avantages du personnel et des frais de technologie.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

La Banque a enregistré une croissance solide de son bilan au cours des trois derniers exercices, tant en interne qu'au moyen d'acquisitions, et des fonds propres robustes en appui à ses activités. La qualité de crédit globale de son portefeuille de prêts, combinée à une base de financement de détail saine, continue de servir d'assise à une croissance durable et à la mise en œuvre du plan de transformation.

Au 31 octobre 2016, l'actif total de la Banque s'élevait à 43,0 milliards \$, une augmentation de 8 % par rapport à l'actif total de 39,7 milliards \$ au 31 octobre 2015, comme l'indique le tableau 13. Ces changements sont analysés dans les rubriques qui suivent du rapport de gestion.

TABLEAU 13

ACTIF AU BILAN

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2016	2015	2014	Variation 2016 / 2015
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	187 099 \$	200 864 \$	248 855 \$	(7) %
Valeurs mobilières	5 660 432	4 487 357	4 880 460	26
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	2 879 986	3 911 439	3 196 781	(26)
Prêts				
Personnels	6 613 392	7 063 229	6 793 078	(6)
Hypothécaires résidentiels	16 749 387	14 998 867	13 707 489	12
Hypothécaires commerciaux	4 658 734	4 248 761	3 769 323	10
Commerciaux et autres ⁽¹⁾	4 727 385	3 308 144	2 794 232	43
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	629 825	473 544	365 457	33
	33 378 723	30 092 545	27 429 579	11
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	(105 009)	(111 153)	(119 371)	(6)
	33 273 714	29 981 392	27 310 208	11
Autres actifs	1 005 109	1 078 452	846 481	(7)
Actif au bilan	43 006 340 \$	39 659 504 \$	36 482 785 \$	8 %
Trésorerie, dépôts auprès d'autres banques, valeurs mobilières et valeurs acquises en vertu de conventions de revente en % de l'actif au bilan	20,3 %	21,7 %	22,8 %	

(1) Y compris les créances au titre des contrats de location-financement.

LIQUIDITÉS

Les liquidités se composent de la trésorerie, des dépôts auprès d'autres banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Au 31 octobre 2016, ces actifs totalisaient 8,7 milliards \$, une hausse de 0,1 milliard \$ par rapport à 8,6 milliards \$ au 31 octobre 2015.

Au cours de l'exercice, la Banque a intensifié ses activités de titrisation pour améliorer la composition de son financement et a obtenu des dépôts auprès de courtiers pour répondre à ses besoins additionnels de liquidités, y compris en partie pour financer l'acquisition de CIT Canada qui a été conclue le 1^{er} octobre 2016. Dans l'ensemble, la Banque continue de gérer avec prudence le niveau de ses liquidités et de détenir des liquidités suffisantes de diverses sources pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

Les liquidités représentaient 20 % des actifs totaux au 31 octobre 2016, comparativement à 22 % au 31 octobre 2015.

Au 31 octobre 2016, les valeurs mobilières utilisées dans les activités de courtage et de trésorerie totalisaient 5,7 milliards \$, y compris un portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente de 2,7 milliards \$. Au 31 octobre 2016, les profits latents nets de ce portefeuille, inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global (AÉRG), s'élevaient à 4,2 millions \$, en comparaison de pertes nettes latentes de 10,5 millions \$ au 31 octobre 2015, reflet de la performance relativement bonne du marché des actions privilégiées canadien au cours de l'année.

Des renseignements additionnels sur la gestion du risque d'illiquidité et de financement sont fournis à la page 51 du rapport de gestion.

PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Les prêts et acceptations bancaires, déduction faite des provisions cumulatives, se sont établis à 33,3 milliards \$ au 31 octobre 2016, en hausse de 3,3 milliards \$, ou 11 %, par rapport à ceux au 31 octobre 2015. Cette hausse reflète l'acquisition des portefeuilles de prêts commerciaux de CIT Canada d'un montant net de 0,9 milliard \$, ainsi que la croissance interne toujours solide.

Les prêts personnels se sont établis à 6,6 milliards \$, une baisse de 0,4 milliard \$, ou 6 %, depuis le 31 octobre 2015, du fait essentiellement des remboursements nets dans le portefeuille de prêts à l'investissement, reflétant la réduction prévue.

Les prêts hypothécaires résidentiels se sont établis à 16,7 milliards \$ au 31 octobre 2016, une hausse de 1,8 milliard \$, ou 12 %, d'un exercice à l'autre. La hausse est attribuable principalement à la croissance continue des prêts hypothécaires résidentiels souscrits par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants.

Les prêts commerciaux, y compris les acceptations, ont été de 1,6 milliard \$, ou 42 %, plus élevés qu'au 31 octobre 2015, en raison essentiellement des portefeuilles de prêts commerciaux d'un montant net de 0,9 milliard \$ de CIT Canada, et de l'augmentation des volumes découlant des activités de syndication. Les prêts hypothécaires commerciaux ont augmenté de 0,4 milliard \$, ou 10 %, au cours de la même période. Combinés, ces prêts aux clients commerciaux totalisaient 10,0 milliards \$ au 31 octobre 2016, une augmentation de 25 % d'un exercice à l'autre.

Des renseignements additionnels sur les pratiques de la Banque en matière de gestion des risques, ainsi que des renseignements détaillés sur les portefeuilles de prêts, figurent à la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques ».

AUTRES ACTIFS

Les autres actifs ont diminué de 0,1 milliard \$, pour s'établir à 1,0 milliard \$ au 31 octobre 2016, du fait principalement d'une

baisse des chèques et autres effets en transit, contrebalancée en partie par l'ajout des actifs de CIT Canada au bilan de la Banque.

TABLEAU 14

PASSIF AU BILAN

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2016	2015	2014	Variation 2016 / 2015
Dépôts				
Particuliers	21 001 578 \$	19 377 716 \$	18 741 981 \$	8 %
Entreprises, banques et autres	6 571 767	7 226 588	5 781 045	(9)
	27 573 345	26 604 304	24 523 026	4
Autres passifs	6 013 890	5 524 930	5 103 778	9
Dette liée aux activités de titrisation	7 244 454	5 493 602	4 863 848	32
Dette subordonnée	199 824	449 641	447 523	(56)
Passif au bilan	41 031 513 \$	38 072 477 \$	34 938 175 \$	8 %
Dépôts de particuliers en % du total des dépôts	76,2 %	72,8 %	76,4 %	
Total des dépôts en % du passif au bilan	67,2 %	69,9 %	70,2 %	

DÉPÔTS

Les dépôts ont augmenté de 1,0 milliard \$, ou 4 %, pour s'établir à 27,6 milliards \$ au 31 octobre 2016, comparativement à 26,6 milliards \$ au 31 octobre 2015. Les dépôts de particuliers ont totalisé 21,0 milliards \$ au 31 octobre 2016, soit 1,6 milliard \$ de plus qu'au 31 octobre 2015, en raison surtout de l'augmentation des dépôts à terme obtenus par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants. Les dépôts d'entreprises et autres ont diminué de 0,7 milliard \$ au cours de la même période, pour s'établir à 6,6 milliards \$, ce qui s'explique surtout par la baisse des dépôts institutionnels. Les dépôts de particuliers représentaient 76 % du total des dépôts au 31 octobre 2016, par rapport à 73 % au 31 octobre 2015, et ont contribué à la bonne situation de la Banque en matière de liquidités.

Des renseignements additionnels sur les dépôts et sur les autres sources de financement sont présentés à la rubrique « Gestion du risque d'illiquidité et de financement » à la page 51 du présent rapport de gestion.

AUTRES PASSIFS

Les autres passifs ont augmenté pour atteindre 6,0 milliards \$ au 31 octobre 2016, en comparaison de 5,5 milliards \$ au 31 octobre 2015. L'augmentation d'un exercice à l'autre découlait surtout de la hausse des engagements au titre des valeurs acquises en vertu de conventions de revente, associés aux activités de négociation, ainsi que des acceptations.

La dette liée aux activités de titrisation a augmenté de 1,8 milliard \$, ou 32 %, par rapport à celle au 31 octobre 2015, et s'est établie à 7,2 milliards \$ au 31 octobre 2016. Au cours de l'exercice, la Banque a continué d'optimiser cette source privilégiée de financement à terme des prêts hypothécaires résidentiels, à la lumière de la solide croissance de ce portefeuille. Au quatrième trimestre 2016, la Banque a également obtenu des fonds de 0,4 milliard \$ en titrisant les créances au titre de contrats de location-financement de LBC Capital par l'entremise d'un conduit à vendeurs multiples. De plus, en 2016, la Banque a mis en place un programme de titrisation de prêts hypothécaires résidentiels assurés au moyen de l'émission de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (LNH), qui ont été vendus à des investisseurs.

Pour de plus amples renseignements sur les activités de titrisation de la Banque, se reporter aux notes 7 et 14 des états financiers consolidés annuels.

La dette subordonnée s'est élevée à 199,8 millions \$ au 31 octobre 2016, comparativement à 449,6 millions \$ au 31 octobre 2015. Au cours du premier trimestre 2016, la Banque a racheté la totalité de ses billets à moyen terme subordonnés, série 2010-1 échéant en 2020, d'un montant nominal de référence de 250,0 millions \$. La dette subordonnée fait partie intégrante des fonds propres réglementaires de la Banque tout en offrant aux déposants des mesures de protection additionnelles.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se sont établis à 1 974,8 millions \$ au 31 octobre 2016, comparativement à 1 587,0 millions \$ au 31 octobre 2015. Cette augmentation de 387,8 millions \$ s'explique essentiellement par l'émission d'actions ordinaires de 155,4 millions \$ au quatrième trimestre 2016 pour financer l'acquisition de CIT Canada, l'émission d'actions privilégiées de 125,0 millions \$ au deuxième trimestre 2016 et le placement en actions ordinaires de 67,5 millions \$ réalisé au premier trimestre 2016. Le reste de l'augmentation découle de la contribution du résultat net pour l'exercice, déduction faite des dividendes déclarés. Pour plus d'information, voir l'état de la variation des capitaux propres consolidé.

La valeur comptable par action ordinaire de la Banque a augmenté et s'établissait à 47,92 \$ au 31 octobre 2016, comparativement à 46,33 \$ au 31 octobre 2015. Le tableau ci-après présente les éléments du capital-actions.

La rubrique « Gestion du capital » contient des renseignements supplémentaires sur les questions liées aux fonds propres.

TABLEAU 15

CAPITAL-ACTIONS ÉMIS ET EN CIRCULATION

Au 30 novembre 2016 (en nombre d'actions/options)

Actions privilégiées	
Série 11	4 000 000
Série 13	5 000 000
Série 15	5 000 000
<hr/>	
Actions ordinaires	33 842 487

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut de nombreux arrangements qui, selon les IFRS, ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque ou dont les montants comptabilisés diffèrent de leur montant nominal de référence. Plus particulièrement, la Banque gère ou administre, pour des clients, des actifs qui ne sont pas comptabilisés au bilan. Par ailleurs, les éléments hors bilan comprennent des dérivés ainsi que des engagements de crédit et des garanties.

ACTIFS ADMINISTRÉS ET ACTIFS SOUS GESTION

Les actifs administrés et les actifs sous gestion comprennent principalement les actifs de clients auxquels la Banque fournit divers services administratifs, de même que des prêts hypothécaires commerciaux gérés pour des tiers. Par l'intermédiaire de sa filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne, la Banque gère également des portefeuilles de placements de particuliers et d'institutions. Le tableau 16 ci-dessous présente un sommaire des actifs administrés et des actifs sous gestion. Au 31 octobre 2016, ces éléments s'élevaient à 43,7 milliards \$, en hausse de 1,5 milliard \$, ou 3 %, par rapport à ceux au 31 octobre 2015. Les frais, commissions et autres revenus tirés de ces actifs contribuent considérablement à la rentabilité de la Banque.

TABLEAU 16

ACTIFS ADMINISTRÉS ET ACTIFS SOUS GESTION

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015	2014
Comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés	36 323 405 \$	35 386 071 \$	35 484 148 \$
Actifs de courtage de clients	3 457 660	3 122 090	2 848 440
Fonds communs de placement	3 421 933	3 299 986	3 009 944
Prêts sous gestion	404 003	328 661	224 102
Actifs institutionnels	72 432	78 767	77 095
Autres	9 049	9 610	12 224
Actifs administrés et actifs sous gestion	43 688 482 \$	42 225 185 \$	41 655 953 \$

Les actifs liés aux comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés de B2B Banque Services de courtiers et de BLC Services financiers ont augmenté de 0,9 milliard \$ d'un exercice à l'autre, signe de la hausse de la valeur des actifs sous-jacents attribuable au rendement du marché. B2B Banque Services de courtiers aide les Canadiens à bâtir et à gérer leur patrimoine et offre des services d'administration de compte, de compensation et de règlement, et de présentation de rapports à plus de 300 000 investisseurs, grâce à son association avec des courtiers

et conseillers financiers indépendants à l'échelle du Canada. BLC Services financiers est composée d'une équipe de représentants spécialisés en investissement qui accompagnent leurs clients dans la gestion de leurs portefeuilles et la constitution de leur patrimoine, par l'entremise principalement du réseau de succursales de la Banque.

Les actifs de courtage des clients ont augmenté de 335,6 millions \$, ou 11 %, en raison surtout de l'accélération de l'activité de courtage à escompte et de plein exercice.

Les actifs administrés de fonds communs de placement de BLC Services financiers ont augmenté de 121,9 millions \$, ou 4 %, au cours de l'exercice 2016, sous l'impulsion de l'offre exclusive d'une série privilégiée de fonds communs de placement BLC-Mackenzie.

Les prêts sous gestion ont augmenté de 75,3 millions \$, par suite de l'intensification de l'activité commerciale et des volumes.

DÉRIVÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut divers contrats et prend divers engagements afin de se protéger contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des actions et des indices sur lesquels est établi le rendement de dépôts indiciels, ainsi qu'afin de répondre à la demande de ses clients et de dégager un revenu de ses activités de négociation. Ces contrats et engagements constituent des dérivés. La Banque ne conclut pas de swaps de crédit.

Tous les dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur. La valeur des dérivés est mesurée selon des montants nominaux de référence. Ces montants ne sont toutefois pas inscrits au bilan, car ils ne représentent pas les montants réels échangés. De même, les montants nominaux de référence ne reflètent pas le risque de crédit lié aux dérivés, bien qu'ils servent de base au calcul des montants de flux de trésorerie qui seront échangés. Les montants nominaux de référence des dérivés de la Banque totalisaient 25,0 milliards \$ au 31 octobre 2016, et avaient une juste valeur positive nette de 82,3 millions \$.

Les notes 22 à 25 des états financiers consolidés annuels fournissent de plus amples renseignements sur les divers types de dérivés, ainsi que sur leur comptabilisation.

ACTIVITÉS DE TITRISATION

La Banque a recours à des entités ad hoc pour la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels et des créances au titre des contrats de location-financement afin d'optimiser et de diversifier ses sources de financement et d'accroître ses liquidités.

Dans le cadre d'une opération de titrisation, une entité cède des actifs à une entité ad hoc, généralement constituée sous forme de fiducie canadienne, contre de la trésorerie. L'entité ad hoc finance ces achats par l'émission d'obligations à terme ou de papier commercial. Les ventes de créances s'accompagnent couramment d'un rehaussement de crédit afin que les obligations ou le papier commercial bénéficient de meilleures notes de crédit.

Les comptes de réserve, les actifs excédentaires donnés en garantie et les garanties de liquidités constituent les principales formes de rehaussement de crédit. Les programmes de titrisation incluent généralement des contrats de swaps de titrisation afin de protéger les entités ad hoc contre certains risques de taux d'intérêt et de remboursement anticipé.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels principalement en participant aux programmes mis en œuvre par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). La Banque titrise également des prêts hypothécaires résidentiels et des créances au titre de contrats de location-financement par l'intermédiaire de conduits à vendeurs multiples mis sur pied par les grandes banques canadiennes. Comme la Banque conserve ultimement certains risques de remboursement anticipé, des risques de taux d'intérêt et des risques de crédit liés aux prêts hypothécaires et aux créances transférés, ces derniers ne sont pas décomptabilisés et le produit de la titrisation est comptabilisé à titre de passif de titrisation.

La Banque n'agit pas à titre d'intermédiaire pour des clients qui participent à ce genre d'activité et ne participe à aucune autre activité importante, notamment des facilités de rehaussement de crédit et de liquidité, auprès d'un conduit de titrisation.

Les notes 7 et 14 des états financiers consolidés annuels donnent de plus amples renseignements sur ces transactions.

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT ET GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut divers instruments de crédit hors bilan pour répondre aux besoins financiers de ses clients et en tirer des frais. En raison de ces instruments, la Banque pourrait être exposée au risque d'illiquidité et au risque de crédit. Ils doivent donc faire l'objet d'une gestion du risque appropriée. Le tableau 22 présente le montant maximal de crédit additionnel que la Banque pourrait être tenue de consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut également des ententes de garantie comme des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution à l'appui de ses clients. Le tableau 17 présente les garanties importantes.

La note 29 des états financiers consolidés annuels fournit de plus amples renseignements.

TABLEAU 17

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT ET GARANTIES

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées ⁽¹⁾	4 315 251 \$	3 859 804 \$
Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution	143 881 \$	152 779 \$
Lettres de crédit documentaire	3 232 \$	3 344 \$

[1] Compte non tenu des facilités de crédit révocables au gré de la Banque totalisant 4,3 milliards \$ au 31 octobre 2016 [4,3 milliards \$ au 31 octobre 2015].

GESTION DU CAPITAL

GOUVERNANCE

La direction vise à maintenir un niveau de fonds propres adéquat qui : tient compte des objectifs de la Banque en matière de ratio de fonds propres et de l'évaluation interne des fonds propres requis conformément au plan stratégique de la Banque et aux attentes des actionnaires; est conforme aux objectifs de la Banque en matière de notation de crédit; souligne la capacité de la Banque de gérer les risques liés à ses activités commerciales; permet de gagner la confiance des déposants et génère un rendement acceptable pour les actionnaires.

Pour atteindre cet objectif, la Banque s'appuie sur son cadre de gestion du capital qui comprend une politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, un plan de capital et un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP).

Le PIEAFP est un processus intégré qui permet d'évaluer l'adéquation des fonds propres par rapport au profil de risque de la Banque et d'établir le niveau de capital approprié pour la Banque. L'adéquation des fonds propres dépend de divers facteurs internes et externes. Compte tenu de ces facteurs, les objectifs de la Banque en matière d'adéquation des fonds propres évoluent avec le temps. Le niveau de capital de la Banque met en évidence sa solvabilité et sa capacité à couvrir complètement les risques liés à son exploitation, tout en offrant aux déposants et aux créanciers les mesures de protection qu'ils recherchent.

Parallèlement au PIEAFP, la Banque s'appuie également sur un programme intégré de simulations de crise afin d'évaluer l'incidence de divers scénarios économiques sur sa rentabilité et ses niveaux de fonds propres. Ce programme, auquel participent des experts de divers secteurs, notamment Recherche économique, Finances, Trésorerie et Gestion des risques, fournit des données d'entrée au PIEAFP et contribue à déterminer le niveau approprié de capital.

Divers organes au sein de l'organisation participent à l'optimisation des fonds propres de la Banque.

- Chaque année, le **conseil d'administration** approuve la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, le plan de capital ainsi que le plan d'affaires et le plan financier triennal.
- Le **comité de gestion des risques du conseil d'administration** est responsable de l'examen et de l'approbation, chaque année, de plusieurs documents relatifs au capital, dont le PIEAFP et le programme intégré de simulations de crise. En outre, il examine l'adéquation globale des fonds propres de la Banque trimestriellement.

- Le **comité exécutif** surveille les ratios de fonds propres mensuellement par l'entremise du comité de gestion du risque d'entreprise.
- Le **secteur Gestion des risques** supervise le cadre de gestion du capital de la Banque sur une base continue. Il surveille, entre autres, les limites et l'adéquation des fonds propres, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, du PIEAFP et du programme intégré de simulations de crise.
- Chaque année, le **secteur Finances** est responsable de l'élaboration du plan d'affaires et du plan financier triennal et du plan d'adéquation des fonds propres. Il est également responsable de la gestion régulière des fonds propres et de l'évaluation des ratios de fonds propres réglementaires.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Selon le BSIF, les banques doivent respecter les ratios d'exigences minimales de fonds propres en fonction du risque fondés sur le dispositif de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), que l'on désigne communément sous le nom de Bâle III. Selon la ligne directrice intitulée « Normes de fonds propres » du BSIF, la Banque doit maintenir des niveaux minimums de fonds propres en fonction de divers critères. Les fonds propres de catégorie 1, qui constituent la forme de fonds propres la plus permanente et la plus subordonnée, doivent être composés principalement d'actions ordinaires. Pour assurer que l'exposition au risque est adossée à des fonds propres de grande qualité, les fonds propres de catégorie 1 comportent deux composantes : les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les fonds propres de catégorie 1 supplémentaires. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent des instruments de fonds propres complémentaires et contribuent à la solidité globale d'une institution financière sur une base de permanence. Les institutions sont tenues de respecter des normes de fonds propres minimales axées sur le risque en fonction de leur exposition au risque de crédit, de leurs risques opérationnels et, si elles exercent des activités internationales, de leur risque de marché.

La ligne directrice du BSIF établit les ratios minimums des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres à respectivement 5,125 %, 6,625 % et 8,625 % pour 2016. Ces ratios tiennent compte de l'application progressive de certains

ajustements réglementaires pour la période jusqu'en 2019, comme il est précisé ci-après, et du retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles pour la période jusqu'en 2022 (la base « transitoire »). La ligne directrice prévoit également l'augmentation chaque année des ratios minimums de fonds propres, qui atteindront respectivement 7,0 %, 8,5 % et 10,5 % en 2019, y compris des réserves de conservation des fonds propres de 2,5 %.

De plus, le BSIF s'attend à ce que les institutions de dépôts maintiennent des ratios cibles de fonds propres sans prise en compte des dispositions transitoires au moins équivalents aux ratios minimums des fonds propres de 2019 majorés de la réserve de conservation (la base « tout compris »), y compris un ratio cible minimum de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,0 %. La base « tout compris » inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles, comme il est précisé ci-après.

Certaines banques canadiennes ont également été désignées banques d'importance systémique intérieure (BISI) par le BSIF. Aux termes de cette désignation, ces banques seront tenues de détenir un supplément de 1 % de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires d'ici le 1^{er} janvier 2016. La Banque Laurentienne ne fait toutefois pas partie de ces banques désignées ainsi.

La ligne directrice du BSIF fournit des indications additionnelles concernant le traitement des instruments de fonds propres non admissibles et précise que certains instruments de fonds propres ne sont plus entièrement admissibles comme fonds propres depuis le 1^{er} janvier 2013. Les actions privilégiées, série 11 et les billets à moyen terme subordonnés, série 2012-1 de la Banque sont considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles selon les règles de Bâle III et sont assujettis au retrait progressif, au rythme de 10 % par année, depuis 2013. Les billets à moyen terme subordonnés, série 2010-1 de la Banque étaient considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles selon les règles de Bâle III et étaient assujettis au retrait progressif, au rythme de 10 % par année, avant l'annonce, le 24 septembre 2015, de leur rachat le 2 novembre 2015. Les actions privilégiées, série 13 et série 15, sont pleinement admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires selon les exigences de Bâle III.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Banque comptabilise une charge au titre de l'exigence de fonds propres en regard des ajustements de l'évaluation du crédit (AEC). Afin d'assurer une mise en œuvre semblable à celle d'autres pays, l'exigence de fonds propres en regard de l'AEC entrera en vigueur progressivement sur une période de cinq ans débutant en 2014 et se terminant le 31 décembre 2018. Comme le portefeuille de dérivés de la Banque demeure relativement restreint, cette ligne directrice n'a, ni ne devrait avoir, aucune incidence importante sur les ratios de fonds propres réglementaires.

Nouveautés en matière de fonds propres réglementaires

Révisions à la méthode standard

La Banque a recours à la méthode standard pour évaluer les exigences de fonds propres afférentes au risque de crédit et au risque opérationnel. À l'heure actuelle, les exigences en matière de fonds propres de la Banque en fonction de son exposition au risque de crédit selon la méthode standard ne sont pas établies sur la même base que celles de ses pairs du secteur, étant donné que les institutions financières canadiennes de plus grande taille utilisent essentiellement l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit qui est plus favorable.

En décembre 2015, le CBCB a publié un deuxième document consultatif intitulé « Révisions de l'approche standard pour le risque de crédit » qui contient de nouvelles propositions prudentielles qui, si elles sont adoptées, modifieront la manière selon laquelle la Banque calcule certains éléments de ses fonds propres réglementaires. Le CBCB a également proposé ou annoncé un certain nombre de nouvelles exigences qui modifient le calcul des fonds propres réglementaires par les banques. Ces propositions comprennent des modifications à l'approche fondée sur les notations internes avancée, l'adoption d'un nouveau plancher pour l'approche fondée sur les notations internes avancée et de nouvelles méthodes de calcul des fonds propres à détenir à l'égard de l'exposition aux emprunteurs souverains et du risque opérationnel. La direction surveille de près ces faits nouveaux.

La mise en œuvre de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit demeure une initiative importante du plan de transformation de la Banque qui devrait renforcer sa gestion du risque de crédit, optimiser les fonds propres réglementaires et uniformiser les règles du jeu en matière de souscription de crédit. À ce titre, la Banque a l'intention de faire la transition à l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit à l'exercice 2020.

Régime de recapitalisation des banques au Canada

Le 20 avril 2016, le gouvernement du Canada a présenté de nouvelles dispositions législatives pour mettre en place un régime de recapitalisation, ou « recapitalisation interne », des banques pour les six BISI du Canada. Le régime de capitalisation interne tient les actionnaires et les créanciers obligataires responsables du risque de défaillance d'une banque, et vise à limiter l'exposition au risque des contribuables. En vertu du régime de recapitalisation interne, les créances à long terme admissibles feraient l'objet d'une conversion en actions ordinaires dans le but de recapitaliser une banque et de lui permettre de demeurer viable et de poursuivre ses activités. Étant donné que la Banque n'a pas été désignée comme étant une BISI, ces modifications ne devraient avoir aucune incidence sur ses fonds propres.

Les tableaux 18 et 19 présentent les fonds propres réglementaires et l'actif pondéré en fonction des risques (APR) qui servent au calcul des ratios des fonds propres réglementaires. La Banque s'est conformée aux exigences en matière de fonds propres du BSIF tout au long de l'exercice.

TABLEAU 18

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ⁽¹⁾

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2016	2015
Fonds propres réglementaires		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	1 439 376 \$	1 175 238 \$
Fonds propres de catégorie 1	1 780 976 \$	1 394 871 \$
Total des fonds propres ⁽²⁾	2 056 180 \$	1 668 416 \$
Total de l'actif pondéré en fonction des risques ⁽²⁾		
	17 922 653 \$	15 422 282 \$
Ratio des fonds propres réglementaires		
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	8,0 %	7,6 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	9,9 %	9,0 %
Ratio total des fonds propres	11,5 %	10,8 %

(1) Les montants sont présentés selon la base « tout compris ».

(2) Calculé au moyen de la méthode standard pour évaluer le risque de crédit et le risque opérationnel.

Comme il est indiqué dans le graphique ci-après, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'est établi à 8,0 % au 31 octobre 2016, par rapport à un ratio de 7,6 % au 31 octobre 2015. L'augmentation depuis le 31 octobre 2015 découlait principalement de l'émission d'actions ordinaires de 155,4 millions \$ réalisée en octobre 2016, de l'émission d'actions ordinaires de 67,5 millions \$ réalisée en décembre 2015 et des fonds propres générés en interne. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par l'accroissement des expositions pondérées en fonction des risques, y compris par suite de l'acquisition de CIT Canada, ainsi que par les pertes actuarielles sur les régimes de retraite attribuables à la diminution du taux d'actualisation et les déductions additionnelles des fonds propres à l'égard du goodwill et des immobilisations incorporelles découlant de l'acquisition de CIT Canada.

Dans l'ensemble, l'acquisition de CIT Canada, y compris l'incidence de l'émission d'actions connexe conclue en octobre 2016, a contribué à améliorer le ratio de ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 23 points de base.

L'incidence des charges de dépréciation de 22,1 millions \$ (16,2 millions \$ après impôts sur le résultat) comptabilisée en 2016 sur le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires a été limitée à 2 points de base, étant donné qu'une tranche importante de la charge était liée aux logiciels qui avaient déjà été déduits des fonds propres réglementaires.

ÉVOLUTION DU RATIO DES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 SOUS FORME D' ACTIONS ORDINAIRES (CET1)

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 (en pourcentage)

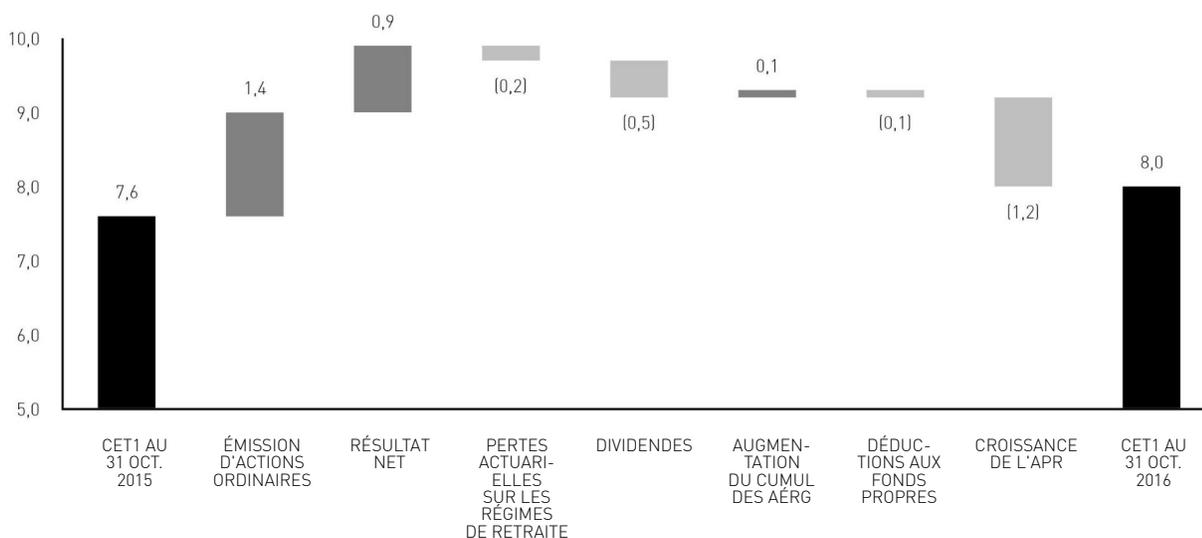


TABLEAU 19

ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2016		2015	
	EXPOSITION TOTALE	ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES ⁽¹⁾	EXPOSITION TOTALE	ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES ⁽¹⁾
Catégorie d'exposition (après atténuation du risque)				
Entreprises	8 192 883 \$	8 202 743 \$	6 611 115 \$	6 583 804 \$
Souverains	6 604 090	38 838	5 926 851	27 868
Banques	245 435	57 101	234 854	62 354
Hypothèques résidentielles sur la clientèle de détail	18 322 547	3 160 469	16 289 250	2 830 032
Autres expositions sur la clientèle de détail	2 815 932	1 788 173	2 717 859	1 693 518
Petites entreprises assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	1 647 907	1 173 392	1 392 139	980 081
Actions	287 576	287 576	310 558	310 558
Titrisation	27 710	23 669	70 772	38 729
Autres actifs	1 131 444	632 694	1 246 997	518 997
	39 275 524	15 364 655	34 800 395	13 045 941
Dérivés ⁽²⁾	182 321	100 752	224 492	114 483
Engagements de crédit	992 210	922 383	939 436	860 270
Risques opérationnels		1 534 863		1 401 588
	40 450 055 \$	17 922 653 \$	35 964 323 \$	15 422 282 \$
Éléments inscrits au bilan				
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques, valeurs mobilières et opérations de financement par titres		672 927 \$		715 097 \$
Prêts personnels		2 188 052		2 106 529
Prêts hypothécaires résidentiels		3 699 348		3 327 940
Prêts hypothécaires commerciaux, prêts commerciaux et engagements de clients en contrepartie d'acceptations		8 376 334		6 576 289
Autres actifs		427 994		320 086
		15 364 655 \$		13 045 941 \$

[1] Pour déterminer le coefficient de pondération des risques approprié, les évaluations de crédit réalisées par des agences de notation externes reconnues par le BSIF, comme Standard & Poor's, Moody's et DBRS, sont utilisées. Selon la méthode standard, la Banque attribue le coefficient de pondération des risques correspondant au coefficient établi selon le processus de concordance du BSIF. Pour la majorité des expositions de la Banque à des contreparties souveraines ou à des banques, qui ont essentiellement leur siège social au Canada, ces coefficients de pondération des risques sont basés sur la note AAA attribuée au Canada. De plus, la Banque se fonde sur les notations externes pour certaines expositions notées, surtout dans la catégorie d'entreprise. En ce qui concerne les expositions non notées, principalement dans les catégories des expositions sur les clientèles de détail et d'entreprise, la Banque applique généralement les pondérations en fonction du risque prescrites en prenant en compte certains facteurs propres à l'exposition, y compris le type de contrepartie, le type d'exposition et les techniques d'atténuation du risque de crédit utilisées.

[2] L'exigence des fonds propres au titre de l'AEC après l'application progressive des ajustements au 31 octobre 2016 s'élevait à 45,1 millions \$ pour l'actif pondéré en fonction des risques lié aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, à 50,0 millions \$ pour l'actif pondéré en fonction des risques lié aux fonds propres de catégorie 1 et à 54,2 millions \$ pour l'actif pondéré en fonction des risques lié au total des fonds propres (respectivement 39,6 millions \$, 44,0 millions \$ et 47,7 millions \$ au 31 octobre 2015). L'actif pondéré en fonction des risques présenté ci-dessus est basé sur l'approche des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires.

RATIO DE LEVIER SELON BÂLE III

Les réformes de Bâle III visant les fonds propres sont venues ajouter une exigence en matière de ratio de levier non fondé sur le risque à titre de mesure supplémentaire des exigences de fonds propres fondées sur le risque. Conformément à la ligne directrice relative aux exigences en matière de ratio de levier du BSIF, il est prévu que les institutions de dépôt fédérales maintiennent un ratio de levier selon Bâle III égal ou supérieur à 3 % en tout temps. Le ratio de levier correspond aux fonds propres de catégorie 1 divisés

par l'actif non pondéré au bilan et les engagements hors bilan, les dérivés et les opérations de financement par titres, comme il est défini dans les exigences.

Comme il est indiqué dans le tableau qui suit, le ratio de levier s'établissait à 4,1 % au 31 octobre 2016 et dépassait les exigences actuelles.

TABLEAU 20

RATIO DE LEVIER SELON BÂLE III

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2016	2015
Fonds propres de catégorie 1	1 780 976 \$	1 394 871 \$
Total des expositions	43 094 377 \$	39 557 300 \$
Ratio de levier selon Bâle III	4,1 %	3,5 %

DIVIDENDES

Le conseil d'administration doit approuver les versements de dividendes sur les actions privilégiées et ordinaires chaque trimestre. La déclaration et le versement de dividendes sont assujettis à certaines restrictions légales, comme il est décrit à la note 16 des états financiers consolidés annuels. Le niveau de dividendes déclarés sur les actions ordinaires reflète les vues de la

direction et du conseil d'administration sur les perspectives financières de la Banque et prend en considération les attentes du marché et les attentes réglementaires, de même que les objectifs de croissance de la Banque, comme ils sont définis dans son plan stratégique. Le tableau suivant présente un sommaire des dividendes déclarés au cours des trois derniers exercices.

TABLEAU 21

DIVIDENDES SUR ACTIONS ET RATIO DU DIVIDENDE VERSÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les ratios du dividende versé)

	2016	2015	2014
Dividendes déclarés sur les actions privilégiées	13 006 \$	9 375 \$	10 750 \$
Dividendes déclarés par action ordinaire	2,36 \$	2,20 \$	2,06 \$
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	73 622 \$	63 691 \$	59 105 \$
Ratio du dividende versé ⁽¹⁾	53,1 %	68,6 %	45,7 %
Ratio du dividende versé ajusté ⁽¹⁾	42,4 %	39,2 %	38,7 %

[1] Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

PROFIL DE RISQUE ET CADRE DE GESTION DES RISQUES

Les parties ombragées des rubriques du rapport de gestion qui suivent correspondent à une analyse des politiques et procédures de gestion du risque de crédit, du risque de marché, du risque d'illiquidité et du risque de financement, comme l'exige IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui autorise l'inclusion de ces informations spécifiques dans le rapport de gestion. Par conséquent, ces parties ombragées font intégralement partie des états financiers consolidés annuels pour les exercices clos les 31 octobre 2016 et 2015.

CADRE DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques constitue pour la Banque une activité essentielle pour atteindre ses objectifs financiers et faire en sorte que son profil de risque soit conforme à l'appétit pour le risque qu'elle a défini. Dans ce contexte et pour permettre à la haute direction de s'assurer de l'existence de saines pratiques qui favorisent la gestion efficace et prudente de ses activités et de ses principaux risques, la Banque a élaboré un cadre d'appétit et de gestion des risques (le « cadre »).

Ce cadre définit la structure de gouvernance des risques, les processus de gestion des risques et les principaux risques auxquels la Banque est exposée. Ce cadre présente également la structure de contrôle interne et de gouvernance d'entreprise qui favorise une saine gestion intégrée des risques. Il se compose de mécanismes qui permettent à la Banque de mesurer et surveiller les risques auxquels elle fait face en fonction des limites de risque et des autres contrôles en place.

Le cadre a comme principal objectif la création et le maintien d'une culture de gestion des risques dans tous les secteurs d'activité et dans toutes les filiales de la Banque. Il vise également à :

- définir l'appétit pour le risque et le seuil de tolérance aux risques de la Banque;
- mettre en place des processus qui permettent de déceler, de comprendre et d'évaluer de façon continue les principaux risques;
- veiller à ce que la tolérance au risque de la Banque soit en accord avec sa stratégie et ses objectifs;
- établir des limites de risque et des politiques de gestion des risques saines et prudentes;
- élaborer et à appliquer des contrôles internes efficaces;
- définir les rôles et les responsabilités des comités en matière de gestion des risques.

APPÉTIT POUR LE RISQUE

La prise de risques fait partie intégrante des activités de la Banque. Ainsi, les stratégies d'affaires tiennent compte des décisions concernant l'équilibre rendement/risques visé par la Banque et les moyens qu'elle compte prendre pour gérer et atténuer ces risques. La Banque a établi son appétit pour le risque, lequel est défini dans le cadre, et elle tente continuellement de maintenir un équilibre entre sa tolérance au risque et sa capacité à prendre des risques. Le conseil d'administration est responsable de l'examen annuel et de l'approbation de l'appétit pour le risque de la Banque.

L'appétit pour le risque est défini comme le niveau de risque que l'entreprise est prête à accepter pour atteindre ses objectifs financiers et stratégiques, particulièrement lorsqu'un avantage y est associé. Il est défini selon le secteur d'activité, le type et le niveau de risque, les objectifs de performance, les fonds propres, la liquidité et les notations externes. Il est circonscrit par les seuils de tolérance au risque.

La tolérance au risque correspond aux variations implicites et acceptables par rapport aux cibles d'appétit pour le risque de la Banque, mais elle peut aussi refléter le niveau de risque lorsqu'il n'y a pas d'avantage direct associé ou que le risque ne cadre pas avec les avantages qui y sont associés.

La capacité à prendre des risques est fonction de la disponibilité des ressources pour évaluer et atténuer les risques, et de la capacité d'absorption des pertes importantes.

La prise de position de la Banque quant à l'appétit pour le risque pourrait se résumer comme une combinaison des éléments suivants :

- objectifs stratégiques : objectifs financiers, objectifs en matière de ratios de fonds propres, cibles de croissance et types d'activités;
- un ensemble de limites internes qui définissent la tolérance au risque de la Banque (y compris les contraintes réglementaires).

PROGRAMME DE SIMULATIONS DE CRISE INTÉGRÉ

Les simulations de crise constituent une technique de gestion des risques utilisée pour évaluer les effets potentiels sur une institution de scénarios précis correspondant à des événements exceptionnels, mais plausibles. La haute direction a recours à cet outil pour prendre des décisions stratégiques, gérer les risques, évaluer l'adéquation des fonds propres et élaborer des plans de contingence. Les simulations de crise comprennent des analyses de scénarios et de sensibilité.

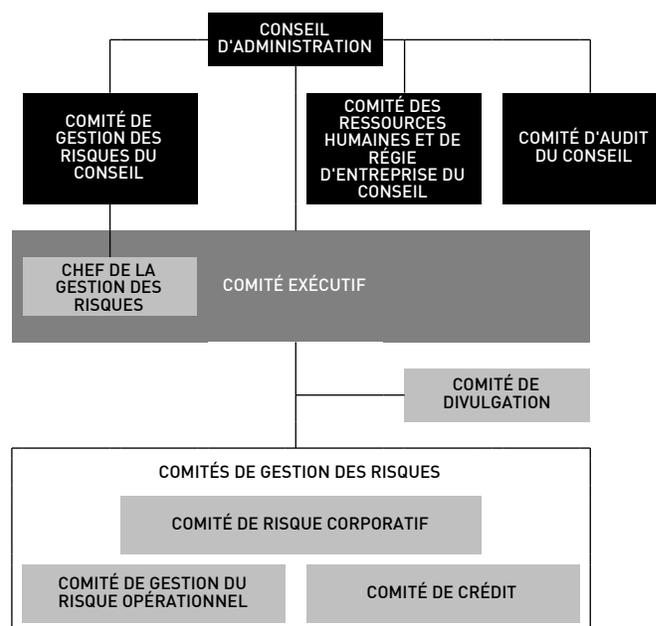
Le programme de simulations de crise intégré de la Banque évalue un éventail de scénarios plus ou moins sévères découlant de la détérioration de la conjoncture économique qui pourrait avoir une incidence négative sur son plan stratégique. L'incidence sur les risques de marché et de crédit est déterminée et agrégée pour permettre de saisir l'effet de ces scénarios sur la rentabilité de la Banque et sa position en matière de fonds propres.

L'exercice fait appel à des experts de divers secteurs, notamment Recherche économique, Finance, Trésorerie et Gestion des risques. Les membres de la haute direction participent à l'élaboration des scénarios, tandis que le comité de gestion des risques du conseil d'administration assure la supervision. Les résultats sont présentés aux membres du comité exécutif et du comité de gestion des risques du conseil et sont intégrés dans le processus d'adéquation des fonds propres.

Outre le programme de simulations de crise intégré, la direction réalise des analyses de scénarios propres à certains types de risque et de sensibilité à ces risques afin d'évaluer le niveau de risque de différentes activités. Ces analyses sont également régies par les politiques de gestion des risques, et les résultats font l'objet d'un suivi régulier.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La responsabilité ultime de la gestion des risques incombe au conseil d'administration. Chaque année, le comité de gestion des risques du conseil révisé le cadre d'appétit et de gestion des risques et approuve les politiques de gestion des risques. Il délègue ensuite à la haute direction la responsabilité de définir les paramètres, de les communiquer et de les mettre en œuvre. Le comité exécutif prend une part active, par l'entreprise du comité de gestion du risque d'entreprise, dans le recensement, l'évaluation et la gestion des risques. Les directeurs des secteurs d'activité ont la responsabilité d'appliquer les politiques et, en collaboration avec le secteur Gestion des risques, de tenir le comité de gestion du risque d'entreprise au courant de tout changement au niveau du profil de risque.



Rôle et responsabilités des comités du conseil d'administration

Le *conseil d'administration* s'assure que la Banque maintient un processus adéquat de gestion stratégique qui tient compte des risques. De plus, sur la foi des attestations et des rapports consolidés fournis par la direction, il évalue une fois par an si la Banque exerce ses activités dans un environnement propice au contrôle interne.

Le *comité de gestion des risques du conseil d'administration* veille à ce que le cadre soit appliqué correctement et examine périodiquement son efficacité. Le comité doit également s'assurer que le cadre prévoit un processus adéquat de gestion des risques aux fins de l'identification, de l'évaluation, de la quantification et de la gestion des risques, et de la mise en œuvre de politiques adéquates de gestion des risques.

Le *comité d'audit du conseil d'administration* s'assure que l'environnement de contrôle de la Banque favorise la gestion adéquate de ses activités et de ses principaux risques.

Rôle et responsabilités des autres comités de gestion des risques de la Banque

Le *comité exécutif*, présidé par le président et chef de la direction, agit à titre de principal comité de gestion des risques de la Banque. Il veille à ce que le cadre soit mis en application de manière efficiente. La haute direction prend une part active dans l'identification, l'évaluation et la gestion des risques, et est responsable de la mise en œuvre du cadre nécessaire à la gestion du risque lié à la réglementation, du risque stratégique, du risque lié à la réputation et du risque d'assurance. En outre, le comité de gestion des risques du conseil, secondé par le comité exécutif, évalue et examine les politiques de gestion des risques relatives aux risques de marché, d'illiquidité et de financement, au risque structurel de taux d'intérêt, au risque de crédit, ainsi qu'au risque lié à la réputation et au risque opérationnel. Le comité exécutif est également responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, du code de conduite et de la politique en matière de conformité.

Le *comité de gestion du risque d'entreprise*, présidé par le chef de la gestion des risques a pour mandat de surveiller et de superviser tous les risques importants pour la Banque, y compris, sans s'y limiter, le risque de crédit, le risque de marché, le risque structurel de taux d'intérêt et le risque opérationnel. Le comité a pour objectif d'aider le comité exécutif à assumer sa responsabilité de supervision des risques. Donc, le comité de gestion du risque d'entreprise s'assure que les politiques appropriées, y compris le cadre du profil de risque de la Banque, sont en place, recommande l'approbation des politiques par le comité exécutif et s'assure du respect de ces politiques.

Le *comité de gestion du risque opérationnel* révisé les politiques de gestion du risque opérationnel et examine les rapports sur les pertes opérationnelles subies. De plus, il examine et approuve les outils de recensement et d'évaluation de la fréquence et de l'incidence des risques opérationnels, révisé les rapports soumis au comité exécutif sur les plans d'action des secteurs d'activité permettant d'atténuer et de mieux gérer le risque opérationnel, et examine les indicateurs de risque opérationnel. Enfin, le comité de gestion du risque opérationnel est responsable du suivi des plans de continuité des affaires et de la prévention de la fraude.

Le *comité de crédit* a pour responsabilité d'approuver des prêts dans les limites établies. Il est également responsable d'examiner les arriérés de tous les types de prêts, de superviser le processus de règlement des prêts douteux et de s'assurer de l'adéquation des provisions pour pertes sur prêts.

Le *comité de divulgation* a pour mandat d'examiner et d'approuver l'information financière de la Banque communiquée au public ou aux organismes de réglementation. Le comité de divulgation élabore également des stratégies de communication connexes.

FONCTIONS SOUTENANT LA GESTION DES RISQUES

Le tableau qui suit présente la structure de contrôle, dans laquelle on retrouve plusieurs fonctions de gouvernance conçues pour améliorer la gestion des risques. Les fonctions corporatives sont conçues selon le modèle des « trois lignes de défense ». Le contrôle comporte trois volets distincts : les opérations, l'environnement de contrôle et l'audit interne.

- Les *opérations* sont au cœur de la gestion des risques puisque les directeurs des secteurs d'activité prennent des risques et sont responsables de leur gestion continue. Ils sont aux premières lignes pour recenser les risques et les gérer activement en appliquant les politiques en matière de risques et en mettant en œuvre des contrôles et des mesures d'atténuation des risques. Ils sont la première ligne de défense.
- L'*environnement de contrôle* s'articule autour de cinq fonctions : gestion des risques, gestion du risque lié à la réglementation, attestation financière, ressources humaines et planification stratégique. Du fait de ses responsabilités en matière de surveillance et d'information, la fonction de gestion des risques apporte un complément aux activités à risque du secteur d'activité. Elle est responsable de superviser les activités à risque de la Banque et d'évaluer les risques de façon indépendante. La fonction de gestion du risque lié à la réglementation veille systématiquement au respect des lois, des règles de gouvernance d'entreprise, des règlements, des codes et des politiques auxquels la Banque est tenue de se conformer. Les fonctions de gestion des risques et du risque lié à la réglementation de l'environnement de contrôle constituent la deuxième ligne de défense de la Banque.
- La fonction d'*audit interne* joue également un rôle clé en tant que troisième ligne de défense. Elle est responsable de la mise en place et du maintien d'un système fiable et complet de surveillance de l'efficacité des contrôles effectués au sein des différentes fonctions du cadre. Par ailleurs, les exigences réglementaires et légales font partie intégrante du cadre de la Banque.

OPÉRATIONS (PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE)	ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE (DEUXIÈME LIGNE DE DÉFENSE)	AUDIT INTERNE (TROISIÈME LIGNE DE DÉFENSE)
<p align="center">Activités commerciales et fonctions corporatives</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des politiques - Identification, détection et gestion des risques - Communication de l'information sur les risques et les pertes - Mise en place de contrôles - Plans de continuité des affaires - Mise en œuvre du cadre de gestion du risque lié à la réglementation 	<p align="center">Gestion des risques et fonctions de surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception et élaboration de politiques et de programmes - Détermination de la tolérance au risque - Élaboration d'outils d'évaluation et d'autoévaluation - Présentation de l'information sur le risque - Coordination des plans et des modèles de continuité des affaires - Coordination du cadre de gestion du risque lié à la réglementation 	<p align="center">Fonction d'assurance indépendante</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurance indépendante fournie au comité exécutif et au conseil d'administration à l'égard de l'efficacité des pratiques en matière de gestion des risques

PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

Le processus de gestion des risques de la Banque est étroitement lié au processus de planification stratégique à partir duquel le plan stratégique et d'affaires de la Banque est défini. Les politiques approuvées par le conseil d'administration sont mises en œuvre par les secteurs d'activité et leur application est supervisée par les comités de gestion des risques appropriés.

La gestion des risques est effectuée à l'échelle des unités d'affaires par divers directeurs de secteurs d'activité qui surveillent activement les risques liés à leurs activités, ainsi que par les professionnels de la gestion des risques et du contrôle interne.

GESTION DU RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique découle de plans d'affaires, de stratégies, de processus de prise de décisions, d'attribution et d'utilisation des ressources inadéquats de la Banque. Il résulte également de l'incidence défavorable éventuelle de changements dans l'environnement économique, concurrentiel, réglementaire, fiscal ou comptable sur les résultats de la Banque.

Le comité exécutif est responsable de la gestion des risques stratégiques de la Banque. Chaque année, la Banque met en œuvre un processus de planification stratégique dans le but d'analyser les forces, les faiblesses, les possibilités et les menaces et de déterminer sa rentabilité et son profil de risque. La stratégie globale de la Banque est établie par le comité exécutif et soumise à l'approbation du conseil d'administration.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une perte financière puisse survenir si une contrepartie (y compris un débiteur, l'émetteur d'un titre ou le garant d'un titre) à une transaction ne respecte pas entièrement ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque.

La gestion du risque de crédit est une fonction indépendante des opérations, ce qui préserve l'indépendance et l'intégrité de l'évaluation des risques.

Le comité de crédit et le comité de gestion du risque d'entreprise ont pour mandat de superviser, sur une base opérationnelle, l'ensemble de la gestion du risque de crédit. Le rapport sur la gestion intégrée des risques, présenté chaque trimestre au comité exécutif et au comité de gestion des risques du conseil d'administration, fournit un sommaire de l'information clé relative aux risques de crédit. Les politiques adoptées par la Banque en matière de gestion du risque de crédit assurent une appréciation adéquate des risques. Ces politiques couvrent l'autorisation de crédit par niveau d'autorité, l'attribution de notes de risque, la gestion des prêts douteux, l'établissement de provisions cumulatives individuelles et collectives et la tarification en fonction du risque. Les politiques sont revues et approuvées périodiquement par le comité de gestion des risques du conseil d'administration.

Par l'intermédiaire de son département de gestion du risque de crédit, la Banque fait le suivi de ses portefeuilles de crédit, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, grâce à : i) des politiques et des mécanismes de révision des divers types de dossiers; ii) des systèmes de cotation des risques; et iii) l'analyse de la tarification.

Risque de crédit lié aux prêts

La Banque utilise des systèmes experts à l'appui du processus décisionnel pour la souscription de la plupart des prêts à la consommation, des prêts hypothécaires résidentiels et des cartes de crédit, ainsi que des petits prêts commerciaux. En ce qui concerne les prêts commerciaux, les demandes sont également analysées au cas par cas par des équipes spécialisées. Chaque mois, le comité de crédit de la Banque examine les prêts douteux et procède à des analyses sommaires des prêts en défaut depuis au moins 90 jours. Les processus de recouvrement sont centralisés et s'appuient sur une expertise spécialisée.

La Banque utilise divers outils pour gérer ses risques. Parmi ceux-ci, un système de notation des risques comprenant 19 notes est utilisé pour évaluer tous les types de crédit commercial. À partir d'une certaine note, les dossiers sont considérés comme étant sous surveillance et leur gestion suit des procédures spécifiques. Sur le plan de la qualité du portefeuille, un prêt est généralement considéré comme douteux lorsque les paiements d'intérêts accusent trois mois de retard ou plus ou si, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant à la possibilité de recouvrer la totalité du capital à l'échéance.

Les provisions cumulatives individuelles pour pertes sont établies afin d'ajuster la valeur comptable des prêts douteux importants à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus estimatifs. Les provisions cumulatives pour prêts aux entreprises douteux sont révisées sur une base individuelle dans le cadre d'un processus continu.

Outre les provisions cumulatives individuelles, la Banque maintient des provisions cumulatives collectives pour couvrir la perte de valeur de l'ensemble des prêts jugés négligeables lorsque pris individuellement, ainsi que des prêts ayant fait individuellement l'objet d'un test de dépréciation et qui s'avèrent ne pas être dépréciés. Les provisions cumulatives collectives couvrent la perte de valeur découlant d'événements générateurs de pertes survenus mais non répertoriés. Pour établir les provisions cumulatives collectives, la Banque utilise des modèles fondés sur la notation interne des risques des facilités de crédit et sur la probabilité de défaut connexe, ainsi que sur la perte en cas de défaut associée à chaque type de facilité.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts douteux et les provisions cumulatives sont fournis aux tableaux 23, 24 et 25.

La diversification est l'un des principes fondamentaux de la gestion des risques. À cette fin, la politique de crédit établit des lignes directrices pour limiter les concentrations de crédit par contrepartie et par secteur d'activité, et identifie certains secteurs jugés trop à risque et donc à éviter. Il y a concentration du risque de crédit si un certain nombre de contreparties exerçant des activités similaires sont situées dans la même région géographique ou possèdent des caractéristiques économiques comparables et si leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles pourrait être compromise par l'évolution de la conjoncture économique, de la situation politique ou autre.

La composition des portefeuilles de prêts est présentée dans les pages ci-après.

Risque de crédit lié aux dérivés

La plus grande partie de la concentration de crédit de la Banque dans des dérivés concerne des institutions financières, principalement des banques canadiennes. Le risque de crédit découlant d'une transaction sur les dérivés résulte de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles lorsqu'une ou plusieurs transactions ont un coût de remplacement positif pour la Banque. Le coût de remplacement correspond à ce qu'il en coûterait pour remplacer les transactions aux taux du marché en vigueur en cas de manquement. Le montant d'équivalent-crédit découlant d'une transaction sur les dérivés correspond à la somme du coût de remplacement et d'un montant estimatif reflétant la variation éventuelle de la valeur du marché de la transaction jusqu'à l'échéance.

Le risque de crédit lié aux dérivés est généralement géré d'après les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limite et de surveillance que celles qui sont appliquées aux autres

transactions de crédit. De plus, la Banque négocie des conventions-cadres de compensation de dérivés avec les contreparties importantes avec lesquelles elle effectue des transactions sous contrat. Ces conventions réduisent le risque de crédit en cas de défaillance en permettant la compensation simultanée de toutes les transactions avec une contrepartie donnée. Ces contrats permettent également à la Banque de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur marchande courante de ses positions lorsque la valeur franchit un certain seuil.

Exposition au risque de crédit

Le montant qui représente le mieux l'exposition maximale au risque de crédit de la Banque aux 31 octobre 2016 et 2015, sans tenir compte d'aucune garantie ni d'aucun rehaussement de crédit, correspond à la somme des actifs financiers au bilan consolidé de la Banque auxquels s'ajoutent les engagements liés au crédit énumérés ci-après.

TABLEAU 22

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT

Aux 31 octobre (en millions de dollars canadiens)

	2016	2015
Actifs financiers, comme présentés au bilan consolidé ⁽¹⁾	42 390 \$	39 086 \$
Engagements liés au crédit ⁽²⁾	4 315	3 860
	46 705 \$	42 946 \$

(1) Excluent les titres de capitaux propres.

(2) Compte non tenu des facilités de crédit révocables au gré de la Banque totalisant 4,3 milliards \$ au 31 octobre 2016 (4,3 milliards \$ au 31 octobre 2015).

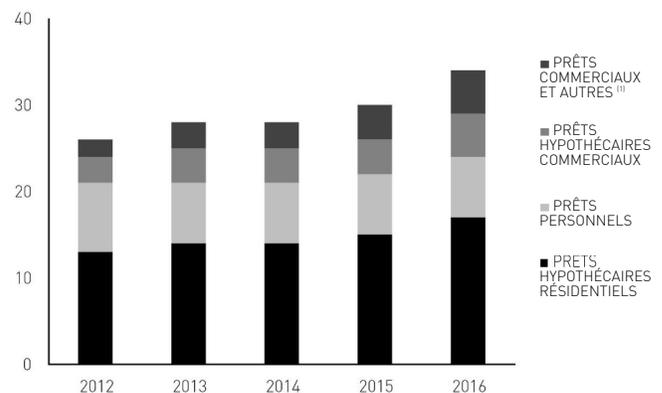
Composition du portefeuille de prêts

Le portefeuille de prêts de la Banque est constitué de prêts personnels, de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts hypothécaires commerciaux et de prêts commerciaux, y compris des acceptations bancaires et des créances au titre de contrats de location-financement. Dans l'ensemble, la proportion de prêts aux clients commerciaux du portefeuille de prêts au 31 octobre 2016 a augmenté d'un exercice à l'autre conformément à l'un des principaux objectifs de la Banque, tandis que la proportion de prêts personnels a diminué.

Les positions dans des prêts personnels et des prêts hypothécaires résidentiels représentaient 70 % de l'ensemble du portefeuille de prêts de la Banque au 31 octobre 2016, comparativement à 73 % il y a un an, ce qui reflète la forte présence de la Banque auprès des particuliers par l'intermédiaire de son réseau de détail et de courtiers et de conseillers indépendants. Les prêts commerciaux et prêts hypothécaires commerciaux, inclus dans les acceptations bancaires et les créances au titre de contrats de location-financement, représentaient 30 % du total des prêts au 31 octobre 2016, en comparaison de 27 % il y a un an.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Aux 31 octobre (en milliards de dollars canadiens)



(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et les créances au titre des contrats de location-financement.

Prêts personnels

Le portefeuille de prêts personnels comprend un éventail de produits de crédit à la consommation comme les prêts à l'investissement, les marges de crédit hypothécaire, les cartes de crédit, les marges de crédit personnelles et d'autres prêts à la consommation. Au 31 octobre 2016, la valeur de ce portefeuille s'établissait à 6,6 milliards \$, une baisse de 0,4 milliard \$ par rapport à sa valeur au 31 octobre 2015, attribuable aux remboursements nets de prêts à l'investissement, les investisseurs poursuivant leur désendettement, et, dans une moindre mesure, à la rationalisation continue des prêts accordés dans le cadre du programme Immigrants investisseurs et du financement aux points de vente.

Prêts hypothécaires résidentiels

Le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels inclut principalement des prêts hypothécaires de détail garantis par des immeubles résidentiels de un à quatre logements. Au 31 octobre 2016, la valeur de ce portefeuille s'établissait à 16,7 milliards \$, une hausse de 1,8 milliard \$, ou 12 %, de la valeur du portefeuille au cours de l'exercice 2016 qui découlait de la croissance soutenue des prêts hypothécaires obtenus par l'intermédiaire du réseau de courtiers et de conseillers indépendants. La croissance du volume de prêts hypothécaires distribués par l'intermédiaire de ce réseau devrait se poursuivre, conformément aux objectifs de croissance à moyen terme de la Banque. De plus, en 2016, la Banque a mis en place un programme visant à optimiser les allocations de TACH LNH. Dans le cadre de ce programme, la Banque fait l'acquisition de prêts hypothécaires assurés consentis par des tiers et les regroupe par la suite en TACH LNH afin de les vendre à des investisseurs. Au cours du quatrième trimestre 2016, Valeurs Mobilières Banque Laurentienne a conclu la première transaction pour un montant de 277,1 millions \$.

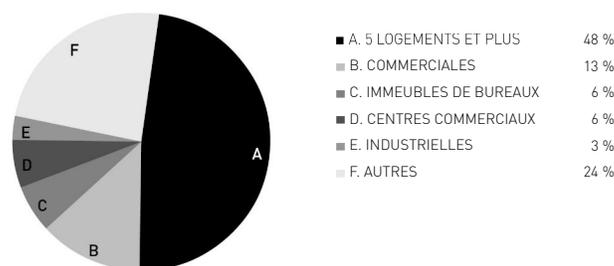
Le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels contribue également à l'amélioration de la diversification géographique au Canada et rehausse donc le profil global de la Banque. Le tableau 24 à la page 46 présente la répartition géographique des prêts hypothécaires résidentiels.

Prêts hypothécaires commerciaux

Le portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux comprend les prêts hypothécaires résidentiels garantis par des immeubles résidentiels de cinq logements et plus, des immeubles résidentiels plus petits à logements multiples, des propriétés commerciales, des immeubles de bureaux et des centres commerciaux, et d'autres prêts hypothécaires. Au 31 octobre 2016, ce portefeuille totalisait 4,7 milliards \$, une hausse de 0,4 milliard \$, ou 10 %, par rapport à sa valeur à l'exercice 2015. Cette hausse est conforme à la stratégie de la Banque d'accroître la proportion de prêts aux entreprises de services et de mettre l'accent sur le service à la clientèle dans des marchés précis dans lesquels elle peut rivaliser efficacement. La valeur comptable moyenne des prêts s'établissait à 3,0 millions \$ au 31 octobre 2016, par rapport à 3,3 millions \$ au 31 octobre 2015.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX PAR TYPE DE PROPRIÉTÉ

Au 31 octobre 2016 (en pourcentage)

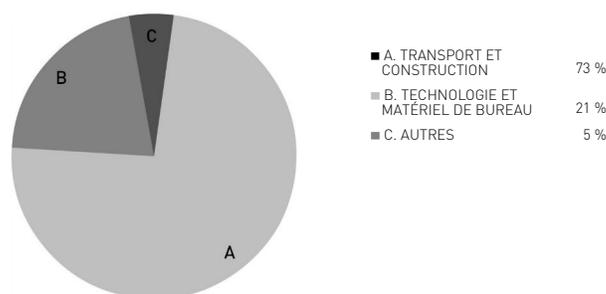


Prêts commerciaux

Au 31 octobre 2016, le portefeuille de prêts commerciaux, y compris les acceptations bancaires et les créances au titre des contrats de location-financement, totalisait 5,4 milliards \$, en hausse de 1,6 milliard \$, ou 42 %, par rapport à 3,8 milliards \$ au 31 octobre 2015. En 2016, la Banque a continué de développer ses activités commerciales, de sorte que les prêts octroyés sur le marché intermédiaire à l'échelle du Canada et les prêts aux petites et moyennes entreprises du Québec ont enregistré une croissance considérable. L'acquisition de CIT Canada en octobre 2016 et le regroupement des activités de financement d'équipement au sein d'une nouvelle filiale nationale dont la dénomination sociale est LBC Capital Inc. devraient renforcer davantage la présence de la Banque sur ces marchés. Le graphique qui suit présente l'information sur le portefeuille de financement d'équipement de 0,7 milliard \$.

CRÉANCES AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Au 31 octobre 2016 (en pourcentage)



Le portefeuille de prêts commerciaux couvre un large éventail de secteurs, et aucun secteur ne représente plus de 3 % (inchangé par rapport à 2015) du total des prêts et acceptations, signe d'une bonne diversification et d'une saine gestion des risques liés à ce portefeuille.

Voir le tableau 23 pour de plus amples renseignements.

TABLEAU 23

RÉPARTITION DES PRÊTS PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT ET PAR INDUSTRIE

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2016						
	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	PROVISIONS CUMULATIVES INDIVIDUELLES	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR PRÊTS DOUTEUX	MONTANT NET DES PRÊTS DOUTEUX ⁽¹⁾	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR AUTRES PRÊTS	PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES ⁽²⁾
Personnels	6 613 392 \$	18 018 \$	— \$	10 156 \$	7 862 \$	23 695 \$	23 903 \$
Hypothécaires résidentiels	16 749 387	31 549	—	3 355	28 194	7 663	3 723
Hypothécaires commerciaux	4 658 734	18 584	4 855	507	13 222	16 218	(1 040)
	28 021 513	68 151	4 855	14 018	49 278	47 576	26 586
Commerciaux et autres ⁽³⁾							
Immobilier, location et location à bail	1 058 288	13 827	429	546	12 852	3 071	1 263
Services publics	790 692	1	—	—	1	184	(1 470)
Autres services et administration publique	626 557	10 255	1 841	194	8 220	4 327	53
Commerce de gros et détail	590 255	6 558	5 527	16	1 015	7 007	9 114
Construction	423 750	6 143	1 331	384	4 429	1 695	612
Services financiers	422 090	2 209	2 695	—	(486)	1 494	1 428
Transport et communications	372 327	13 346	—	—	13 346	1 428	438
Agriculture	367 260	7 811	100	299	7 413	998	505
Fabrication	339 726	3 322	2 430	411	481	799	(76)
Transformation et ressources naturelles	153 959	72	—	1	71	269	(5 408)
Autres	212 306	560	—	108	450	976	305
	5 357 210	64 104	14 353	1 959	47 792	22 248	6 764
Total	33 378 723 \$	132 255 \$	19 208 \$	15 977 \$	97 070 \$	69 824 \$	33 350 \$
En % du portefeuille de prêts et d'acceptations		0,40 %			0,29 %		

	2015						
	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	PROVISIONS CUMULATIVES INDIVIDUELLES	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR PRÊTS DOUTEUX	MONTANT NET DES PRÊTS DOUTEUX ⁽¹⁾	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR AUTRES PRÊTS	PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES ⁽²⁾
Personnels	7 063 229 \$	18 703 \$	— \$	11 156 \$	7 547 \$	27 575 \$	29 677 \$
Hypothécaires résidentiels	14 998 867	32 760	—	4 721	28 039	7 271	5 324
Hypothécaires commerciaux	4 248 761	49 431	9 536	265	39 630	14 076	(90)
	26 310 857	100 894	9 536	16 142	75 216	48 922	34 911
Commerciaux et autres ⁽³⁾							
Immobilier, location et location à bail	892 339	6 828	730	1 054	5 044	2 695	667
Services publics	405 231	—	—	—	—	1 603	(214)
Autres services et administration publique	479 486	1 151	517	96	538	5 948	6 527
Commerce de gros et détail	533 205	1 820	1 509	15	296	2 469	(747)
Construction	293 237	5 731	1 514	12	4 205	2 173	877
Services financiers	249 737	3 509	709	1 275	1 525	904	1 813
Transport et communications	179 351	145	—	7	138	995	(1 142)
Agriculture	236 404	7 582	1 013	8	6 561	365	601
Fabrication	259 832	4 158	3 055	64	1 039	1 315	(1 605)
Transformation et ressources naturelles	127 186	6 099	4 397	3	1 699	1 106	(1 895)
Autres	125 680	724	710	—	14	292	(4 893)
	3 781 688	37 747	14 154	2 534	21 059	19 865	(11)
Total	30 092 545 \$	138 641 \$	23 690 \$	18 676 \$	96 275 \$	68 787 \$	34 900 \$
En % du portefeuille de prêts et d'acceptations		0,46 %			0,32 %		

(1) Le montant net des prêts douteux correspond au montant brut des prêts douteux moins les provisions cumulatives individuelles et les provisions cumulatives collectives pour prêts douteux.

(2) Imputées à l'état du résultat consolidé.

(3) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et de créances au titre de contrats de location-financement.

Prêts douteux

Les prêts douteux bruts se sont établis à 132,3 millions \$ en 2016, une baisse de 5 % par rapport aux prêts douteux bruts de 138,6 millions \$ en 2015. Le règlement de prêts hypothécaires commerciaux douteux au cours de l'exercice a été contrebalancé en partie par une augmentation des prêts commerciaux douteux, y compris des prêts douteux de 9,4 millions \$ de CIT Canada au 31 octobre 2016.

Les prêts commerciaux douteux sont demeurés relativement bas au 31 octobre 2016, malgré l'accroissement du volume. Ce bas niveau reflète l'excellente qualité du portefeuille qui a continué d'être avantagée par la conjoncture économique généralement bonne qui prévaut au Canada.

De plus, les prêts douteux bruts du portefeuille de prêts personnels et du portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels se sont maintenus à un niveau historiquement bas bien que leur volume ait augmenté, étant donné que les emprunteurs continuent de bénéficier du contexte favorable de faibles taux d'intérêt. Voir la note 6 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements à ce sujet.

Les provisions cumulatives individuelles ont diminué de 4,5 millions \$ depuis le 31 octobre 2015 pour s'établir à 19,2 millions \$ au 31 octobre 2016, ce qui correspond à la baisse des prêts hypothécaires commerciaux douteux mentionnée précédemment. Au cours de la même période, les provisions cumulatives collectives sur prêts douteux, notamment sur prêts personnels douteux, ont diminué de 2,7 millions \$ pour s'établir à 16,0 millions \$ au 31 octobre 2016. Les autres provisions cumulatives collectives ont augmenté de 1,0 million \$, par suite des fluctuations dans les portefeuilles de prêts aux entreprises.

Les provisions cumulatives collectives reflètent l'estimation par la direction des pertes subies en raison de la détérioration de la qualité du crédit de prêts considérés comme étant négligeables, lorsque pris individuellement, et des prêts ayant fait individuellement l'objet d'un test de dépréciation et qui s'avèrent ne pas être dépréciés. Voir la note 6 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements à ce sujet.

Répartition géographique des prêts

La Banque exerce ses activités partout au Canada. Au Québec, la majorité des produits de crédit de la Banque sont offerts principalement par l'intermédiaire de son réseau de succursales et de ses centres d'affaires commerciaux. La Banque étend ses activités immobilières et commerciales partout au Canada par l'entremise d'autres centres d'affaires commerciaux en Ontario, en Alberta, en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse. Depuis l'acquisition de CIT Canada, la gamme de produits de financement d'équipement de la Banque est désormais distribuée par l'intermédiaire d'un nouveau réseau de fournisseurs à l'échelle du Canada. Elle offre également ses produits à un vaste réseau d'intermédiaires financiers et de courtiers indépendants à l'échelle du Canada. Au 31 octobre 2016, la répartition géographique du total des prêts était comme suit : 53 % au Québec, 33 % en Ontario, 7 % dans les Prairies, 5 % en Colombie-Britannique et 2 % dans les provinces de l'Atlantique et les territoires.

Les tableaux 24 et 25 ci-après présentent la répartition géographique des prêts bruts et des prêts douteux.

TABLEAU 24

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2016					
	PERSONNELS	HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS	HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX	COMMERCIAUX ET AUTRES ⁽¹⁾	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS (EN %)
Québec	2 676 274 \$	9 332 889 \$	2 599 463 \$	3 079 788 \$	17 688 414 \$	53,0 %
Ontario	2 315 162	5 356 099	1 634 055	1 683 028	10 988 344	32,9 %
Prairies	654 427	996 714	270 737	316 897	2 238 775	6,7 %
Colombie-Britannique	704 293	822 549	133 857	141 622	1 802 321	5,4 %
Provinces de l'Atlantique et Territoires	263 236	241 136	20 622	135 875	660 869	2,0 %
	6 613 392 \$	16 749 387 \$	4 658 734 \$	5 357 210 \$	33 378 723 \$	100,0 %
	2015					
	PERSONNELS	HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS	HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX	COMMERCIAUX ET AUTRES ⁽¹⁾	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS (EN %)
Québec	2 872 127 \$	9 594 688 \$	2 206 208 \$	2 718 376 \$	17 391 399 \$	57,8 %
Ontario	2 416 478	3 927 602	1 673 329	907 229	8 924 638	29,7 %
Prairies	726 511	758 372	309 634	35 657	1 830 174	6,1 %
Colombie-Britannique	747 527	522 543	52 017	80 172	1 402 259	4,6 %
Provinces de l'Atlantique et Territoires	300 586	195 662	7 573	40 254	544 075	1,8 %
	7 063 229 \$	14 998 867 \$	4 248 761 \$	3 781 688 \$	30 092 545 \$	100,0 %

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et les créances au titre des contrats de location-financement.

TABLEAU 25

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS DOUTEUX PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

						2016
	PERSONNELS	HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS	HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX	COMMERCIAUX ET AUTRES ⁽¹⁾	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX (EN %)
Québec	3 245 \$	19 396 \$	6 469 \$	53 047 \$	82 157 \$	62,1 %
Ontario	14 437	2 462	12 115	10 488	39 502	29,9 %
Prairies	265	—	—	—	265	0,2 %
Colombie-Britannique	69	4 593	—	3	4 665	3,5 %
Provinces de l'Atlantique et Territoires	2	5 098	—	566	5 666	4,3 %
	18 018 \$	31 549 \$	18 584 \$	64 104 \$	132 255 \$	100,0 %

						2015
	PERSONNELS	HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS	HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX	COMMERCIAUX ET AUTRES ⁽¹⁾	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX (EN %)
Québec	2 721 \$	17 970 \$	8 635 \$	35 751 \$	65 077 \$	47,0 %
Ontario	15 667	8 817	39 470	1 933	65 887	47,5 %
Prairies	181	1 518	—	—	1 699	1,2 %
Colombie-Britannique	116	3 672	1 326	63	5 177	3,7 %
Provinces de l'Atlantique et Territoires	18	783	—	—	801	0,6 %
	18 703 \$	32 760 \$	49 431 \$	37 747 \$	138 641 \$	100,0 %

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et les créances au titre des contrats de location-financement.

Assurances et garanties détenues à l'égard des portefeuilles de prêts

Une part importante du portefeuille de prêts de la Banque est assurée auprès de la SCHL et de Genworth Canada (Genworth) ou garantie par les actifs des emprunteurs ou est, dans le cas des créances au titre des contrats de location-financement, détenue directement par la Banque.

La SCHL et Genworth offrent des programmes d'assurance prêt hypothécaire qui réduisent le risque global de crédit associé au portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels. La Banque assure également des groupes de prêts hypothécaires par l'intermédiaire d'un programme d'assurance de la SCHL. De plus, en maintenant des prêts hypothécaires résidentiels assurés, la Banque conserve sa capacité de mener des activités de titrisation pour financer ses activités à un coût optimal et gérer ses liquidités. À la fin de l'exercice 2016, 51 % des prêts hypothécaires résidentiels garantis par des immeubles résidentiels de un à quatre logements étaient assurés, comparativement à 53 % au 31 octobre 2015. La Banque détient également des garanties sur les propriétés immobilières pour les autres prêts hypothécaires traditionnels, y compris les marges de crédit hypothécaire. Conformément aux exigences légales, la composante marges de crédit hypothécaire non amortie d'un prêt hypothécaire résidentiel est limitée à un ratio prêt-valeur autorisé de 65 %. Un crédit hypothécaire additionnel (au-delà de la limite de 65 % du ratio prêt-valeur pour les marges de crédit hypothécaire) peut être consenti à un emprunteur. Cependant, la portion du prêt dépassant la limite de 65 % doit être amortie. La valeur totale des prêts hypothécaires traditionnels de la Banque ne dépasse jamais 80 % de la valeur initialement estimée de la propriété, conformément aux exigences légales.

Au 31 octobre 2016, les ratios prêt-valeur moyens des prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés étaient estimés respectivement à 67 % et 61 %, y compris la limite autorisée pour les marges de crédit hypothécaire.

Conformément aux politiques de gestion du risque de crédit de la Banque, les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels et de marges de crédit hypothécaire sont régulièrement passés en revue pour assurer que le niveau de risque associé à ces portefeuilles demeure conforme à l'appétit pour le risque de la Banque et à ses objectifs stratégiques. Dans le cadre de cette surveillance, les portefeuilles sont soumis à des tests pour refléter l'incidence d'une récession économique potentielle qui entraînerait un recul de la valeur des propriétés. En raison du volume élevé de prêts assurés et du niveau relativement bas du ratio prêt-valeur moyen des prêts hypothécaires non assurés, la Banque croit, selon ce scénario, qu'il serait possible de continuer de gérer efficacement les pertes sur prêts.

Les prêts hypothécaires commerciaux sont garantis par des actifs spécifiques, dont des projets de construction, des propriétés commerciales, des centres commerciaux, des immeubles de bureaux, des usines, des entrepôts et des condominiums industriels. De manière générale, la valeur de ces prêts n'excède pas 60 % à 75 % de la valeur des propriétés initialement estimée, selon la nature du prêt.

Les autres prêts commerciaux, y compris les créances au titre des contrats de location-financement, sont en général garantis par divers actifs, comme les biens immobiliers, l'équipement, les créances et les stocks, ainsi que, dans certains cas, par des privilèges additionnels sur les biens immobiliers et les autres immobilisations corporelles.

Le portefeuille de prêts à l'investissement de la Banque se compose principalement de prêts sur fonds communs de placement. La souscription des prêts est soumise à un processus rigoureux qui permet d'évaluer le risque de crédit associé aux clients de manière efficiente. Les autorisations sont très largement fondées sur la capacité des clients à rembourser des prêts, de même que sur la solidité de leur situation financière, qui repose principalement sur leur note de crédit. Enfin, les prêts sont garantis par une liste exhaustive de fonds communs de placement et de fonds distincts admissibles. Plus le ratio prêt-valeur augmente, plus les critères imposés sont stricts. Pour les prêts dont les déboursements sont importants, des renseignements additionnels sur les revenus personnels et les actifs nets sont habituellement exigés.

Le processus de souscription de marges de crédit hypothécaire permet d'évaluer le risque de crédit associé aux clients. De plus, ces prêts sont garantis par des actifs immobiliers et d'autres actifs. Enfin, 7 % du portefeuille de prêts personnels de la Banque est composé de prêts étudiants et de prêts accordés dans le cadre du programme Immigrants investisseurs, qui sont garantis par le gouvernement fédéral ou le gouvernement d'une province.

Autres garanties détenues

Lorsqu'elle exerce des activités de négociation, telles que les conventions de revente et des transactions sur dérivés, la Banque exige que la contrepartie fournisse une garantie qui la protège contre les pertes en cas de défaut de la contrepartie. Les transactions portant sur des garanties sont effectuées selon des modalités qui sont courantes et habituelles dans les activités de négociation standard. Voici des exemples de modalités concernant des actifs offerts en garantie que la Banque peut vendre, donner en garantie ou affecter de nouveau en garantie :

- les risques et les avantages liés aux actifs donnés en garantie reviennent à l'emprunteur;
- les actifs donnés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées;
- le droit du créancier de vendre les actifs ou de les affecter de nouveau en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien est donné en garantie; et
- s'il n'y a eu aucun manquement, le créancier doit remettre un actif comparable à l'emprunteur lorsque les obligations ont été respectées.

Au 31 octobre 2016, la valeur marchande approximative des biens affectés en garantie auprès de la Banque à l'égard des valeurs acquises en vertu de conventions de revente était de 2,9 milliards \$ (3,9 milliards \$ au 31 octobre 2015).

GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond aux pertes financières que peut subir la Banque en raison des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ou les cours boursiers. Ce risque est inhérent aux activités de financement, de placement, de négociation et de gestion de l'actif et du passif (GAP) de la Banque.

Le **risque de taux d'intérêt** découle de l'incidence négative potentielle des fluctuations des taux d'intérêt. La section portant sur les activités de GAP décrit la gestion globale du risque de taux d'intérêt. Le risque structurel de marché est principalement lié aux différences de dates d'échéance ou de dates de réévaluation des éléments au bilan et hors bilan, ainsi qu'aux options incorporées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé de prêts et les clauses de rachat de dépôts.

Le **risque de change** est le risque de perte que la Banque pourrait subir en raison de fluctuations défavorables des taux de change. Il découle essentiellement des positions de change détenues par la Banque pour soutenir l'offre de produits et services en devises autres que le dollar canadien, des activités de négociation et, dans une moindre mesure, du non-appariement en devises des actifs et des passifs au bilan ou hors bilan, ainsi que de la non-concordance des entrées et sorties de trésorerie en devises.

Le **risque lié aux actions** correspond au risque de perte financière que la Banque pourrait subir à la suite de fluctuations défavorables du cours des actions ou de l'instabilité du marché boursier en général.

Politiques et normes

L'objectif premier d'une gestion efficace des risques de marché est de mesurer les principaux risques de marché et de veiller à ce que ces risques ne dépassent pas le seuil de tolérance au risque de la Banque. La Banque s'est donc dotée de politiques et de limites pour surveiller et encadrer l'exposition aux risques de marché découlant de ses activités de négociation, de placement et de GAP et les pratiques de gestion connexes. Ces politiques et limites établissent les pratiques de gestion de la Banque relativement à divers risques associés à ses activités de marché des capitaux et de trésorerie. Ces politiques et limites sont approuvées par le comité exécutif et le comité de gestion des risques du conseil d'administration au moins annuellement, afin de s'assurer de leur conformité aux principes, objectifs et stratégies de gestion.

Des rapports détaillés sur le niveau de risque et sur la surveillance des limites sont produits quotidiennement et présentés comme suit :

- quotidiennement aux gestionnaires de portefeuilles et de risques;
- trimestriellement au comité exécutif et au comité de gestion des risques du conseil d'administration.

Méthodes d'évaluation et de gestion des risques de marché

L'évaluation des risques de marché repose sur les principaux facteurs de risque présents au sein de l'entreprise et peut comprendre, selon la complexité et la nature des activités :

- des limites dites nominales;
- la valeur à risque (VaR);
- des simulations de crise et d'autres mesures de sensibilité.

Limites dites nominales

La Banque fixe des limites qui sont conformes à son plan d'affaires et à son profil de risque de marché. En établissant ces limites, la Banque tient compte de la volatilité et de la liquidité du marché, de l'expérience organisationnelle et des stratégies d'affaires. Des limites sont établies au niveau des portefeuilles, des secteurs d'activité, des facteurs de risque et de la Banque dans son ensemble, et sont surveillées quotidiennement.

Valeur à risque

La VaR correspond à la perte potentielle que la Banque peut subir sur une période d'une journée, avec un niveau de confiance de 99 %. Par conséquent, les chances que les pertes réelles subies un jour donné soient plus élevées que la VaR sont théoriquement de 1 %. Pour calculer la VaR, des simulations historiques, prenant implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risque, sont effectuées. La VaR est basée sur un historique de données de 300 jours. Les VaR sont calculées sur une base quotidienne pour l'ensemble des activités des marchés financiers. La Banque utilise des tests de validité rétroactifs pour comparer les profits et les pertes théoriques aux résultats de la VaR de négociation. Cela permet de valider les hypothèses statistiques du modèle de VaR. Ces tests sont effectués pour chaque unité fonctionnelle spécifique et chaque facteur de risque, ainsi que pour le portefeuille de négociation dans son ensemble. La variation théorique des profits et pertes est générée en utilisant les fluctuations de prix quotidiennes et en formulant l'hypothèse que la composition du portefeuille de négociation est stable.

Simulations de crise et d'autres mesures de sensibilité

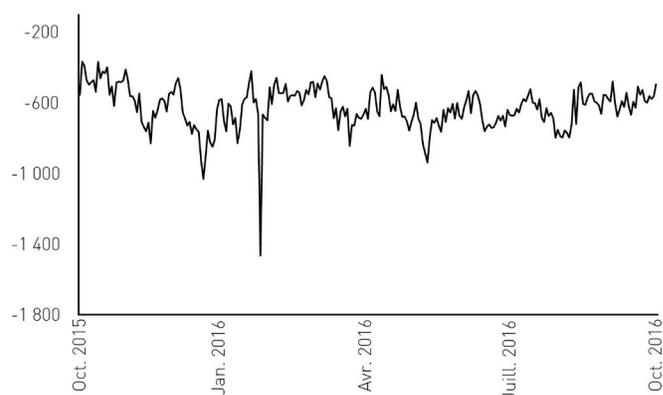
Parallèlement aux calculs de la VaR, l'incidence des simulations de crise sur les profits et les pertes est estimée pour les portefeuilles de négociation et de placement, et les résultats qui en découlent sont utilisés pour évaluer l'incidence de situations de marché anormales, mais plausibles. Les simulations de crise représentent une mesure de risque complémentaire à la VaR et visent à fournir une estimation des pires pertes que la Banque pourrait subir en présence de scénarios multiples. Le programme de simulations de crise de la Banque combine des scénarios historiques, théoriques et statistiques afin de simuler l'incidence de changements importants des facteurs de risque sur la valeur de marché des portefeuilles. La Banque produit également, sur une base quotidienne, des mesures de sensibilité, incluant des mesures de volatilité et des mouvements parallèles de courbes de rendement, sur des unités fonctionnelles spécifiques et sur les activités des marchés des capitaux dans leur ensemble.

Activités de négociation

Les activités de négociation se font en fonction des besoins de la Banque et de ses clients. Les risques de marché associés aux activités de négociation découlent des activités pour lesquelles la Banque agit à titre de principal ou d'agent pour le compte de ses clients. Le graphique ci-après présente la VaR totale quotidienne du portefeuille de négociation pour l'exercice 2016.

VaR QUOTIDIENNE DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 (en milliers de dollars canadiens)



Activités de gestion de l'actif et du passif

Les activités de GAP visent à contrôler le risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond à l'incidence négative potentielle des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et la valeur économique du capital de la Banque. Ce risque est attribuable principalement aux différences entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments au bilan et des éléments hors bilan, ainsi qu'aux options incorporées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé des prêts, le rachat des dépôts et les engagements hypothécaires.

La gestion du risque structurel nécessite un suivi de quatre groupes de portefeuilles distincts :

- les opérations bancaires, qui dépendent des choix des clients, de la disponibilité des produits et des stratégies de tarification selon les termes;
- les activités de placement, qui comprennent les titres négociables et le financement institutionnel;
- les activités de négociation de titres, lesquels sont évalués quotidiennement à leur juste valeur de marché selon l'évolution des taux;
- un portefeuille de couverture qui permet à la Banque de contenir le risque global lié aux taux d'intérêt à l'intérieur de strictes limites internes.

La gestion dynamique du risque structurel vise à maximiser la rentabilité de la Banque, tout en préservant la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Pour atteindre ces objectifs, divers instruments de trésorerie et instruments dérivés, dont, principalement, des swaps de taux d'intérêt, sont utilisés pour modifier les caractéristiques de taux d'intérêt des instruments sous-jacents au bilan de la Banque et pour couvrir le risque inhérent aux options incorporées dans les produits de prêts et de dépôts.

Le risque structurel est géré globalement par la Trésorerie corporative de la Banque et surveillé par le comité de gestion du risque d'entreprise et par le comité exécutif, conformément à la politique de gestion du risque structurel approuvée par le comité de gestion des risques du conseil d'administration. Cette politique définit les limites relatives à l'appréciation du risque lié à la valeur économique des capitaux propres et du revenu net d'intérêt.

Ces limites de risque sont calculées en simulant l'incidence d'une variation parallèle, soudaine et soutenue de 100 points de base des taux pour toutes les échéances. Le risque lié au revenu net d'intérêt représente l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt au cours des 12 mois suivants. Le risque lié à la valeur économique des capitaux propres mesure l'incidence défavorable nette sur la valeur actualisée de l'actif et du passif figurant au bilan et hors bilan.

Les positions des portefeuilles sont revues périodiquement par le comité de gestion de l'actif, du passif et du capital qui a la responsabilité de surveiller le positionnement de la Banque en ce qui concerne les fluctuations anticipées de taux d'intérêt et de recommander la couverture de tout risque de taux d'intérêt non désiré. De plus, des rapports de suivi des risques sont présentés périodiquement au comité exécutif et au comité de gestion des risques du conseil d'administration.

Dans le cadre d'une saine gestion du risque structurel, un relevé des écarts de retarification hebdomadaire est produit. Ce relevé sert ensuite de base à des analyses de simulation de l'incidence des fluctuations de taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. L'un des exercices de simulation consiste à soumettre le bilan de la Banque à une hausse et à une baisse parallèle, soudaine et soutenue de 1 % des taux d'intérêt.

Au 31 octobre 2016, pour tous les portefeuilles, une augmentation de 1 % du taux d'intérêt aurait entraîné une hausse d'environ 13,0 millions \$ du revenu net d'intérêt avant

impôts pour les 12 mois suivants, et aurait eu des retombées négatives de 57,0 millions \$ sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Comme l'indique le tableau 26, la sensibilité à des variations soudaines des taux d'intérêt a légèrement augmenté d'un exercice à l'autre, reflétant les efforts déployés par la Banque pour tirer parti des fluctuations des taux d'intérêt tout en maintenant le risque à l'intérieur des limites approuvées.

En règle générale, à long terme, la Banque demeure à l'abri des fluctuations rapides de taux d'intérêt. Toutefois, le moment où des variations du taux de financement à un jour de la Banque du Canada sont annoncées et les variations du taux préférentiel et des taux des acceptations bancaires à court terme qui en découlent peuvent avoir une incidence temporaire sur les marges. À ce titre, des fluctuations du revenu net d'intérêt peuvent se produire, mais dans la limite des seuils de tolérance. La direction continue de prévoir que les taux à long terme resteront à l'intérieur d'une fourchette étroite pour l'instant.

La position de la Banque en matière de sensibilité aux taux d'intérêt, au 31 octobre 2016, est présentée à la note 24 des états financiers consolidés annuels.

Les estimations reposent sur un certain nombre d'hypothèses et de facteurs, qui correspondent aux lignes directrices approuvées par le comité exécutif, soit :

- les seuils de passif-dépôts;
- en ce qui a trait aux simulations du revenu net d'intérêt, le renouvellement des prêts et des dépôts échus selon les modalités actuelles du marché;
- les taux de remboursement anticipé de certains produits;
- les actifs et les passifs au bilan et hors bilan sont généralement considérés comme venant à échéance à la date la plus rapprochée de l'échéance ou de la réévaluation contractuelle.

TABLEAU 26

ANALYSE DE SENSIBILITÉ AU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX D'INTÉRÊT

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2016		2015	
	INCIDENCE SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊT ⁽¹⁾	INCIDENCE SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES ⁽²⁾	INCIDENCE SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊT ⁽¹⁾	INCIDENCE SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES ⁽²⁾
Variation des taux d'intérêt				
Augmentation de 100 points de base	13 040 \$	(51 837) \$	17 222 \$	(26 324) \$
Diminution de 100 points de base	(11 393) \$	42 724 \$	(19 954) \$	22 362 \$

(1) Au cours des 12 prochains mois.

(2) Après impôts sur le résultat.

Risque de change

Le risque de change est surveillé à l'aide de limites nominales et d'autres analyses de sensibilité pour les activités de négociation, comme il est mentionné précédemment. Au 31 octobre 2016, les actifs et les passifs libellés en dollars américains totalisaient respectivement 624,4 millions \$ (454,9 millions \$ au 31 octobre 2015) et 569,1 millions \$ (469,8 millions \$ au 31 octobre 2015). En outre, le risque relatif aux dérivés en dollars américains est limité étant donné que ces contrats sont acquis et vendus principalement afin de répondre aux besoins précis de clients. Au 31 octobre 2016, l'effet d'une variation soudaine de 5 % des taux de change n'aurait pas eu d'incidence importante sur le résultat net et les capitaux propres.

Les actifs et les dépôts libellés dans d'autres devises, essentiellement en livres sterling et en euros, totalisaient respectivement 31,4 millions \$ (34,4 millions \$ au 31 octobre 2015) et 15,5 millions \$ (18,3 millions \$ au 31 octobre 2015). Les devises autres que le dollar américain ne sont généralement achetées ou vendues que pour satisfaire aux besoins précis de clients. Conséquemment, le risque de change auquel la Banque est exposée à l'égard de ces devises est limité.

Risque lié aux actions

Les positions de la Banque en titres de participation consistent principalement en des titres négociés sur les marchés boursiers au Canada et aux États-Unis, par conséquent, la sensibilité de ces portefeuilles est essentiellement corrélée aux rendements des marchés boursiers canadien et américain. Une partie des titres de participation de la Banque sert à couvrir des dépôts indexés. De plus, la Banque est exposée aux actions du fait de ses régimes de retraite. Au 31 octobre 2016, une fluctuation de 10 % des marchés boursiers aurait eu une incidence de 15,5 millions \$ sur les capitaux propres de la Banque (18,4 millions \$ au 31 octobre 2015).

GESTION DU RISQUE D'ILLIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le risque d'illiquidité et de financement correspond à la possibilité que la Banque ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. Les obligations financières comprennent les obligations envers les déposants et les fournisseurs, de même que les engagements au titre de prêts, les placements et le nantissement.

Le risque d'illiquidité global de la Banque est géré par la Trésorerie corporative et surveillé par le comité de gestion de l'actif et du passif, et, ultimement, par le comité exécutif, conformément aux politiques régissant le financement et les liquidités, et la gestion du nantissement. Le but principal de ces politiques est de faire en sorte que la Banque dispose de liquidités suffisantes pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

Les simulations de crise de liquidité effectuées quotidiennement permettent à la Banque de définir sa tolérance au risque à l'égard de la liquidité et du financement quant au niveau de liquidité minimal requis qui assurerait la survie de la Banque pendant au moins 90 jours dans l'éventualité d'une crise de liquidité.

La direction effectue un suivi quotidien de ses liquidités et s'assure que les indicateurs de liquidité respectent les limites établies. Elle accorde une attention particulière aux échéances des dépôts et des prêts ainsi qu'à la disponibilité et à la demande de fonds au moment de la planification du financement. Une réserve d'actifs liquides non grevés qui sont immédiatement disponibles est maintenue et constitue la réserve de liquidités de la Banque. Cette réserve ne tient pas compte de la disponibilité des facilités de liquidités en cas d'urgence des banques centrales. Les besoins de liquidités sont déterminés en fonction de scénarios évaluant les actifs liquides nécessaires pour couvrir des taux prédéterminés de retrait de financement de gros et de dépôts de particuliers au cours de périodes précises. La direction s'efforce de maintenir un volume stable de dépôts de base en provenance de la clientèle de particuliers, commerciale et de courtiers de la Banque, de même que des sources de financement de gros diversifiées. Les limites relatives aux sources de financement font l'objet d'une surveillance par le comité exécutif et le conseil d'administration. Les stratégies de financement comprennent aussi la titrisation de prêts et l'émission de titres de participation ou de titres d'emprunt sur les marchés des capitaux. Un plan de contingence en matière de liquidités est préparé et examiné régulièrement. Il guide les mesures prises par la Banque pour réagir aux crises de liquidité.

La Banque gère également ses liquidités conformément aux mesures de liquidité réglementaires de la ligne directrice exhaustive de portée nationale, intitulée « Normes de liquidité » (LAR), du BSIF. Ces mesures réglementaires comprennent le ratio de liquidité à court terme (LCR) qui prend appui sur le dispositif international de Bâle III relatif à la liquidité du CBCB, et l'outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs conçu par le BSIF. Selon le LCR, les banques sont tenues de détenir un encours d'actifs liquides de haute qualité pour satisfaire aux obligations financières nettes à court terme permettant de surmonter une crise grave d'une période de trente jours.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, la Banque se conformait à la ligne directrice LAR.

Évolution de la réglementation en matière de liquidités

Le dispositif de Bâle III relatif à la liquidité susmentionné établit également le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) comme norme réglementaire minimale, avec prise d'effet en janvier 2018. Le NSFR mesure la proportion des actifs à long terme qui sont financés au moyen de financement stable à long terme. La Banque surveille l'évolution de ces nouveautés à mesure qu'elles s'appliquent.

Informations détaillées sur les liquidités

Les liquidités de la Banque se composent de la trésorerie, des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, des dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Elles sont constituées principalement de placements directs dans des valeurs négociables émises ou garanties par le gouvernement, par des provinces ou par des municipalités du Canada, qui présentent un faible risque de crédit, et incluent également des titres de créances à court terme garanties par de telles valeurs. Au 31 octobre 2016, ces actifs totalisaient 8,7 milliards \$, une augmentation de 0,1 milliard \$ comparativement au niveau du 31 octobre 2015.

Le niveau plus élevé de liquidités reflète la souscription de dépôts de sources multiples et le financement obtenu au moyen des activités de titrisation, qui servent à financer la croissance prévue des prêts de la Banque. Dans l'ensemble, la Banque continue de gérer avec prudence le niveau de ses liquidités et de détenir des liquidités suffisantes de diverses sources pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

Ces liquidités procurent à la Banque la souplesse nécessaire pour gérer les engagements et les échéances de son portefeuille de prêts et de dépôts, et pour répondre à d'autres besoins opérationnels courants. La gestion des liquidités, sur le plan de l'optimisation de leur niveau et de leur composition, contribue considérablement aux résultats de la Banque.

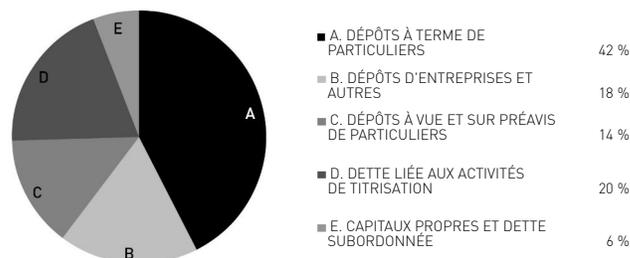
Financement

Les prêts de la Banque sont principalement financés au moyen de dépôts de particuliers, une source particulièrement stable. La stratégie de financement de la Banque repose à la fois sur un réseau de succursales bien établi au Québec et sur un réseau pancanadien très efficace de conseillers et de courtiers indépendants. Cette stratégie de financement est bien adaptée aux exigences réglementaires contenues dans la ligne directrice LAR, qui reconnaît que les dépôts de particuliers sont la source de financement la plus stable.

En outre, la Banque peut avoir accès au marché des dépôts institutionnels comme autre source de financement pour optimiser l'ensemble de son financement. De plus, la Banque utilise la titrisation des prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des programmes de la SCHL et, dans une moindre mesure, la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels et de créances au titre de contrats de location-financement par l'intermédiaire de conduits à vendeurs multiples. Cette source de liquidités procure la souplesse accrue requise pour faire face aux augmentations spécifiques de besoins en financement.

SOURCES DE FINANCEMENT

Au 31 octobre 2016 (en pourcentage)



Dépôts de particuliers

Les dépôts de particuliers comprennent les dépôts à vue et sur préavis et les dépôts à terme obtenus par l'entremise du réseau de succursales de la Banque et par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants. Une proportion importante de ces dépôts est assurée par la Société d'assurance-dépôts du Canada, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par client, par institution financière de dépôt réglementée, ce qui contribue à leur stabilité.

La majorité des dépôts obtenus par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants provient de courtiers liés à plusieurs des grandes banques canadiennes.

Le total des dépôts de particuliers a augmenté pour s'établir à 21,0 milliards \$ au 31 octobre 2016, comparativement à 19,4 milliards \$ au 31 octobre 2015. Comme il est indiqué dans le tableau 27, le ratio des dépôts de particuliers par rapport au total des dépôts avait augmenté pour s'établir à 76 % au 31 octobre 2016, et était nettement supérieur à la moyenne canadienne, ce qui s'explique par le recours accru par la Banque aux dépôts à terme obtenus par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants en réponse à la solide croissance des prêts au cours de l'exercice.

Dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts

Les dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts ont diminué de 0,7 milliard \$ depuis le 31 octobre 2015 pour s'établir à 6,6 milliards \$ au 31 octobre 2016. Ces dépôts contribuent à la diversification des sources de financement de la Banque et à la gestion active du niveau de ses liquidités. Ils proviennent d'une clientèle institutionnelle et du réseau de directeurs de comptes de la Banque qui servent les clients commerciaux.

TABLEAU 27

DÉPÔTS

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2016		2015	
Particuliers				
À vue et sur préavis				
Réseau de succursales	2 630 475 \$	9,6 %	2 748 671 \$	10,3 %
Courtiers et conseillers indépendants	2 647 770	9,6	3 186 188	12,0
	5 278 245	19,2	5 934 859	22,3
À terme				
Réseau de succursales	5 112 570	18,5	4 955 879	18,6
Courtiers et conseillers indépendants	10 610 763	38,5	8 486 978	31,9
	15 723 333	57,0	13 442 857	50,5
	21 001 578	76,2	19 377 716	72,8
Entreprises, banques et autres				
À vue et sur préavis				
	2 402 316	8,7	2 499 364	9,4
À terme				
	4 169 451	15,1	4 727 224	17,8
	6 571 767	23,8	7 226 588	27,2
Dépôts	27 573 345 \$	100,0 %	26 604 304 \$	100,0 %

Notes de crédit

Les dépôts de particuliers, levés par le réseau de succursales et par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants, constituent la principale source de financement de la Banque. Dans certaines circonstances, toutefois, notamment en période de forte croissance, la Banque doit se tourner vers les marchés de gros afin d'obtenir du financement grâce à la titrisation et au financement non garanti. La capacité de la Banque d'obtenir ce type de financement, ainsi que les conditions connexes, est liée aux notes de crédit attribuées par les agences de notation comme DBRS et Standard & Poor's Rating Services (S&P). Les révisions des notes de crédit de la Banque pourraient donc avoir une incidence sur le financement des activités et sur les exigences en matière de garanties.

La Banque assure une surveillance hebdomadaire de l'incidence d'un déclassement hypothétique de sa note de crédit sur les exigences en matière de garantie. Au 31 octobre 2016, les garanties additionnelles qui seraient requises dans l'éventualité d'une baisse d'un cran à trois crans de la note de crédit sont négligeables.

Le 16 octobre 2015, S&P a confirmé le maintien des notes de crédit de la Banque, ainsi qu'une perspective stable.

Le 29 novembre 2016, DBRS a confirmé le maintien des notes de crédit de la Banque, et que toutes les tendances sont stables.

Le tableau 28 présente les notes de crédit de la Banque attribuées par les agences de notation.

TABLEAU 28

NOTES DE CRÉDIT⁽¹⁾

Au 30 novembre 2016

	DBRS	STANDARD & POOR'S
Dépôts et dettes de premier rang	A (bas)	BBB
Instruments à court terme	R-1 (bas)	A-2
Dettes subordonnées	BBB (haut)	BBB-
Actions privilégiées	Pfd-3 (haut)	BB
Actions privilégiées FPUNV	Pfd-3	BB-

(1) Une perspective de notation attribuée par S&P est une évaluation de l'évolution potentielle d'une note de crédit à long terme sur un horizon à moyen terme (en général de six mois à deux ans). Tout changement dans les conditions économiques ou financières est pris en considération dans la détermination d'une perspective de notation. Une perspective ne constitue pas nécessairement un signe avant-coureur d'un changement de note de crédit ou d'une intervention future.

Les perspectives de notation déterminées par S&P et leur signification sont les suivantes :

- « Positive » signifie que la note pourrait être haussée;
- « Négative » signifie que la note pourrait être abaissée;
- « Stable » signifie qu'il est peu probable que la note change;
- « En développement » signifie qu'une note pourrait être haussée ou abaissée.

Chaque catégorie de note de DBRS est accompagnée de l'une des trois tendances - « positive », « stable », « négative » - et de la mention « sous examen ». La tendance qui accompagne la note de crédit donne aux investisseurs des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question. Cependant, les investisseurs ne doivent pas présumer qu'une tendance positive ou négative est nécessairement indicative de l'imminence de la modification d'une note.

Obligations contractuelles

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes contractuelles de diverses natures. Ses principales obligations résultent de l'émission de titres d'emprunt, y compris des dépôts de particuliers, d'entreprises et d'autres institutions. Ce financement, combiné aux émissions de capital-actions, sert principalement à financer les opérations de prêts et d'investissement.

En outre, la Banque doit s'assurer qu'elle dispose des liquidités nécessaires pour répondre à ses besoins liés aux dépenses d'exploitation courantes. Par ailleurs, elle doit investir des sommes importantes chaque année dans certains projets d'investissement en infrastructure, notamment l'entretien du réseau de succursales, la maintenance des plateformes informatiques ainsi que des projets liés aux nouveaux produits et

services, aux outils de vente et de gestion ou à la conformité aux exigences en matière de réglementation.

Le tableau 29 présente les échéances contractuelles résiduelles des principaux passifs financiers et des autres obligations contractuelles de la Banque aux 31 octobre 2016 et 2015. La note 29 des états financiers consolidés annuels contient de plus amples renseignements à ce sujet.

La Banque est également exposée au risque d'illiquidité lorsqu'elle contracte des engagements de crédit. Au 31 octobre 2016, ces engagements s'élevaient à environ 4,3 milliards \$ (3,9 milliards \$ au 31 octobre 2015), excluant les facilités de crédit qui sont inconditionnellement révocables au gré de la Banque.

TABEAU 29

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2016					TOTAL
	À VUE ET SUR PRÉAVIS	À TERME			PLUS DE 5 ANS	
		MOINS DE 1 AN	DE 1 À 3 ANS	DE 3 À 5 ANS		
Passifs financiers						
Dépôts	7 680 561 \$	7 968 475 \$	9 114 606 \$	2 689 757 \$	119 946 \$	27 573 345 \$
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	—	1 707 293	—	—	—	1 707 293
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	—	2 525 441	—	—	—	2 525 441
Dette liée aux activités de titrisation	—	1 433 926	2 514 990	2 959 866	335 672	7 244 454
Dette subordonnée	—	200 000	—	—	—	200 000
Dérivés ⁽¹⁾	—	4 031	2 450	1 154	3 078	10 713
	7 680 561	13 839 166	11 632 046	5 650 777	458 696	39 261 246
Autres obligations contractuelles						
Engagements en vertu de baux, de contrats de services informatiques et autres contrats	—	130 543	178 886	92 298	35 026	436 753
Total	7 680 561 \$	13 969 709 \$	11 810 932 \$	5 743 075 \$	493 722 \$	39 697 999 \$

	2015					TOTAL
	À VUE ET SUR PRÉAVIS	À TERME			PLUS DE 5 ANS	
		MOINS DE 1 AN	DE 1 À 3 ANS	DE 3 À 5 ANS		
Passifs financiers						
Dépôts	8 434 223 \$	7 664 857 \$	7 270 472 \$	3 077 313 \$	157 439 \$	26 604 304 \$
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	—	1 839 837	—	—	—	1 839 837
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	—	2 296 890	—	—	—	2 296 890
Dette liée aux activités de titrisation	—	1 516 157	1 647 173	2 153 914	176 358	5 493 602
Dette subordonnée	—	250 000	200 000	—	—	450 000
Dérivés ⁽¹⁾	—	7 149	8 157	524	(389)	15 441
	8 434 223	13 574 890	9 125 802	5 231 751	333 408	36 700 074
Autres obligations contractuelles						
Engagements en vertu de baux, de contrats de services informatiques et autres contrats	—	131 518	182 215	89 760	55 636	459 129
Total	8 434 223 \$	13 706 408 \$	9 308 017 \$	5 321 511 \$	389 044 \$	37 159 203 \$

(1) Les engagements relatifs à des dérivés ne représentent que les paiements théoriques liés aux dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie et utilisés à des fins de gestion du risque de taux d'intérêt dont la juste valeur nette était négative au 31 octobre. Un sommaire des montants nominaux de référence associés aux dérivés en fonction de leur échéance est présenté à la note 25 des états financiers consolidés annuels.

GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est défini comme une inadéquation ou une défaillance attribuable à des personnes, à des processus, à des systèmes ou à des événements extérieurs, y compris le risque juridique, mais déduction faite du risque stratégique et du risque lié à la réputation.

La politique de gestion du risque opérationnel, revue annuellement par le comité de gestion des risques du conseil d'administration, définit le programme de gestion du risque opérationnel fondé sur le modèle des « trois lignes de défense » et précise les rôles et responsabilités des diverses parties prenantes. À titre de première ligne de défense, les secteurs d'activité sont responsables de la gestion au quotidien des risques inhérents à leurs activités. À titre de deuxième ligne de défense, le secteur Gestion du risque opérationnel supervise et soutient la première ligne de défense et réalise une évaluation objective efficace de son profil de risque. Enfin, le secteur Audit interne, à titre de troisième ligne de défense, examine l'approche et évalue l'efficacité du programme de gestion du risque opérationnel.

Le programme de gestion du risque opérationnel comprend les étapes suivantes :

- Une *évaluation et un contrôle du risque* sont réalisés par les divers secteurs d'activité dans le but d'identifier les principaux risques opérationnels liés aux activités et aux contrôles et de les atténuer. Ce processus permet d'avoir une vue d'ensemble du risque opérationnel à l'échelle de l'entreprise.
- Les *mesures d'évaluation et de contrôle du risque liées à la gestion du changement* permettent d'évaluer les risques et les incidences potentielles des changements importants apportés au profil de la Banque et d'assurer que ces changements font l'objet d'un processus rigoureux, tout en accordant une attention particulière aux exigences en matière de contrôle, d'approbation, de surveillance et de communication.
- La *collecte et l'analyse de l'information sur les incidents opérationnels internes* permettent de recueillir l'information utile à l'évaluation du risque global et de l'efficacité des mesures de contrôle. De plus, dans le cas d'incidents majeurs, les secteurs d'activité analysent les principales causes en vue de mettre en œuvre des mesures correctrices de façon à atténuer les conséquences et à faire en sorte que de tels incidents ne se reproduisent plus.
- La *gestion saine de la continuité des affaires* vise à assurer le maintien des principales activités en cas d'interruption, de façon à réduire les répercussions négatives sur nos clients, nos contreparties et notre réputation.
- La *supervision de la gestion du risque lié aux fournisseurs* permet de mettre en œuvre des mécanismes de contrôle solides de façon à ce que le recours à un tiers qui s'avère plus efficace, compétent ou moins cher ne crée pas un risque indu pour la Banque.
- Un *programme d'assurance d'entreprise* aide à protéger l'entreprise contre les pertes importantes attribuables à une exposition imprévue au risque opérationnel et à satisfaire aux exigences établies en vertu de lois, de règlements ou d'ententes contractuelles.
- La *reddition de comptes et la communication de l'information sur les risques opérationnels* permet de fournir aux divers comités de gouvernance de l'information sur le risque opérationnel à l'échelle de la Banque l'information sur les pertes importantes,

les mesures prises à l'égard de ces risques et les risques émergents.

GESTION DU RISQUE LIÉ À LA RÉGLEMENTATION

Le risque lié à la réglementation fait référence au risque que la Banque ne se conforme pas aux lois, aux lignes directrices des organismes de réglementation, à ses engagements publics ou aux codes volontaires applicables. La politique de gestion du risque lié à la réglementation a recours au cadre de gestion du risque lié à la réglementation de la Banque qui comprend les éléments suivants :

- détermination des exigences en matière de réglementation applicables à la Banque et évaluation du risque lié à la réglementation;
- élaboration, documentation, mise en œuvre des mesures d'atténuation du risque et autoévaluation de l'efficacité des contrôles pour assurer la conformité aux exigences en matière de réglementation;
- évaluation indépendante de l'efficacité des contrôles;
- identification et signalement des situations de non-conformité;
- renforcement des contrôles et correction des situations de non-conformité.

La gestion du risque lié à la réglementation tient compte notamment des exigences de la réglementation relative au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes et à la protection des renseignements personnels, qui sont régies par des politiques précises.

Le comité de gestion du risque opérationnel est responsable :

- d'examiner annuellement la politique de gestion du risque lié à la réglementation et d'en recommander l'approbation au comité exécutif;
- d'examiner et de commenter les différents rapports soumis par la chef de la gestion des risques;
- d'analyser les nouvelles règles et leur application en collaboration avec les secteurs pertinents;
- d'examiner les différents outils de gestion du risque lié à la réglementation et de formuler des commentaires à cet égard;
- de participer à des échanges sur les observations internes et les tendances sectorielles, ainsi que sur les meilleures pratiques à adopter en matière de gestion du risque lié à la réglementation.

Un comité de coordination du programme en matière de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes a également été mis sur pied pour surveiller la conformité aux exigences applicables. Ses responsabilités sont similaires à celles du comité de gestion du risque lié à la réglementation.

Les rapports sur la gestion du risque lié à la réglementation sont soumis annuellement au comité de gestion du risque d'entreprise et au comité de gestion des risques du conseil d'administration. L'efficacité du cadre de gestion du risque lié à la réglementation et du programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes est évaluée formellement chaque année.

GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance correspond au risque de pertes qui peuvent être subies lorsque les hypothèses relatives aux produits d'assurance offerts par la Banque, en particulier en ce qui concerne la formulation des hypothèses utilisées pour établir les primes ou pour l'évaluation des réserves, diffèrent des résultats réels en matière d'assurance. La Banque assume certains risques d'assurance, principalement à l'égard des produits d'assurance pour les créanciers. Le risque d'assurance est géré dans le cadre d'un programme indépendant surveillé par des experts du domaine de l'assurance et des représentants de la Banque. La Banque souscrit des protections de réassurance afin d'atténuer les risques découlant de catastrophes ou de réclamations importantes, y compris des actes de terrorisme. En outre, l'élaboration et la tarification des produits d'assurance offerts par la Banque sont revues par des actuaires consultants, sur la base des pratiques reconnues.

GESTION DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Le risque environnemental est le risque d'une perte financière qui peut survenir lorsqu'il est nécessaire de remettre les actifs de la Banque ou les actifs saisis de clients de la Banque dans un état environnemental sain, ou qui peut découler de réclamations de tiers relativement à l'impact environnemental de ces actifs. Le risque environnemental lié aux activités de financement est géré dans le cadre du processus d'approbation de prêts, alors que les risques liés aux actifs de la Banque, quoique limités, sont surtout gérés par le secteur Immobilier.

GESTION DU RISQUE LIÉ À LA RÉPUTATION

Le risque lié à la réputation correspond au risque qu'une décision, un événement ou une série d'événements puisse influencer, directement ou indirectement, sur l'image que les actionnaires, les clients, les employés, le grand public ou toute autre partie prenante ont de la Banque, et ait une incidence négative sur ses revenus, ses activités et, en définitive, sur sa valeur.

Le risque lié à la réputation découle le plus souvent d'une gestion inadéquate des autres risques et peut toucher la quasi-totalité des activités d'une institution financière, même quand les activités sont, d'un point de vue technique, conformes aux exigences légales et aux exigences en matière de comptabilité et de réglementation. La réputation constitue un actif essentiel qui contribue à la croissance de l'entreprise, au maintien du lien de confiance avec les clients et le grand public et à l'optimisation de la valeur pour les actionnaires. Par conséquent, la réputation constitue un atout stratégique important.

Soucieux de protéger la Banque contre toute atteinte à sa réputation, et compte tenu de l'importance de ce risque, le comité de gestion du risque d'entreprise contrôle et supervise la gestion du risque lié à la réputation au moyen d'une politique sur le risque lié à la réputation. Cette politique fait partie intégrante du profil de risque et du cadre de gestion des risques. Tout au long de l'exécution des stratégies de la Banque, les hauts dirigeants, les administrateurs, les directeurs et tous les employés sont responsables de veiller à ce que la réputation de la Banque demeure adéquate. Le code de conduite et d'autres politiques soutiennent également une gestion adéquate des menaces potentielles qui pourraient avoir une incidence directe ou indirecte sur la réputation de la Banque.

AUTRES RISQUES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LES RÉSULTATS FUTURS

Outre les principaux risques d'affaires décrits ci-dessus, il y a d'autres risques et incertitudes qui pourraient avoir une incidence importante sur les résultats de la Banque et qui pourraient faire en sorte que ceux-ci diffèrent substantiellement des énoncés prospectifs définis au début de ce document. Bien que des processus et des contrôles exhaustifs soient mis en place pour atténuer ces risques, ces derniers pourraient, du fait de leur nature, influencer grandement la performance de la Banque.

Principaux risques

La rubrique qui suit présente un sommaire des principaux risques susceptibles de se répercuter sur les résultats, parmi les autres risques décrits ci-après.

La conjoncture économique générale au Canada, notamment l'endettement des ménages canadiens.

Les conditions économiques et commerciales générales sont étroitement liées à la performance globale du secteur des services financiers. La Banque est donc très sensible aux fluctuations de la conjoncture canadienne, qui devraient se répercuter, notamment, sur la croissance prévue des revenus et les pertes de crédit.

L'exécution du plan stratégique.

La capacité de la Banque d'exécuter son plan stratégique au cours des six prochaines années sera la clé du succès de sa modernisation, ainsi que de sa rentabilité future.

La technologie, les systèmes d'information et la cybersécurité.

La sécurité et la performance de l'infrastructure informatique et technologique de la Banque sont cruciales pour le maintien d'applications et de processus bancaires sains, ainsi que de la confiance des clients. De plus, les institutions financières continuent d'être la cible de cyberattaques qui pourraient avoir une incidence sur la Banque.

Autres risques

Conjoncture économique au Canada

La Banque exerce ses activités principalement au Québec et en Ontario, mais également dans les autres provinces canadiennes. Ses revenus sont donc particulièrement sensibles à la conjoncture commerciale et économique au Canada. Les principaux facteurs à surveiller comprennent les taux d'intérêt, l'inflation, les fluctuations des marchés des capitaux, la vigueur de l'économie et les volumes d'affaires de la Banque dans certaines régions clés. Le niveau très bas de pertes sur créances reflète les conditions de crédit solides au Canada. Toutefois, une récession économique pourrait entraîner la hausse rapide des pertes sur créances. Une détérioration prolongée de l'économie canadienne pourrait donc avoir une incidence défavorable sur les activités de la Banque. Depuis 2009, l'endettement des ménages n'a cessé d'augmenter. Par conséquent, une augmentation importante des taux d'intérêt et du chômage peut avoir une incidence négative sur le revenu personnel disponible et la capacité de service de la dette. Ainsi, la Banque pourrait être touchée par une hausse des probabilités de défaut dans certains portefeuilles de prêts. La Banque est également exposée à une certaine concentration de prêts garantis par des biens immobiliers (comme les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels, de marges de crédit garanties, de prêts immobiliers et certaines parties du portefeuille de prêts commerciaux). Une correction possible du marché immobilier canadien pourrait donc avoir une incidence négative sur ces portefeuilles de prêts.

En outre, des modifications imprévues aux habitudes des consommateurs en matière de dépenses et d'épargne pourraient avoir des conséquences directes sur la conjoncture économique. Les relations d'affaires avec les clients pourraient par conséquent se dégrader, ce qui nécessiterait le développement rapide de nouveaux produits et services.

Évolution des lois et de la réglementation

L'évolution des lois et de la réglementation pourrait avoir une incidence sur la Banque en influant sur son offre de produits et de services et sur la compétitivité du secteur des services financiers. Certaines modifications importantes à la réglementation nationale et internationale apportées récemment pour renforcer les exigences en matière de fonds propres et de liquidités pourraient se répercuter sur les activités de la Banque. Les nouvelles règles applicables aux institutions financières ont considérablement augmenté et évoluent à un rythme rapide. Les règles qui sont déjà en place sont également visées et sont assujetties à des changements soudains auxquels la Banque doit se conformer. Cette situation exige une mobilisation considérable de ressources techniques, humaines et financières dans un délai très court. Par conséquent, la Banque peut avoir à supporter les conséquences d'une mise en place rapide des modifications à la réglementation et le fardeau des coûts connexes.

Concurrence

La concurrence sur le marché des services financiers est très importante. Le niveau de la concurrence dans les différents segments de marché où la Banque exerce ses activités influe sur sa performance. La vive concurrence dans le secteur des services financiers pourrait nuire à la capacité de la Banque d'atteindre ses objectifs. Plusieurs facteurs, dont le prix des produits et des services offerts, leur qualité et leur variété, ainsi que les initiatives des concurrents, pourraient avoir une incidence négative sur le positionnement de la Banque.

Cybersécurité

La Banque a mis en place des processus pour protéger son réseau et ses activités contre les cyberincidents et les cybermenaces émergentes. La Banque est toutefois exposée au risque de cybersécurité et à la complexité accrue des cyberattaques. Les pertes pouvant découler de ces risques en constante évolution sont principalement liées à une atteinte potentielle à la réputation, à l'utilisation inappropriée de renseignements confidentiels et à l'interruption des activités commerciales. En outre, les cyberattaques peuvent avoir des répercussions négatives, comme des coûts de remise en état, des pertes de revenus, des examens réglementaires additionnels, des litiges et l'atteinte à la réputation.

Plan stratégique

La capacité de la Banque d'atteindre ses objectifs et d'exécuter le plan stratégique dépendra de sa capacité de transformer l'entreprise, dans la foulée de la reconstruction de sa plateforme

de gestion des comptes et de la modernisation de son réseau de distribution de produits de détail, ainsi que du maintien d'un niveau élevé de service à la clientèle et de la préservation de la rentabilité.

Continuité des affaires

Des événements externes imprévus, comme les catastrophes naturelles, sont des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la Banque. Les ressources, les processus et les résultats de la Banque pourraient dépendre de sa capacité à mettre en œuvre un plan de continuité des affaires en temps opportun. La planification de l'éventualité de ces événements a été prise en compte dans le cadre de la gestion des risques de la Banque et est gérée conformément à la politique de gestion de la continuité des affaires.

Développements technologiques

La capacité de la Banque de gérer les risques associés aux développements technologiques rapides et à l'innovation pourrait se répercuter sur les résultats prospectifs.

Capacité à attirer et à maintenir en poste des employés clés

La performance future de la Banque dépend en grande partie de sa capacité à attirer et à maintenir en poste des employés clés. Au sein du secteur des services financiers, la concurrence pour le recrutement d'employés et de cadres est vive et rien ne garantit que la Banque réussira à attirer et à maintenir en poste ces personnes, ce qui pourrait influencer les activités et la compétitivité de la Banque.

Infrastructure commerciale

La Banque fait affaire avec des tiers pour s'assurer de disposer des composantes indispensables à son infrastructure commerciale, notamment des connexions Internet et d'autres services de communications et de gestion de bases de données. Une interruption de ces services pourrait nuire à la capacité de la Banque d'offrir ses produits et services à ses diverses clientèles et de poursuivre ses activités.

Risque lié aux modèles

La Banque a recours à divers modèles dans le cadre de la gestion continue de ses risques qui peuvent l'exposer au risque lié aux modèles. Ce risque correspond à la perte potentielle qui pourrait découler du risque qu'un modèle ne fonctionne pas ou ne permette pas de détecter le risque comme prévu. Il découle également de l'utilisation inappropriée d'un modèle. La Banque valide régulièrement ses modèles pour s'assurer qu'ils tiennent compte des tendances actuelles.

Autres facteurs

D'autres facteurs hors du contrôle de la Banque pourraient influencer les résultats, comme il est mentionné dans la « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » au début du présent rapport de gestion. Il convient de noter que la liste de facteurs énoncés ci-dessus n'est pas exhaustive.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) de la Banque sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée à la haute direction de la Banque, laquelle assure une communication appropriée de cette information. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers conformément aux PCGR.

Le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière sont responsables de la mise en place et du maintien des CPCI et du CIIF, conformément aux directives du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs. Ils sont secondés dans cette tâche par le comité de divulgation, dont les membres sont des hauts dirigeants de la Banque.

Au 31 octobre 2016, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière ont fait évaluer, sous leur supervision, l'efficacité des CPCI, conformément au Règlement 52-109 et, sous réserve de ce qui figure à la rubrique « Limitation de l'étendue » qui suit, ont conclu, sur la base de cette évaluation, qu'ils étaient efficaces et bien conçus à cette date.

Également au 31 octobre 2016, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière ont fait évaluer, sous leur supervision, la conception et l'efficacité des CPCI, conformément au Règlement 52-109 et, sous réserve de ce qui figure à la rubrique « Limitation de l'étendue » qui suit, ont conclu, sur la base de cette évaluation, qu'ils étaient efficaces et bien conçus à cette date.

L'évaluation des CPCI a été réalisée selon le cadre de contrôle défini en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations

(COSO) de la Treadway Commission. L'évaluation de la conception et de l'efficacité du CIIF a été réalisée en utilisant le cadre de contrôle défini par le COSO en ce qui concerne les contrôles relatifs aux volets Entité et Finances et en utilisant les objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées (COBIT) en ce qui concerne les contrôles généraux des technologies de l'information.

Compte tenu des limites inhérentes à tout système de contrôle, l'évaluation des contrôles par la direction ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que tous les problèmes de contrôle interne qui pourraient entraîner des anomalies significatives ont été détectés.

Limitation de l'étendue

Conformément au Règlement 52-109, qui permet d'exclure l'entreprise acquise de l'évaluation de la conception des CPCI et des CIIF pour une période maximale de 365 jours avant la fin de son exercice, la direction a exclu les contrôles, politiques et procédures de CIT Canada. CIT Canada a été acquise le 1^{er} octobre 2016 et ne représente que 2 % de l'actif total, et moins de 1 % du passif total, du revenu total et du résultat net total au 31 octobre 2016 et pour l'exercice clos à cette date.

Pour plus de renseignements sur cette acquisition, voir la note 31 des états financiers consolidés annuels du présent rapport annuel.

Modifications apportées au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, à l'exclusion de l'acquisition de CIT Canada, aucune modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a eu une incidence importante ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Les principales méthodes comptables auxquelles se conforme la Banque sont présentées aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés annuels. Certaines de ces méthodes comptables sont jugées critiques, étant donné qu'elles exigent de la direction qu'elle exerce son jugement pour formuler des estimations particulièrement importantes qui, du fait de leur nature, soulèvent des incertitudes. Les modifications de ces estimations pourraient avoir une incidence considérable sur les états financiers consolidés de la Banque. Ces méthodes comptables critiques sont décrites ci-dessous.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Provisions cumulatives pour pertes sur créances

Les provisions cumulatives pour pertes sur créances permettent de refléter l'estimation par la direction des pertes subies dans les portefeuilles de prêts, y compris les risques hors bilan. La direction revoit régulièrement la qualité du crédit des portefeuilles afin de s'assurer de la suffisance des provisions cumulatives pour pertes sur créances. Ces provisions dépendent notamment de l'évaluation des montants et des dates de flux de trésorerie futurs,

de la juste valeur des garanties et des coûts de réalisation, ainsi que de l'interprétation de l'incidence de la conjoncture économique et des conditions de marché. Pour évaluer le montant et la date des flux de trésorerie futurs, la direction doit faire largement appel au jugement pour formuler les hypothèses clés, y compris à l'égard de la conjoncture économique et des conditions commerciales, des données historiques de la Banque, de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et de l'exposition au risque de défaut et, le cas échéant, de la valeur de réalisation des garanties. Compte tenu de l'importance des montants et de l'incertitude qui leur est propre, des modifications apportées aux estimations et aux hypothèses actuelles utilisées pour établir les provisions cumulatives pour pertes sur créances pourraient se traduire par des niveaux de provisions sensiblement différents.

Des changements dans les circonstances peuvent faire en sorte que des évaluations futures du risque de crédit diffèrent de manière significative des évaluations courantes et pourraient, par conséquent, entraîner une augmentation ou une réduction substantielle des provisions cumulatives pour pertes sur créances dans l'état du résultat consolidé pour un exercice donné. Une description détaillée des méthodes utilisées pour déterminer les

provisions cumulatives et les provisions pour pertes sur créances se retrouve à la note 3 des états financiers consolidés annuels et à la rubrique « Gestion du risque de crédit » à la page 42 du présent rapport de gestion.

Dépréciation des autres actifs financiers

Les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente et comme étant détenus jusqu'à l'échéance font l'objet d'un suivi afin d'établir s'il existe une indication objective de dépréciation. En évaluant la baisse de valeur, la direction exerce son jugement et tient compte de nombreux faits spécifiques à chaque placement et de tous les facteurs qui pourraient constituer une indication objective de dépréciation. Pour évaluer s'il existe une indication objective d'une dépréciation, la direction doit exercer une part importante de jugement à l'égard de divers facteurs, notamment les difficultés financières de l'émetteur ou de la contrepartie, un défaut de paiement des intérêts ou du capital, la probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un actif financier en deçà de son coût et un événement générateur de pertes.

La direction fait aussi appel au jugement pour déterminer à quel moment comptabiliser une perte de valeur. La décision de comptabiliser une perte de valeur, les montants connexes et la période au cours de laquelle elle est comptabilisée pourraient changer si l'évaluation de ces facteurs par la direction diffèrait. Voir la note 3 des états financiers consolidés annuels pour des précisions sur la comptabilisation des actifs financiers disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Banque comptabilise une très grande partie de ses instruments financiers, y compris les dérivés, à leur juste valeur. La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Les variations de la juste valeur des titres détenus à des fins de transaction de la Banque et des engagements au titre des valeurs vendues à découvert, ainsi que des dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture, sont généralement comptabilisées en résultat au poste « Autres revenus ».

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions observables sur les marchés pour le même instrument ou être calculée selon une technique d'évaluation.

Après la comptabilisation initiale, la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers correspond aux cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles. Cette juste valeur est fondée sur le cours du marché compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur dans les circonstances. Sinon, la juste valeur est évaluée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimisent celle des données d'entrée non observables. Il faut exercer un jugement pour déterminer la technique d'évaluation et les données d'entrée qu'il faut utiliser. Les techniques d'évaluation comprennent l'actualisation des flux de trésorerie, la comparaison avec les prix de marché actuels d'instruments financiers présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables et les

modèles d'évaluation des options. Les données d'entrée, entre autres, visent les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Les évaluations peuvent également être ajustées afin de refléter l'incertitude liée à ces paramètres. Notamment, des ajustements de l'évaluation peuvent être apportés à l'égard de la liquidité ou du risque de crédit de la contrepartie liés à des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée, si bien qu'elle ne peut pas être représentative des justes valeurs futures.

L'utilisation d'autres hypothèses pourrait se traduire par une comptabilisation des produits considérablement différente.

Des renseignements supplémentaires sur l'évaluation de la juste valeur figurent dans les notes 3 et 22 des états financiers consolidés annuels.

GOODWILL, AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AUTRES ACTIFS

Goodwill

Au 31 octobre 2016, le solde du goodwill s'établissait à 55,8 millions \$, par rapport à 34,9 millions \$ au 31 octobre 2015. Le goodwill est soumis annuellement à un test de dépréciation, comme il est mentionné à la note 3 des états financiers consolidés annuels.

Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque, qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Le test exige de comparer la valeur recouvrable de l'UGT avec la valeur comptable de ses actifs nets. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est imputée au résultat. La perte de valeur est d'abord allouée pour réduire la valeur comptable du goodwill alloué à l'UGT, puis aux autres actifs non financiers, au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

La direction a recours à un certain nombre d'estimations importantes, y compris les taux de croissance projetés du résultat net, les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années utilisé dans le modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs, pour établir la valeur recouvrable de l'UGT.

Au 31 octobre 2016, la Banque avait alloué le goodwill découlant des regroupements d'entreprises aux UGT suivantes : l'Unité B2B Banque (qui offre des produits bancaires et financiers à des conseillers financiers indépendants et à des institutions financières non bancaires au Canada) et l'Unité Services aux entreprises (qui fournit l'ensemble des services aux petites et moyennes entreprises au Canada). Avant d'être radié en octobre 2015, le goodwill était également alloué à l'Unité de détail (qui englobe toutes les activités des succursales et les autres activités bancaires de détail au Québec).

Unité B2B Banque

Au 31 octobre 2016, un goodwill de 34,9 millions \$ était alloué à l'Unité B2B Banque, un niveau inchangé par rapport au niveau au 31 octobre 2015. La valeur recouvrable du secteur B2B Banque a été estimée en calculant la valeur d'utilité qui était fondée sur le plan d'affaires triennal et les investissements prévus. De plus, un taux de croissance du résultat net de 2,1 % a été appliqué aux données de la dernière année des prévisions et tous les flux de trésorerie prévus ont été actualisés à un taux après impôts de 10,0 %. La direction considère que ces estimations sont raisonnables. Ces estimations prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des

incertitudes inhérentes qui sont hors du contrôle de la Banque. La direction a déterminé que, aux fins du test de dépréciation, la valeur recouvrable estimée de l'Unité B2B Banque excédait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée en 2016. Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

Unité Services aux entreprises

Au 31 octobre 2016, un goodwill provisoire de 21,0 millions \$ selon la répartition provisoire du prix d'achat était alloué à l'Unité Services aux entreprises par suite de l'acquisition de CIT Canada le 1^{er} octobre 2016. La valeur recouvrable de l'Unité Services aux entreprises a été estimée en calculant la valeur d'utilité qui était fondée sur le plan d'affaires triennal et les investissements prévus. De plus, un taux de croissance du résultat net de 2,1 % a été appliqué aux données de la dernière année des prévisions et tous les flux de trésorerie prévus ont été actualisés à un taux après impôts de 10,0 %. La direction considère que ces estimations sont raisonnables. Ces estimations prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des incertitudes inhérentes qui sont hors du contrôle de la Banque. La direction a déterminé que, aux fins du test de dépréciation, la valeur recouvrable estimée de l'Unité Services aux entreprises excédait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée en 2016. Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

Unité de détail

À la suite de l'examen stratégique complet des activités de détail de la Banque au quatrième trimestre 2015, des charges de dépréciation ont été comptabilisées, de sorte que la valeur comptable du goodwill de l'Unité de détail a été ramenée de 29,2 millions \$ à néant et que la valeur des autres actifs a été réduite de 43,0 millions \$.

Au 31 octobre 2016, certaines circonstances ont indiqué que la valeur comptable de l'Unité de détail pourrait ne pas être pleinement recouvrable. La valeur recouvrable de l'Unité de détail a donc été soumise à un test de dépréciation. Voir la rubrique « Autres immobilisations incorporelles et autres actifs » ci-après pour plus de précisions.

Voir la note 10 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

Autres immobilisations incorporelles et autres actifs

Les autres immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont aussi soumises à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être pleinement recouvrable. En effectuant ce test, la direction évalue les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de ces actifs. Lorsque la valeur comptable nette dépasse l'estimation des flux de trésorerie nets futurs actualisés, les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont considérées comme étant dépréciées et ramenées à leur valeur recouvrable. Les projets de TI et les autres programmes en cours de développement sont soumis à un test semblable au moins une fois l'an. Dans le cas des logiciels et des autres immobilisations incorporelles qui ne génèrent pas de rentrées de fonds distinctes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT à laquelle l'actif commun est alloué. Une modification apportée aux estimations et aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats.

Par suite de l'annonce faite par la Banque de son intention d'optimiser ses activités de détail et de fusionner 50 succursales au cours des 18 prochains mois, la direction a changé ses prévisions à l'égard des perspectives de l'Unité de détail. Ce changement des prévisions a été considéré comme étant un indicateur de dépréciation et la valeur recouvrable des actifs liés à l'Unité de détail a été soumise à un test de dépréciation. D'après les prévisions ajustées, la direction a déterminé que la valeur comptable de l'Unité de détail excédait sa valeur recouvrable estimée. Par conséquent, des charges de dépréciation de 22,1 millions \$ touchant des actifs précis ainsi que les actifs communs alloués à l'Unité de détail ont été comptabilisées pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 au poste Charges de dépréciation et de restructuration (43,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015). Ces charges comprennent les montants suivants : 16,7 millions \$ au titre de la dépréciation des logiciels et 5,4 millions \$ au titre de la dépréciation des immobilisations corporelles (30,0 millions \$ au titre de la dépréciation des logiciels, 3,1 millions \$ au titre de la dépréciation des autres immobilisations incorporelles et 9,9 millions \$ au titre de la dépréciation des immobilisations corporelles en 2015).

La valeur recouvrable de l'UGT de détail a été estimée en calculant la valeur d'utilité qui était fondée sur le plan d'affaires triennal. De plus, un taux de croissance du résultat net de 2,1 % (3,0 % en 2015) a été appliqué aux données de la dernière année des prévisions et tous les flux de trésorerie prévus ont été actualisés à un taux après impôts de 11,0 % (10,0 % en 2015). La direction considère que ces estimations sont raisonnables. Ces estimations prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des incertitudes inhérentes qui sont hors du contrôle de la Banque.

Une diminution de 10 % des taux de croissance du résultat net prévu aurait entraîné une baisse de la valeur recouvrable estimée de l'Unité de détail d'environ 6,5 millions \$ au 31 octobre 2016. De plus, toute augmentation de 25 points de base du taux d'actualisation après impôts aurait entraîné une diminution de la valeur recouvrable estimée d'environ 8,9 millions \$ à la même date. Ces analyses de sensibilité ne sont fournies qu'à titre d'indication et doivent être examinées avec prudence, l'incidence de la variation de chaque hypothèse sur la valeur recouvrable estimée étant calculée individuellement sans que d'autres hypothèses soient modifiées. Des réductions de la valeur recouvrable estimée des actifs de l'Unité de détail pourraient entraîner des charges de dépréciation additionnelles au cours de périodes ultérieures.

Par ailleurs, la direction revoit périodiquement la valeur des actifs de la Banque, notamment les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles et les autres frais différés, afin de déterminer les pertes de valeur possibles et de valider les périodes d'amortissement connexes. D'autres charges de dépréciation des immobilisations incorporelles d'un montant de 2,1 millions \$ et des immobilisations corporelles d'un montant de 0,1 million \$ ont été comptabilisées en 2016 (respectivement 1,5 million \$ et 0,3 million \$ en 2015).

Voir les notes 10 et 30 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Les avantages du personnel pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires indépendants de la Banque selon un certain nombre d'hypothèses, comme les taux d'actualisation, les niveaux de rémunération futurs, l'âge de départ à la retraite, le taux de mortalité et l'augmentation du coût des soins de santé. Le taux d'actualisation est déterminé au moyen d'une courbe de rendement des obligations de sociétés de première catégorie, dont l'élaboration requiert une part importante de jugement. La direction doit exercer une part importante de jugement pour déterminer les autres hypothèses clés. Compte tenu de l'importance des obligations au titre des prestations définies et en raison de la nature à long terme de ces régimes, toute modification apportée aux hypothèses pourrait avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies, ainsi que sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi. Les taux d'actualisation étaient de 3,45 % au 31 octobre 2016 et de 4,30 % au 31 octobre 2015. La note 18 des états financiers consolidés annuels fournit des renseignements supplémentaires sur les autres hypothèses clés et l'analyse de sensibilité connexe, ainsi que sur les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi de la Banque.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les actifs acquis et les passifs pris en charge sont comptabilisés au bilan consolidé à la juste valeur à la date d'acquisition. L'évaluation des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise au moment de la comptabilisation initiale est fondée sur un certain nombre d'hypothèses formulées par la direction, comme les estimations de flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation et les modalités contractuelles. Pour évaluer le taux d'actualisation, la direction doit faire largement appel au jugement à l'égard des hypothèses clés, y compris le coût pour mobiliser des fonds sur le marché et la prime de risque associée aux prêts. Des changements aux hypothèses auraient pu avoir une incidence importante sur le montant comptabilisé au titre du goodwill ou du profit d'acquisition.

Voir la note 31 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements sur les regroupements d'entreprises.

PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

La direction exerce son jugement pour déterminer si un événement ou une transaction passé peut entraîner la comptabilisation de provisions ou d'un passif éventuel, par exemple dans le cas d'une action en justice ou de plans de restructuration.

Les provisions sont constituées lorsque la direction détermine qu'il devient probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents. La direction et des spécialistes internes et externes participent à l'évaluation de la probabilité et à l'estimation des montants en jeu.

Des passifs éventuels sont créés lorsqu'il n'est pas possible d'établir si une obligation, découlant d'un événement ou d'une transaction passé, est probable ou de déterminer de façon fiable le montant de la perte, auquel cas aucune provision n'est comptabilisée.

Dans le cours normal des activités, la Banque est visée par diverses poursuites judiciaires et réclamations, dont certaines avec des organismes de réglementation. Plusieurs de ces différends ont trait à des prêts consentis par la Banque et s'élèvent contre les dispositions prises par celle-ci pour recouvrer des prêts en souffrance et réaliser les garanties consenties aux termes des prêts. La Banque fait également l'objet de certaines poursuites, notamment à l'égard d'activités à titre de fiduciaire dans ses transactions d'administration de portefeuilles et de l'imposition de certains frais bancaires. Ces actions en justice peuvent avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de la Banque même si aucune provision n'a été constituée. En outre, la Banque doit sans cesse évaluer ses obligations fiscales dans divers territoires ce qui, compte tenu de l'évolution des interprétations, peut entraîner des conséquences fiscales différentes.

Toute modification à ces évaluations pourrait entraîner des ajustements aux provisions comptabilisées. De plus, les coûts réels de la résolution des réclamations, individuellement ou collectivement, pourraient être notablement plus élevés ou plus bas que les montants comptabilisés pour ces réclamations pour une période de présentation de l'information financière donnée.

Voir la note 29 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La Banque utilise la méthode axée sur le bilan et comptabilise l'actif ou le passif d'impôt différé lié aux reports prospectifs de pertes et autres différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront à la date à laquelle on s'attend à ce que les différences s'inversent. Une provision pour perte de valeur est établie, au besoin, afin de ramener la valeur de l'actif d'impôt différé au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Tous les montants découlant des changements de taux d'imposition sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils sont liés à des éléments précédemment comptabilisés dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés dans les capitaux propres.

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié de nouvelles normes et des modifications aux normes existantes relatives aux instruments financiers, aux produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients et aux contrats de location et à la présentation des états financiers, qui n'étaient pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 31 octobre 2016. Ces modifications de normes comptables à venir s'appliqueront pour la Banque à divers exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2018, au plus tôt.

La note 4 des états financiers consolidés annuels contient des renseignements supplémentaires sur les nouvelles normes et les modifications des normes existantes.

La direction évalue à l'heure actuelle l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Une équipe de projet a été mise sur pied pour coordonner et mettre en œuvre l'adoption de l'IFRS 9. Le plan de transition comprend les phases suivantes :

- Évaluation préliminaire – Cette phase est achevée et visait à sensibiliser davantage la direction aux principales questions relatives à la conversion. Elle a également permis d'établir un calendrier qui définissait les priorités de la Banque en termes d'analyses des questions importantes.
- Analyse détaillée – Cette phase est commencée et devrait se poursuivre en 2017. L'analyse détaillée permettra de déterminer l'incidence quantitative, qualitative et technologique des nouvelles exigences de l'IFRS 9. À l'heure actuelle, la Banque conçoit le modèle de perte de valeur attendue qui s'applique aux portefeuilles, y compris la détermination des circonstances dans lesquelles une hausse importante du risque de crédit d'un actif financier est survenue, qui fixe l'évaluation des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir ainsi que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et qui détermine l'ensemble des facteurs ayant trait aux

informations prospectives à inclure dans la méthode et établit comment ces facteurs seront quantifiés. La conception tient compte du fait que les interprétations concernant l'application du modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues continuent d'évoluer. Les nouveaux modèles prennent également en compte les données, systèmes et processus qui serviront à calculer les ajustements réglementaires pour les pertes attendues selon Bâle pour la tranche de nos portefeuilles assujettis à l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit.

- Mise en œuvre – Cette phase commencera graduellement à mesure que les analyses détaillées seront achevées vers la fin de 2017. Elle visera principalement la détermination des nouvelles méthodes comptables, la mise en œuvre des modifications nécessaires aux systèmes d'information et aux processus, la mise en place du contrôle interne à l'égard de l'information financière et l'élaboration de plans de communication à l'intention des parties prenantes.

Selon l'évaluation préliminaire, l'adoption de l'IFRS 9 pourrait avoir une incidence importante sur les systèmes d'information de la Banque, ses processus et sa situation financière, étant donné que la norme contient de nouvelles exigences sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, y compris la dépréciation, et sur les relations de couverture.

La direction évalue également l'incidence potentielle de l'adoption de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, sur le montant des produits des activités ordinaires de la Banque et le moment où ils seront comptabilisés et sur ses états financiers, ainsi que l'incidence potentielle de l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*, et de la comptabilisation des actifs des contrats de location et des passifs financiers sur ses états financiers. L'IFRS 15 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'IFRS 16, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.